Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins FONDÉE EN 1948 - DÉLÉGATAIRE DE L'ÉTAT - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES SIÈGE SOCIAL : 24, QUAI DE RIVE NEUVE - 13284 MARSEILLE CEDEX 07 - TELECOPIE : 04 91 54 77 43 Numéro Indigo 0 820 000 457 - www.ffessm.fr



Audit de la

PRATIQUE DES **JEUNES**

à la FFESSM

Mars 2009







Alain Delmas Chargé de missions

Audit de la PRATIQUE DES JEUNES à la FFESSM

SOMMAIRE

- <u>L</u>	<u>a commande</u>	5	
II- <u>c</u>	Contexte et méthodologie	6	
III-	La commande		
	III-1) Démographie et profil des jeunes français	10	
	III-1-2/ Tendances et évolutions	11 12 13 14 14	
	III-2) La pratique des jeunes sportifs français	16	
	III-2-2/ Les pratiques sportives « hors structures »	18 19 20	
	III-3) La pratique sportive à l'école	4	
	III-3-2/ Les sections sportives scolaires	26 27 29	
	III-4) Les jeunes licenciés sportifs	2	
	III-4-1/ Le total des licenciés sportifs	<i>33 36</i>	

IV-	LES JEUNES PLONGEURS	44
	IV-1) La pratique des jeunes plongeurs en France	45
	IV-1-1/ La population des jeunes plongeurs français	45 46
IV-1 IV-2 IV-3 55 IV-4 63 V- LES V-1	IV-2) L'offre de pratique hors FFESSM	48
	IV-2-1/ Les jeunes plongeurs à l'ANMP	51 52 52 53
<i>55</i>	IV-3) L'offre de pratique à la FFESSM	
	IV-3-1/ L'accès à la pratique	<i>57 59 60 60</i>
63	IV-4) La pratique des jeunes à la FFESSM	
	IV-4-1/ Les licences enfant et jeune	65 68 69 70 71 73 77
V - <u>I</u>	LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT	32
	V-1) Les freins à la délivrance de la licence	83
	V-1-1/ Les cinq freins principaux	83 86
	V-2) Les freins au développement des pratiques	<i>87</i>
	V-2-1/ Les cinq freins principaux	87 91
	CONCLUSIONS	

I- LA COMMANDE

Lors de la réunion du 14 juin 2008 à Villejuif, le Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM a constaté une baisse des licences fédérales « jeunes » estimée à 14 % depuis 2002, et pointé diverses difficultés pour licencier des jeunes dans les activités organisées par les clubs et SCA (Structures Commerciales Agréées).

Par la Résolution 08/060 adoptée à l'unanimité, le CDN a pris la décision de confier à Alain DELMAS, la mission de réaliser un « **audit-bilan concernant la pratique des jeunes** ».

Dans un premier temps, un plan de l'Audit proposé par Alain DELMAS a été validé sur la base d'un travail de photographie des activités, d'identification des freins et de formulation d'explications plausibles concernant la baisse des licences.

Dans un deuxième temps, et après formulation de plusieurs remarques et propositions en ce sens par des membres du CDN ou de l'équipe de direction, le président de la FFESSM a demandé que soit rajoutée en complément au travail d'audit initial une deuxième partie contenant des pistes de propositions à mettre en œuvre pour développer ce secteur d'activité.

La fédération étant dans une période de fin de mandat électif, l'audit et les propositions ont vocation à être mis à disposition de la nouvelle équipe dirigeante élue en mars 2009.

II- CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

II-1 L'état des lieux général

Afin de parvenir à une bonne préhension de la situation fédérale, il était indispensable de commencer par replacer les activités subaquatiques dans le contexte global français et celui spécifique des activités physiques et sportives.

Dans cette première partie de l'audit, de multiples données sur la démographie des jeunes français, leurs pratiques sportives et la place qu'ils occupent dans le secteur fédéral en qualité de licenciés, ont été collectées et traitées.

Ces données confèrent à l'audit une dimension de référence bibliographique et de banque de données exploitables par tous ceux qui s'intéressent au secteur de la plongée pour les jeunes.

Elles permettent également de mener des comparaisons et de relativiser et objectiver certaines des tendances observées à la FFESSM en les replaçant dans un contexte plus global.

De multiples documents, dossiers, rapports, études et statistiques ont été étudiés et pris en compte dans l'élaboration de cette première partie de l'audit (voir bibliographie en page 96).

II-2 Les références bibliographiques

Afin d'alléger la lecture de l'audit, tout en référant aux documents qui ont servi à son élaboration, les références bibliographiques ont été regroupées à la fin de l'audit.

Dans le corps du texte, les références bibliographiques sont identifiées par un numéro en index de type ¹, qui renvoie à une liste disponible en page 96.

II-3 L'étude de la situation spécifique

La commande initiale portant sur la photographie et l'analyse d'une situation fédérale, à partir d'un constat (baisse récurrente des licences « jeunes »), cette partie de l'audit est construite sur la base des avis formulés par les différents acteurs fédéraux.

Dans l'analyse de la situation, seuls ont été pris en compte les avis exprimés et les réponses apportés à des questionnements. Le rédacteur n'a pas introduit dans cette partie des éléments d'analyse ou de réflexion personnels afin de répondre véritablement à la commande.

Ainsi ont été traitées et synthétisées les informations émanant de **207 questionnaires exploitables**, résultant de l'envoi à divers acteurs fédéraux de six questionnaires différents :

- -95 questionnaires de SCA (sur 270 expédiés)
- -85 questionnaires de clubs (mis en ligne sur le site fédéral)
- 5 questionnaires « membre du CDN » (sur 20)
- -11 questionnaires « président d'OD » (sur 14)
- 9 questionnaires « président de commission nationale (sur 12)
- 2 questionnaires « CTS-CTN » (sur 7).

Ces questionnaires comportaient différentes parties traitant de l'identification des pratiques et des freins à la délivrance des licences et au développement des activités.

Par ailleurs, **6 entretiens individualisés** ont été menés avec des personnalités choisies parmi les élus et les salariés :

- Roland Blanc, président
- Alain Foret, secrétaire-général
- Jean-Louis Blanchard, vice-président et président de la CTN
- Pierre Dunac, président de la CNJ et de la région PM
- Jean-Marc Broner, directeur
- Xavier Sendra, DTN

6 entretiens téléphoniques ou en présentiels ont été réalisés avec des personnes référentes proposées par différents élus du CDN, des OD ou des CN :

- Marc Alain
- Pascal Enjalbert
- Serge Geairain
- Jean-Paul Farrugia
- Pascal Monestiez
- Sylvie Tcheng

Divers autres entretiens informels ont été réalisés avec des membres du CDN, et d'autres élus au cours de réunions et au Salon de la Plongée.

Divers documents, statistiques internes, rapport et autre livre blanc ont été également étudiés .

II-4 Le concept de « JEUNES »

La principale problématique de départ est résumée dans la commande : quel sens faut-il donner à la notion de « jeunes » ? Plusieurs pistes se profilant, le rédacteur a dû faire un choix sémantique afin de pouvoir réaliser l'audit.

Dans les statuts de la FFESSM, il est possible d'identifier une « **licence Jeune** » pour les **moins de 16 ans** et une « licence Adulte » audelà. Par décision du CDN de la FFESSM, une nouvelle catégorie de licences dénommée « **licences Enfants** » a été créée en 2007 pour les **moins de 12 ans**, caractérisée par un tarif réduit (en 2008 : 10 € au lieu de 22,20 € pour la licence Jeune).

Dans la réglementation interne fédérale, la pratique de certaines activités est soumise à une limite d'âge minimum. Ainsi la plongée en scaphandre n'est pas accessible au **moins de 8 ans**, et la pêche sous-marine est interdite au **moins de 16 ans** par la réglementation générale¹, ces pratiquants peuvent toutefois souscrire une licence adaptée à leur tranche d'âge (cas des 0/8 ans).

Dans la réglementation générale² applicable à la plongée subaquatique de loisirs (dispositions réglementaires du Code du Sport), les **plongeurs mineurs**, soit les **moins de 18 ans**, n'obtiennent pas les mêmes droits que les plongeurs adultes en matière d'accès à l'autonomie ... tout en ayant une licence adulte à la FFESSM s'ils sont dans la tranche des 16/18 ans. Même logique pour la réglementation générale³ applicable à l'accueil collectif des **mineurs**, hors du domicile des parents et des établissements scolaires (Code de l'Action Sociale et des Familles), qui vise l'ensemble des **moins de 18 ans**.

La plupart des études et statistiques nationales qui visent à évaluer les pratiques, les habitudes et les tendances comportementales des français ciblent les populations de personnes de **plus de 15 ans**. Cette limite est fixée pour des raisons sociologiques basées sur l'idée qu'à partir de cet âge, les individus expriment majoritairement d'autres choix que ceux proposés et validés par leurs parents ou tuteurs. Lorsque ce type d'étude cible une population de « jeunes », il s'agit donc le plus souvent des **moins de 15 ans**.

Afin de pouvoir mener des études comparatives, tout en conservant les spécificités de la FFESSM, le rédacteur a choisi d'utiliser dans cet audit les vocables suivants :

- « Jeunes » pour la tranche 0/16 ans
- « **Enfants** » pour la tranche 0/12 ans
- « Mineurs » pour l'ensemble des 0/18 ans

III- LES JEUNES SPORTIFS

III-1 DÉMOGRAPHIE DES JEUNES FRANÇAIS

Les jeunes français représentent en 2007 un petit quart environ de la population et ils devraient représenter moins d'un cinquième en 2050.

L'étude de cette partie de la population, et notamment des tendances et évolutions en matière de scolarisation, d'accueil collectif des mineurs et de vacances, a pour objectif de préparer les réflexions sur les pratiques des mineurs en plongée.

Ce chapitre permettra notamment de replacer les parties de l'audit centrées sur les pratiques sportives et la plongée dans un contexte plus global et de réaliser des études comparatives par rapport à la population totale des mineurs.

III-1-1 La population des mineurs en 2007

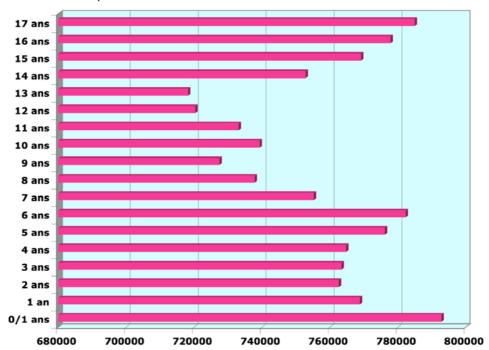
En 2007 (dernière estimation de recensement disponible⁴) les mineurs représentaient environ ¼ de la population française.

Ils étaient **14,1 millions**, soit **22 %** environ de la population totale (63,4 millions).



Les mineurs en 2007

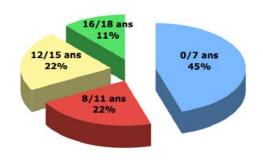
La répartition des mineurs par année civile en 2007 démontre des variations sensibles, avec un net affaiblissement dans la zone des 8/13 ans (1993 à 1998). Cette tendance s'explique par la chute de la natalité dans les années 1994/2000. Elle devrait s'infléchir dans les 10 ans à venir car le taux de natalité est reparti à la hausse ces six dernières années.



<u>L'échelle des âges en 2007</u> (pics allant de 792.000 à 718.213 avec variation mini/maxi = 74.000)

La ventilation des mineurs par tranches d'âge se rapprochant de celles utilisées par la FFESSM démontre :

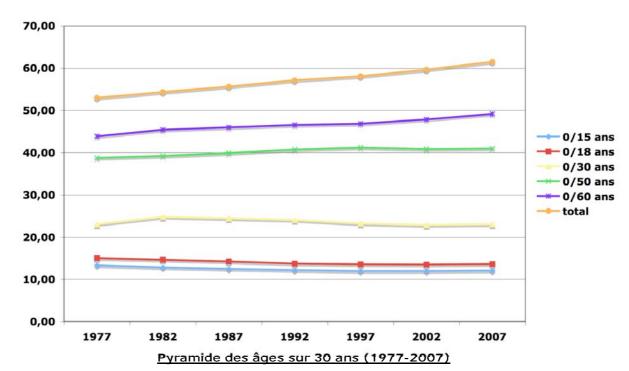
- que 77 % des mineurs, les 0/11 ans (10,8 millions), peuvent potentiellement accéder à la délivrance d'une licence Enfant de la FFESSM;
- qu'ils sont 45 %, les 0/7 ans (6,3 millions), à ne pas pouvoir accéder (à la FFESSM) à l'activité la plus pratiquée⁵ (plongée en scaphandre);
- qu'ils ne sont que 22 % (3,1 millions), les 12/15 ans à pouvoir accéder à la délivrance d'une licence Jeune FFESSM pour pratiquer toutes les activités, hormis la pêche sous-marine.



Tranches d'âges en 2007

III-1-2 Tendances et évolutions

Depuis 30 ans⁶, la population française ne cesse d'augmenter (+ 16 %), mais dans le même temps, la population des mineurs a très légèrement baissé (- 9 %), ainsi que celle des moins de 15 ans (- 9,3 %). Nous assistons donc à un vieillissement progressif de la population, confirmée par la pyramide des âges sur trente ans de 1977 à 2007.



Cette tendance est principalement dûe à l'augmentation de la durée de vie⁷ qui est passée en 2006 à 84,4 ans pour les femmes (+ 2,6 ans en 10 ans) et à 77,3 ans pour les hommes (+ 3,4 ans en 10 ans) ainsi qu'à « l'explosion » de la population des séniors, alors que dans le même temps les naissances augmentent annuellement avec un taux de progression inférieur à celui de la population totale (13 % pour 16 %).

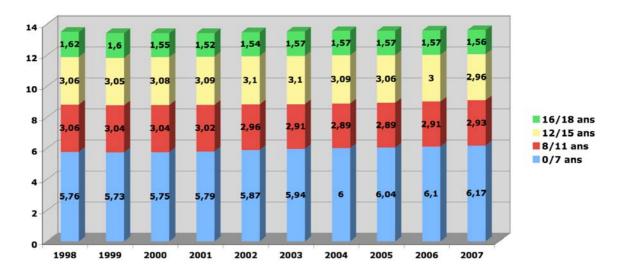
	1977	2007	variation
Naissances	698.167	792.834	+ 13%
0/15 ans	13,3 M.	12,06 M.	- 9%
65 ans et +	7,2 M.	10,11 M.	+ 40%
75 ans et +	2,8 M.	5,18 M.	+ 85%
100 ans et +	1.792	18.826	+ 950%

La tendance au vieillissement de la population qui s'est amorcée ne devrait pas s'infléchir dans les années à venir. Selon les dernières projections⁸, en 2050, la population française compterait environ 70 millions de personnes, dont un tiers serait âgé de plus de 60 ans (contre 1/5ème en 2005). Dans le même temps, la population des moins de 20 ans resterait stable (15,3 millions en 2050 pour 15,1 millions en 2005) et diminuerait donc en proportion de la population totale (-3 %).

En observant sur les dix dernières années les variations dans les tranches de population se rapprochant de celles utilisées par la FFESSM, il est possible de constater que la tranche qui concerne les enfants qui ne peuvent pas accéder à l'activité majoritairement pratiquée à la FFESSM (plongée en scaphandre), soit les 0/7 ans, est la seule à avoir augmenté (+7%).

Toutes les autres catégories ont chuté, - 4,2 % pour les 8/11 ans, - 3,2 % pour les 12/15 ans et - 3,7 % pour les 16/18 ans, soit une baisse moyenne de - 3,8 % sur l'ensemble de la population des 8/18 ans, alors que l'ensemble de la population française a augmenté de 10% dans la même période.

Cette tendance devrait légèrement s'inverser dans les années à venir, notamment grâce à l'augmentation du taux de natalité de ces dernières années.



<u>Variations par tranches d'âges sur 10 ans (1998-2007)</u> (en millions)

III-1-3 L'accueil collectif des mineurs

Ces dernières années, les accueils collectifs de mineurs dans des séjours de vacances (colonies de vacances ou séjours à thème) ont sensiblement diminué. Les derniers chiffres exploitables basés sur 10 ans, de 1998 à 2007, démontrent que le total des séjours avec hébergement comptabilisés (5 nuits et plus) a chuté de façon très marquée (- 10 %) alors que dans la même période la population des mineurs a très légèrement augmenté (+ 0,8 %).

	1998	2007	Variation
S.V. 4-6 ans	22.942	11.120	- 52 %
S.V. 7-12 ans	480.172	321.870	- 33 %
S.V. 13-18 ans	441.025	491.810	+ 12 %
Total	944.139	824.800	- 13 %

Les séjours de vacances d'été (juillet, août, septembre) ont principalement chuté dans la tranche des moins de 12 ans, et ont légèrement augmenté chez les ados.

Effectifs des séjours de vacances d'été 1998/2008

	1998	2007	Variation
S.V. 4-6 ans	6.377	5.480	- 14 %
S.V. 7-12 ans	165.801	125.230	- 25 %
S.V. 13-18 ans	143.251	170.790	+ 19 %
Total	315.429	301.500	- 5 %

Les séjours de « petites vacances » (Noël, février, Printemps, Toussaint) affichent les mêmes tendances, mais moins marquées chez les plus jeunes.

Effectifs des séjours de « petites vacances » 1998/2007

Les explications de ces variations sont multiples et complexes, mais il est possible d'envisager quelques pistes :

- Quelques grands évènements médiatiques touchant à la pédophilie ou aux accidents de transport, hébergement et activités qui, s'ils restent rares, peuvent avoir eu un effet repoussoir, notamment pour les parents de jeunes et très jeunes enfants.
- La concurrence des « Accueils de Loisirs » municipaux et privés (centres aérés par ex.) qui proposent dans la tranche des 7-12 ans un accueil à la journée avec des activités diverses, dont la pratique du multisports.
- Les réticences de moins en moins marquées de la population des ados pour aller passer les vacances dans des structures organisées loin de la famille avec une prédominance pour les séjours à thème, notamment sportifs.

Au final en 2007, il y avait 1,126 million de mineurs accueillis dans 28.600 séjours de vacances déclarés, soit 8 % de la population totale des mineurs.

Si l'on rajoute les 2,8 millions de mineurs accueillis dans les 33.000 accueils de loisirs (centres aérés) et les nombreux centres municipaux d'activité périscolaire (avant, après l'école et entre midi et 14 h), au total, c'est environ 4 millions de mineurs qui ont été accueillis en 2007, soit 28 % de la population totale des mineurs. Une bonne partie d'entre eux pratiquent des activités sportives durant leurs séjours, et notamment des activités subaquatiques.

III-1-4 Les effectifs scolaires

Ces trois dernières années, les effectifs scolaires¹⁰ sont en très légère baisse globale, avec seulement une augmentation dans la deuxième partie du « Premier degré » (CP-CM2) et des baisses dans tous les autres secteurs.

Cycles scolaires	2004/2005	2007/2008	variations
1 ^{er} degré « Préélémentaire » (<i>Maternelle</i>) / 2-5 ans	2,609	2,551	- 2,4 %
1er degré CP-CM2 / 6-11 ans	3,924	4,047	+ 3,1 %
2 ^{ème} degré « 1 ^{er} cycle » (6 ^{ème} -3 ^{ème}) / 12-15 ans	3,427	3,314	- 3,4 %
2 ^{ème} degré « 2 ^{ème} cycle » (2 ^{ème} -Term. ou prof.) / 16-18 ans	2,230	2,183	- 2,2 %
Total	12,19	12,09	- 0,8 %

Les variations d'effectifs scolaires sur trois ans

(en millions)

Au total, 12 millions de mineurs étaient engagés en 2007/2008 dans les cycles scolaires jusqu'à la fin du « Second degré » (6^{ème}-Terminale), soit environ 85 % de la population totale des mineurs.

Les 2 millions de mineurs restants sont entrés en vie active à l'âge de 16 ans ou comptabilisés, soit parmi les 2,28 millions d'étudiants pour ceux ayant passé leur BAC avant 18 ans, soit parmi les 440.000 apprentis (statut accessible à partir de 16 ans).

Les mineurs scolarisés fréquentent 55.667 écoles primaires, 7.011 collèges et 4.319 lycées.

Les projections d'évolution des effectifs scolaires¹¹ sur les 10 ans à venir prévoient une augmentation des effectifs de l'ordre de + 7 % dans le 1er degré, et + 4 % dans le 2^{ème} degré. En 2017, il devrait donc y avoir 12,8 millions de mineurs scolarisés.

III-1-5 Les vacances des jeunes français

Les derniers chiffres exploitables qui datent de 2007¹² démontrent que 65 % des Français partent tous les ans au moins une fois en vacances, soit 41,2 millions de personnes. Si ces chiffres ont beaucoup augmenté en 40 ans (43 % des Français partaient en vacances en 1964), ils se sont stabilisés depuis quelques années et ne progressent pratiquement plus, toutes générations confondues.

Les vacanciers français, tous âges confondus, préfèrent encore partir en été (57 %), même si l'on observe une tendance à la baisse (69 % en 1979). En 2004, ils étaient 40 % à choisir la mer comme destination principale de leurs vacances.

Les séjours à l'étranger ont augmenté ces dernières années pour atteindre 22 % en 2007 (15,2 % en 1980). Cette tendance est encore plus forte chez les moins de 20 ans qui partent sans leurs parents (25 %) et à l'inverse nettement moins marquée chez les parents partant avec leurs enfants. Chez les 0/18 ans, les destinations sont plutôt situées hors Europe (16 % pour 6 % en Europe), notamment au travers des séjours linguistiques et camps itinérants.

Les moins de 20 ans partent en vacances plus souvent que la moyenne des Français, avec 72,4 % de taux de départ annuel, soit environ 11 millions de personnes. Cette tendance est encore plus marquée chez les 5-15 ans avec 78 % de taux de départ, soit 5,8 millions de vacanciers. Cette tranche d'âge est marquée par la plus forte progression de ces trente dernières années (pour les 0-13 ans : 51 % en 1969 et 73 % en 2004).

Les moins de 20 ans partent en moyenne pour 2,2 séjours par an, dont l'un au moins sans leurs parents, avec une durée moyenne de séjour de 11,5 jours (20 jours en 1964). Ils partent en vacances en moyenne 25,7 jours par an, dont 15,7 jours à l'étranger.

Dans le même temps, le ministère du tourisme estime qu'en 2008, un peu plus de 2 millions de mineurs ne partent pas du tout en vacances. Les taux de départ des enfants de 4/6 ans diminuent et dans la tranche 5/8 ans, 28 % sont confiés à des proches durant les vacances d'été, essentiellement par manque de moyens des parents.

III-1-6 Les jeunes vacanciers étrangers en France

En 2007¹², la France métropolitaine est encore la première destination mondiale de voyage, avec 82 millions de touristes étrangers annuels, ce qui représente près de 10 % du flux touristique mondial. La plus grosse part de ces touristes étrangers vient d'Europe (86 %), et principalement des lles Britanniques (18 %), d'Allemagne (16 %), de Belgique-Luxembourg (12 %) et d'Italie (10 %).

Ils séjournent en moyenne 7,5 nuits par séjour et résident pour moitié en région de bord de mer (26 % en façade méditerranéenne et 22 % en façade Altantique-Manche-Mer du Nord).

La plupart de ces touristes étrangers¹⁵ voyage en France sans enfant (75 % viennent en couple). Pour ceux qui déclarent voyager avec leurs enfants, les tendances sont les suivantes :

- 1 enfant: 8 % - 2 enfants: 10 % - 3 enfants: 3 % - 4 enfants et +: 4 %

Les étrangers qui viennent le plus avec leurs enfants (+ 10 % dans toutes les tranches d'âge) sont les danois, les portugais, les hollandais et les suédois.

En 2007, il est possible d'estimer à environ 7 à 8 millions le nombre d'enfants étrangers venant en vacances avec leurs parents.

III-1-7 Le cas particulier des DOM-COM

Dans les Départements d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer, la proportion de mineurs par rapport à la population totale est plus importante qu'en métropole. D'une part en raison d'un taux moyen de natalité plus important, mais aussi à cause du départ de certains adultes pour aller travailler en métropole ou à l'étranger.

Ainsi dans les Dom (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion), en 2007, la population des mineurs est estimée à 1 million d'individus, soit 55 % de la population totale (1,860 millions de personnes).

Dans les Com, en 2007, sur les 660.000 habitants recensés, la population des mineurs est estimée à 38 %, soit environ 250.000 personnes.

Dans les Dom-Com, les flux touristiques¹⁶ sont différents de ceux observables en métropole, notamment en raison des proximités géographiques.

Dom-Com	2006	Métrop
		•
Martinique	655.213	78 %
Guadeloupe	381.080	92 %
Guyane	107.150	63 %
Réunion	290.500	75 %
St Martin	8.900	Nc
St Barth	317.702	Nc
Nlle Calédonie	223.836	29 %
Polynésie Fr.	221.149	19 %
Mayotte	31.136	44 %
St P. et Miquelon	25.383	55 %
Wallis et Futuna	Nc	Nc
TAAF	60	70 %
Total	2,3 millions	65 %

Au total, ce sont 2,3 millions de touristes qui séjournent tous les ans dans les Dom-Com, dont 1,5 million de français de métropole (65 % en moyenne).

Il n'y a pas de statistiques précises et globales sur la proportion d'enfants voyageant dans ces zones. Si l'on extrapole les données récoltées sur les comportements de vacances des français et des étrangers, il est possible d'estimer à environ 380.000 le nombre d'enfants séjournant dans ces zones annuellement (300.000 enfants français et 80.000 enfants étrangers).

Flux touristique dans les Dom-Com en 2006

III-2 LA PRATIQUE DES JEUNES SPORTIFS FRANÇAIS

Les français sont de plus en plus sportifs et en 2007, ils étaient environ 42 millions à pratiquer régulièrement une activité physique (67%).

Les jeunes ne sont pas en reste car, en 2008, il est possible de recenser environ 8,2 millions de jeunes sportifs français (58 %), alors qu'une part d'entre-eux, les 0-6 ans, n'ont pas ou peu d'activités.

Ce chapitre recense les principales pistes de pratiques sportives et les tendances observables.

III-2-1 Recensement global des pratiques

* L'ensemble des pratiquants sportifs français

Il n'existe pas de chiffre global sur la pratique sportive, mais il est possible d'estimer qu'en 2007, 42 millions de français de tous âges ont une activité sportive, soit 67 % de l'ensemble de la population (2 français sur 3). Cette estimation peut être réalisée sur la base du cumul des deux types de données suivantes :

- Selon les derniers chiffres disponibles¹⁸, 36 millions de français de plus de 15 ans pratiquent au moins une discipline sportive, soit 71 % des personnes dans cette tranche de population et 69 % d'entre-eux ont une activité régulière (mini 1 fois/semaine).
- En réalisant une estimation du taux de pratique chez les moins de 15 ans sur la base des informations développées ci-après, le taux de pratique sportive hors cadre scolaire pourrait être de 53 % chez les enfants de 0-11 ans (5 millions), et de 73 % chez les 12-14 ans (soit 1 million enfants).

La tendance est à la hausse dans ce secteur. Sur une période de 5 ans^{20, 21} (2002 à 2006), le nombre total de pratiquants réguliers est passé de 29 à 34 millions chez les plus de 15 ans, soit une augmentation de 17 %.

Sur la même période, la dépense sportive totale en France a augmenté de 19 % (31,7 milliards d'euros en 2006) et la consommation des ménages français en biens et services sportifs a progressé de 18 % (15,7 milliards d'euros en 2006).

* Les pratiques sportives des mineurs

Les statistiques sur l'ensemble de la pratique sportive des mineurs sont rares car les travaux d'évaluation des pratiques sont plutôt d'ordre sociologique et portent sur les comportements et les choix des populations des « 15 ans et plus ».

Les rares travaux existants traitent préférentiellement de publics spécifiques (licenciés, scolaires ...), mais il est toutefois possible d'estimer que 8,2 millions de mineurs pratiquent une activité sportive régulière hors cadre scolaire, sur la base des données ci-dessous.



Répartition des pratiquants sportifs (estimation)

* Les 0-11 ans:

Dans cette population (environ 9,5 millions d'individus), les statistiques globales, toutes pratiques sportives confondues sont inexistantes. Le taux de pratique sportive hors cadre scolaire pourrait être estimé aux environs de 53 %, soit 5 millions de jeunes enfants, sur les bases suivantes :

- Il paraît cohérent d'envisager que la plus grande part des pratiques sportives de cette population se réalise dans le cadre des activités encadrées par les fédérations sportives. la population licenciée étant estimée aux environs de 3 millions dans cette tranche d'âge.
- Il existe également une frange de pratique libre non comptabilisée, soit en compagnie d'un parent qui lui-même pratique les activités sans être licencié, soit au travers d'activités complètement « hors structure » et ne faisant appel à aucun équipement, ou à des équipements dits « de rue » libres d'accès. Il est possible d'estimer que 2 millions de jeunes enfants pratiquent ainsi hors structure.

* Les 12-17 ans:

D'après les dernières enquêtes¹⁷, 69 % de cette population pratiquerait une Activité Physique ou Sportive (APS) au moins une fois par semaine en dehors du sport scolaire (EPS), soit environ 3,2 millions d'individus.

le niveau de pratique sportive varie en fonction de différents paramètres :

paramètres	maxi	mini
Sexe	77 %	60 %
Des 12-17ans	si garçon	si fille
Diplôme	83 %	52 %
des parents	si parents dipl. sup.	si aucun diplôme
Niveau de	80 %	60 %
revenu du foyer	si revenus élevés	si faibles revenus
Parents	80 %	60 %
sportifs	si 1 parent sportif	si parents non sportifs
Filière 2 ^{ème} degré	71 %	40 %
suivie	si filière classique	si filière profess.

Dans cette tranche d'âge, il y a donc un véritable impact des facteurs socio-économiques sur la pratique des jeunes sportifs, et de véritables inégalités en matière d'accès aux pratiques avec de multiples autres variantes que celles présentées dans le tableau ci-dessus (ex. lorsque la mère est sportive, l'écart entre la pratique des garçons et des filles disparaît).

Il est également possible d'observer une réduction de la pratique avec l'âge de 12 à 17 ans :

Age	Garçons	Filles	Total
12 ans	78 %	68 %	73 %
13 ans	80 %	63 %	72 %
14 ans	72 %	66 %	69 %
15 ans	81 %	54 %	68 %
16 ans	76 %	55 %	65 %
1 <i>7</i> ans	<i>75</i> %	52 %	65 %

Réduction de l'activité sportive de 12 à 17 ans

La réduction d'activité est plus marquée chez les filles que chez les garçons et globalement de l'ordre de 8 % en 5 ans.

Les raisons invoquées pour expliquer cette baisse d'activité concernent l'importance du travail scolaire, l'attrait pour d'autres activités non sportives et le désir de couper avec les activités identifiées comme attachées au monde de l'enfance, dont les pratiques sportives.

* Les activités

Au niveau du choix de pratiques, les jeunes sportifs seraient plus portés¹⁸ sur les sports collectifs, les sports de combat, la gymnastique, le roller, le skate, le patin à glace et le hockey dans lesquels ils constituent la majorité des adeptes. Ils sont également très présents dans des activités comme la natation ou l'équitation.

Les grands ados sont plus axés sur la course à pied, la musculation, les sports de raquettes, les sports collectifs, le footing, l'athlétisme, la natation, le vélo, le ski et le surf.

III-2-2 Les pratiques sportives « hors structure »

* Une tendance à la pratique hors structure

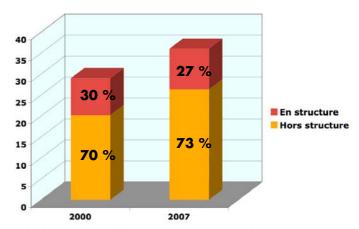
Sur la base des données disponibles^{20,21,23,24} qui ciblent la population des + de 15 ans, les pratiques identifiées comme « hors structures » (ne faisant pas l'objet de la prise d'une licence ou d'une ATP) sont majoritaires.

En 2007, elles seraient pratiquées par 73 % des français sportifs dans cette tranche d'âge et 52 % de l'ensemble de la population (pour 27 % et 19 % de pratique licenciée dans les mêmes populations).

En observant l'évolution de ces données sur les huit dernières années (2000 à 2007), il apparaît que la pratique sportive des français a nettement augmenté (+ 10 %).

Dans le même temps, la part d'activité hors structure a légèrement augmenté (+ 3 %), pendant que le pourcentage d'activité en structure diminuait d'autant.

En valeur absolue, en 2007, il y aurait dans la population des + de 15 ans, 26,3 millions de pratiquants hors structure (+ 30 % d'augmentation en 8 ans), pour 9,7 millions de licenciés + ATP (+ 11 % en 8 ans).



Evolution de la part hors-structure des activités sportives (population des + de 15 ans de 2000 à 2007- exprimé en millions)

La tendance serait donc à l'augmentation des pratiques hors structures, et il est probable que cette tendance s'exprime également dans la population des – de 15 ans.

* Les activités pratiquées « hors-structure »

En croisant des données récentes^{20,25}, les trois principales activités pratiquées hors structures seraient la marche et/ou randonnée pédestre (49 %), le vélo (43 %) et la natation (28 %), ces trois activités regroupant plus de 10 millions d'adeptes réguliers.

Viennent ensuite le footing/course à pied, la musculation, le roller, les sports de glisse (snowboard, kite-surf, surf ...), le ski, la montagne.

Il s'agit de disciplines individuelles (par opposition aux sports collectifs) qui peuvent être pratiquées dans des espaces naturels ou des équipements dédiés ouverts librement publics.

* Les motivations

Diverses enquêtes^{20,25} démontrent que plusieurs raisons sont fréquemment exprimées pour expliquer l'attrait des pratiques hors-structures: La recherche du loisir et de la détente (89 %), l'entretien physique (84 %), sortir de chez soi (63 %), oublier les problèmes de la vie courante (62 %), le plaisir d'être avec ses proches (61 %), la rencontre avec les autres (55 %)

Parmi les raisons les moins souvent exprimées se trouvent : l'envie de se surpasser (27 %), la recherche de sensations fortes (20 %), la compétition (13 %)

Si l'on s'intéresse aux critiques formulées à l'encontre des pratiques organisées en structure, apparaissent : la prévalence de l'esprit de compétition sur le loisir sportif, le manque de convivialité et d'aspect ludique, la prédominance d'un système autoritaire et directif, les contraintes administratives et les horaires, l'obligation de pratiquer dans des environnements normés, l'obligation de se former pour pratiquer, le coût global des pratiques en clubs.

Chez les plus jeunes, les mêmes aspirations sont exprimées avec, chez les ados, une véritable quête des notions de liberté et d'évasion, et des tendances privilégiant l'imprévu, l'originalité, l'amusement, l'innovation ou le changement, mais également la fusion avec des espaces vierges ou détournés de leur usage, qu'ils soient naturels ou urbains. A cet effet, l'essor du snowboard, du skateboard ou du BMX sont assez indicatifs car ces activités sont considérées par les jeunes pratiquants comme des activités physiques ludiques, fun, indépendantes, associées à la musique et peu compétitives.

* Les réactions des fédérations

La plupart des fédérations sportives s'interrogent actuellement sur les comportements à adopter face à cette évolution vers les pratiques hors-structures. Certaines comme le ski, le judo, la lutte ou l'escrime se sont recentrées sur leur cœur de métier constitué par les pratiques compétitives. D'autres tentent de mettre en place des programmes pour faire revenir des licenciés sur d'autres bases plus grand public.

C'est ainsi le cas des fédérations de sports collectifs qui mettent en place des pratiques « loisirs » en marge des compétitions classiques ou de la fédération de natation avec son programme « Nagez grandeur nature » (la FFN ne regroupe plus aujourd'hui que 2 % des 14,5 millions de personnes qui affirment pratiquer une activité aquatique, dont 4 millions qui fréquentent régulièrement les piscines publiques).

III-2-3 Les A.P.S. « de nature »

Selon les enquêtes récentes datant de 2003⁴² et 2006⁴³, un Français sur trois de + de 15 ans, pratiquerait une activité physique de pleine nature, soit environ 14,5 millions de personnes en 2008. Si l'on rajoute la multiplicité des formes de pratique du vélo, ce chiffre pourrait encore être augmenté (1 français sur 2, soit 22 millions de personnes).

Les activités les plus pratiquées sont le vélo, la randonnée pédestre, le ski, le surf et l'équitation.

Sur le plan du développement de l'emploi et des qualifications professionnelles, 40 % des qualifications d'encadrement délivrées par le ministère en charge des sports en 2006 concerne une A.P.S. de nature.

Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RESESP), réalisé par le ministère en 2004 a permis de démontrer que 24 % des 330.000 équipements et sites sportifs recensés accueillent des pratiques de pleine nature (78.500 équipements, sites et espaces).

* Les jeunes pratiquants des A.P.S. de nature

Il n'existe pas de véritable enquête nationale sur les pratiques de pleine nature des jeunes sportifs, mais il est possible de noter dans les divers rapports et études, quelques tendances :

- Les pratiquants d'APS de nature sont plutôt âgés : par exemple dans les fédérations de sports de nature, ils représentent 35 % des licenciés, alors qu'ils avoisinent 46 % des licenciés dans les autres fédérations sportives.
- Les jeunes sont plus représentés dans le ski et les activités nautiques que dans les activités terrestres.
- Les activités sportives aériennes attirent très peu de jeunes pratiquants (moins de 5 %), notamment pour des problèmes de réglementation (souvent 15 ans mini), de coût et de technicité.
- Dans certaines activités, comme l'équitation ou le surf, la proportion de jeunes pratiquants de moins de 19 ans est très forte (70 %), de même qu'en ski nautique (47%), canoë-kayak (44%), escalade (41%) ou ski (39 %).

En 2008, la FFESSM regroupe environ 13 % de jeunes plongeurs (19.000).

III-2-4 Les pratiques sportives en accueil de mineurs

Un peu plus d'un mineur français sur quatre (28 %, soit 4 millions en 2007) fréquente un accueil collectif de mineurs, hors domicile parental et accueil scolaire (voir III-1-3). Il s'agit principalement des colonies de vacances et centres aérés.

Ces établissements sont soumis à de lourdes contraintes administratives et juridiques³⁹, définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Les exploitants des équipements qui accueillent ce public particulier, ainsi que les organisateurs de séjours et d'accueils sont soumis à des obligations de déclaration et au respect de multiples règles visant à la protection des mineurs.

Dans ce cadre, des activités physiques et sportives peuvent être proposées, sous réserve que les activités aient été mentionnées et décrites dans le projet éducatif, un document qui sert de référence au séjour et qui est remis aux responsables légaux des mineurs. L'aménagement de l'espace, ainsi que le matériel et les équipements utilisés doivent permettre d'assurer la sécurité des mineurs et les activités doivent être aménagées en fonction des risques et de l'âge des mineurs.

Au niveau de l'encadrement, les animateurs (BAFA ou équivalent) peuvent encadrer des activités physiques et sportives sous réserve qu'elles restent ponctuelles et proposées dans un esprit d'initiation et de découverte, à l'exception d'une liste de 21 activités qui font l'objet d'une réglementation spécifique⁴⁰ en matière d'encadrement :

- les animateurs classiques ne peuvent les encadrer et doivent selon les cas, soit posséder des qualifications complémentaires, soit faire appel à des intervenants extérieurs ;
- les règles de pratiques sont définies avec des limites et des contraintes particulières et spécifiques à chacune des activités visées ;
- dans cette liste se trouvent principalement des activités de pleine nature (alpinisme, baignade, canoë et kayak, canyonisme, équitation, escalade, plongée subaquatique, randonnée, raquettes à neige, ski nautique, spéléo, voile, vol libre, VTT et parcours acrobranche) ou des activités identifiées comme risquées (sports aériens, sports de combat, loisirs motorisés, tir à l'arc ou avec armes);

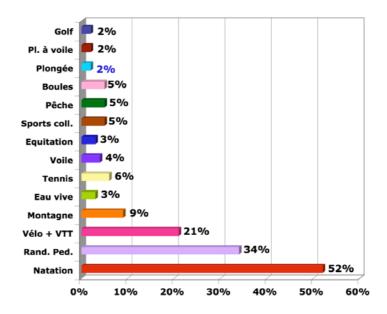
- l'annexe VIII qui traite spécifiquement de la plongée subaquatique dans cette réglementation⁴⁰, prévoit des règles particulières pour la pratique de l'apnée (limitation de profondeur) et renvoie vers les règles classiques applicables en plongée (Code du Sport²) pour la plongée en scaphandre, tant pour l'organisation de la pratique que pour les conditions d'encadrement. Sont également rendus obligatoires l'autorisation parentale et le certificat médical de non-contre-indication.

Il n'existe pas de statistiques nationales sur la pratique de la plongée subaquatique dans les accueils collectifs de mineurs, mais ces dernières années, de nombreux centres ont choisis de placer cette activité au programme de leur projet éducatif. Dans la plupart des cas, les centres n'organisent pas eux-mêmes l'activité, mais font appel à des clubs de plongée associatifs ou professionnels pour organiser la pratique.

III-2-6 Les activités sportives en vacances

Les vacanciers français, soit 41,2 millions de personnes en 2007 (voir III-1-5) sont 44 % à pratiquer une activité sportive durant leur séjour 13, soit 18 millions de personnes. Ils représentent 40 % des vacanciers en hiver et 55 % en été.

Du côté des activités pratiquées en été⁴¹, (24 millions de vacanciers français, dont 13 millions de « sportifs ») six domaines prédominent : natation (52 %) randonnée pédestre/jogging (34 %), vélo et VTT (21 %), sports de montagne ou de moyenne montagne (9 %). La plongée subaquatique est citée en 14ème position avec 2% de taux de pratique (260.000 personnes).



Les activités sportives les plus pratiquées par les français en vacances (les autres sports sont tous à moins de 2 % - source MSJSVA janvier 2007)

A la différence de l'hiver (87 %), les « séjours sportifs motivés » (stage dédié) sont peu nombreux (18 %) en été. Il s'agit plutôt d'une activité d'impulsion, peu dépendante du type de séjour. La population de pratiquants sportifs estivaux préfère partir en France métropolitaine (83 %), pour deux semaine maximum (70 %), et être hébergé gratuitement chez des amis ou des proches (50 %) pour un séjour fixe sur un même lieu (90 %).

Les hommes pratiquent un peu plus (52 %) que les femmes (48 %). Il est également relevé un lien entre la pratique sportive en été et le niveau d'études : 44 % des pratiquants ont un niveau d'études supérieures et 8 % sont sans diplôme.

Parmi ceux qui choisissent de partir à l'étranger (17 %), les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus représentées (23 %) et les activités aquatiques tiennent la corde chez les expatriés d'été (voile, planche à voile, plongée subaquatique, surf, kayak de mer ...).

* Les jeunes vacanciers sportifs

Une grosse partie des vacanciers sportifs sont jeunes (45 %, soit 8 millions de personnes, ont moins de trente ans alors que cette population ne représente que 38 % du total). Parmi les trois sports majeurs pratiqués par l'ensemble de la population des vacanciers, seule la natation surnage, la randonnée étant plutôt l'apanage des plus de 50 ans et le vélo et le VTT étant peu pratiqués par les jeunes vacanciers.

Les plus sportifs sont dans la tranche des 15-19 ans 14, avec 85 % de taux d'activité; les priorités vont aux activités de pleine nature (snowboard, ski alpin, dériveur, catamaran, planche à voile, surf, kayak...) et aux sports collectifs de plage ou terrain dédié.

Chez les moins de 10 ans ce sera plutôt les activités équestres et le tennis, alors que les 10-14 ans sont plus aquatiques (29 % pratiquent des activités d'eau vive et 16 % de la planche à voile), mais continuent à apprécier également l'équitation (23 %) et le tennis (23 %).

Les « élèves et étudiants » issus des familles ayant des forts revenus pratiquent plus souvent les activités identifiées comme plus onéreuses (équitation, golf, jet-ski, ski nautique et plongée sous-marine). Mais dans cette tranche d'âge, la plongée sous-marine (peut-être sous une forme PMT ?) est également citée parmi les activités les plus pratiquées par les personnes à faible budget, avec le vélo, le jogging, les sports collectifs et les sports d'eau vive.

Les jeunes sont également les plus concernés par les stages sportifs en structure associative ou commerciale (55 % des vacanciers sportifs dans ce type de structure ont moins de 19 ans et 25 % ont entre 10 et 14 ans).

* Les jeunes vacanciers sportifs à l'UCPA

Dans cette rubrique des stages sportifs dédiés, il est possible d'identifier les activités de l'Union des Centres de Plein Air (UCPA) qui propose 60 activités sportives avec des produits adaptés aux différentes tranches d'âge.

L'UCPA propose des activités de plongée subaquatique en France (8 centres) et sur 15 destinations dans le monde, en partenariat avec la FFESSM (3.100 licences délivrées en 2008).

En 2008, l'UCPA accueille 220.300 stagiaires (progression de +2,2 % depuis 2007), dont 86.987 jeunes vacanciers mineurs (40 %) qui se répartissent selon les tranches d'âge suivantes :

Tranche d'âge	Vacanciers	Plongeurs	Lic. J. Ffessm
6-11 ans	10.914 (12,5 %)	0	0
11-13 ans	11.403 (13 %)	106 (0,9 %)	0
13-17 ans	64 .670 (74,5 %)	1.092 (1,7 %)	207 *
Total	86.987	1.198 (1.4 %)	207 *

^{*} Hors licences adultes Ffessm de 16 à 18 ans

Ventilation des jeunes vacanciers à l'UCPA en 2008

(Source UCPA - janv. 2009)

(Les licences jeune représentent 6,7 % du total des licences FFESSM délivrées par l'UCPA)

* Les jeunes vacanciers sportifs étrangers

Globalement, les touristes étrangers ne sont pas très sportifs. Ils ne sont que 3 % environ à déclarer la pratique d'une activité sportive durant leur séjour, soit environ 2,46 millions de personnes. Les plus sportifs sont les Allemands (28 %), les Américains (24 %), les Britanniques (10%) et les Belges (9%).

Il n'existe pas véritablement de données exploitables sur la pratique des jeunes sportifs étrangers durant leur séjour en France.

III-3 LA PRATIQUE SPORTIVE A L'ÉCOLE

L'école est un lieu d'apprentissage et de découverte dans toutes les matières éducatives. Les activités sportives occupent une place de choix avec une part de pratique obligatoire et diverses possibilités facultatives et volontaires.

Les programmes scolaires prévoient un certain nombre d'activités sportives de base, mais une part d'autonomie est laissée aux équipes pédagogiques et aux établissements pour choisir des pratiques qui leur paraissent attrayantes et accessibles.

III-3-1 L'E.P.S. à l'école

Les jeunes scolarisés pratiquent des activités sportives, soit avec leur professeur des écoles durant les activités du 1^{er} cycle, soit avec leur professeur d'E.P.S. (Education Physique et Sportive) dans le 2^{ème} cycle. Ce sont donc 12 millions de jeunes de 2 à 18 ans qui pratiquent dans ce cadre (voir III-1-4). Il faut noter qu'à tous les niveaux, le « savoir nager » est une priorité nationale (avec un lien direct possible vers les activités de nage avec palmes).

En 2007/2008, les activités subaquatiques étaient présentes dans 2 % environ des collèges et des lycées, mais il n'existe pas de recensement national précis de ces activités. Par ailleurs, des lycées agricoles ou maritimes proposent des cursus intégrant la plongée dans la perspective d'exercer des métiers dans l'aquaculture, l'ostréiculture, la conchyliculture ou les autres métiers de la filière pêche.

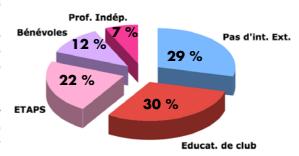
* Le 1er cycle

Les professeurs des écoles intègrent les activités sportives dans leur emploi du temps. Selon une étude récente²⁷ publiée par l'Education Nationale, la moyenne hebdomadaire d'EPS serait de 2 h 12 mn, mais avec de grandes disparités d'une école à l'autre et selon la classe (1/3 des maîtres reconnait assurer moins de 2 h/semaine).

Les programmes scolaires du 1^{er} cycle sont établis par voie de circulaire²⁶. Si la plongée n'est jamais citée dans ces programmes d'activités, il est fait une large place aux « activités aquatiques et natation ». Les professeurs des écoles ont une certaine liberté dans le respect de ce concept assez large : certains font donc pratiquer des activités régulières en PMT, d'autres, plus rares, intègrent des activités subaquatiques avec scaphandre (baptême par exemple).

Pour organiser leurs séances d'EPS, 2/3 des professeurs des écoles font appel à des intervenants extérieurs qu'ils choisissent parmi les éducateurs de clubs (30 %), les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives ou ETAPS (22 %), des bénévoles (12 %) ou des professionnels indépendants (7%).

La plupart des professeurs des écoles affirment avoir reçu au cours de leur carrière une formation à l'enseignement de l'EPS, durant leur formation initiale (37 %), au cours de séminaires d'EPS (52 %), au sein des équipes pédagogiques départementales (42 %) ou de formation organisées par l'USEP (14 %)



Les intervenants extérieurs en EPS à l'école primaire

Ils utilisent des outils pédagogiques et des sources bibliographiques en EPS issus des équipes pédagogiques départementales (39 %), des éditeurs associatifs (48 %), des éditeurs privés marchands (27 %), du CNDP (24 %) ou de l'Education Nationale (22 %).

4/5^{ème} des professeurs sortent de l'école pour assurer l'EPS, mais ils se rendent à proximité immédiate (10 mn en moyenne de déplacement) dans des équipements sportifs dédiés ou en pleine nature. 69 % font suivre aux enfants un cycle de natation.

Il existe également une circulaire²⁷ spécifique aux sorties hors de l'école dans le 1^{er} cycle au travers de sorties régulières à la journée (1^{ère} catégorie), occasionnelles sans nuitée (2^{ème} catégorie), ou de déplacements avec nuitées (3^{ème} catégorie), tels des projets éducatifs ou des classes de découverte (classes de mer par ex.).

La décision d'organiser des sorties de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie est prise par le directeur de l'école, ou par l'inspecteur d'Académie pour les sorties de 3^{ème} catégorie. Cette circulaire définie trois catégories d'activités sportives :

- celles qui peuvent être organisées sans contraintes spécifiques,
- celles qui nécessitent un encadrement renforcé (dont les activités subaquatiques),
- celles qui ne sont pas autorisées (canyon, rafting, nage en eaux vives, spéléo ...)

Dans ces actions éducatives, la plongée est parfois intégrée et le plus souvent gérée en partenariat avec des structures qui assurent le réceptif technique et logistique (clubs, structures commerciales ...).

* Le 2^{ème} cycle, de la 6^{ème} à la 3ème

Au collège, les professeurs d'EPS organisent les 4 heures d'EPS hebdomadaires des classes de $6^{\grave{e}^{me}}$ et les 3 heures hebdomadaires de la $5^{\grave{e}^{me}}$ à la $3^{\grave{e}^{me}}$. Ils doivent respecter des contraintes fixées au niveau national²⁹, avec une certaine souplesse régionale :

- Il existe une liste nationale des APSA (Activités Physiques, Sportives et Artistiques) dans laquelle figurent des sports collectifs et des sports individuels, ainsi que trois activités à dominante de pleine nature (canoë-kayak, escalade, course d'orientation). Les activités subaquatiques n'y figurent pas.
- Le recteur établit et révise régulièrement une liste académique des APSA choisies dans la liste nationale ou composée en fonction des réalités et particularités régionales. Chaque collège peut rajouter, après avis de l'Inspecteur Pédagogique Régional, une APSA spécifique à l'ensemble de l'établissement et différente des listes académiques et nationales. Des activités subaquatiques peuvent figurer dans ces deux familles d'activités.

Lorsque l'on interroge les enseignants³⁶ sur les raisons qui les conduisent à choisir une APSA, voici les principales réponses :

- En fonction des installations disponibles (30%)
- En fonction du goût des enseignants pour ces pratiques (30%)
- En fonction des besoins des élèves (17 %)
- En fonction de la motivation des élèves (13 %)

S'ils avaient la possibilité de choisir librement, ils souhaiteraient faire pratiquer à leurs élèves des activités d'extérieur, avec huit APSA qui reviennent systématiquement: escalade sur site naturel (28%), VTT (27%), canoë-kayak (26%), ski alpin (23%), voile (20%), planche à voile (18%), roller (15%), plangée sous-marine (14%).

* Le 2ème cycle, de la seconde à la terminale

Au lycée, en seconde, les professeurs organisent 2 heures d'EPS hebdomadaires, plus éventuellement 5 heures d'enseignement de détermination (dans un esprit de diversification et d'approfondissement) et 3 heures d'enseignement optionnel (dans un esprit de spécialisation).

En première et terminale, les 2 heures d'EPS hebdomadaires peuvent être complétées par 2 heures d'enseignement complémentaire (idem ens. de détermination) et un horaire aménagé pour suivre une option facultative.

Les programmes^{30,31} sont fixés au niveau national avec une part de modularité sur la base de deux catégories d'activités physiques et sportives :

- Un « ensemble commun » qui constitue la priorité comprend une liste d'activités arrêtée au niveau national : volley-ball, basket-ball, hand-ball, football, rugby, badminton, tennis de table, courses, sauts, lancers, triathlon, natation, gymnastique artistique, gymnastique acrobatique, escalade, course d'orientation, danse, judo, lutte, course en durée.
- Un « ensemble complémentaire » est fixé de manière plus ouverte : des activités sont proposées au niveau national (cirque, boxe française, streeching, GRS, Gym acrob., relaxation, musculation, tir à l'arc), mais une grande place est laissée à l'initiative locale, et notamment la possibilité de choisir des activités physiques qui correspondent au patrimoine ou l'environnement régional. Les activités subaquatiques peuvent être intégrées à ces activités.

Chaque année, dans les heures d'EPS hebdomadaires obligatoires, les professeurs et les établissements doivent choisir trois activités, dont deux au moins dans l'ensemble commun, la troisième pouvant être choisie dans l'ensemble complémentaire.

Dans les enseignements de détermination (seconde) et complémentaires (première et terminale), deux activités doivent être choisies, dont l'une au moins dans l'ensemble commun.

Les enseignements optionnels (seconde) et facultatif (première et terminale), peuvent cibler indifféremment une activité de l'ensemble commun ou de l'ensemble complémentaire.

III-3-2 Les sections sportives scolaires

Depuis une circulaire de 1996³², les sections sportives scolaires ont remplacé dans les collèges et certains lycées les anciennes « sections sport études ». Elles visent à donner aux élèves la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique dans une discipline, tout en conciliant études et pratique sportive intensive.

En 2007/2008, il y avait 2.400 sections sportives scolaires qui accueillaient 50.000 élèves pour pratiquer 50 disciplines différentes. Il existe au collège G. de la Tour de Nancy, une section sportive scolaire en plongée subaquatique.

La décision d'ouverture d'une section sportive scolaire incombe au recteur d'Académie, sur demande du conseil d'administration de l'établissement.

Une charte³³ définit les modalités d'accès et de fonctionnement de ces sections dans lesquelles les élèves bénéficient de 4 à 10 heures d'activités hebdomadaires, et une circulaire³⁴ traite du suivi médical des élèves.

Des aménagements particuliers³⁵ sont également prévus pour les sportifs inscrits sur les listes de haut-niveau dans les filières compétitives et les filières d'accès à ce statut.

III-3-3 Les associations sportives et fédérations scolaires

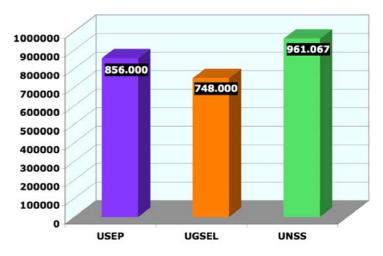
Ces associations sportives proposent aux élèves de pratiquer des activités sportives en périscolaire, le plus souvent le mercredi après-midi (37%) et le soir après les cours (39%) ou entre 12 et 14 h (7%), pour un volume moyen de 3 heures hebdomadaires.

Elles sont affiliées à l'une des trois grandes fédérations de sport scolaire, l'USEP, l'UNSS et l'UGSEL.

L'USEP est spécialisée sur l'école primaire, l'UNSSS sur les collèges et lycée, et l'UGSEL regroupe des élèves des écoles, collèges et lycées privés.

Ces trois fédérations regroupent au total, 2,450 millions d'élèves (soit 26% de la population scolarisée dans les tranches d'âges concernées) et 115.000 enseignants et animateurs.

Elles organisent les rencontres sportives scolaires et périscolaires, des évènements ponctuels (journées nationales et internationales) et participent à la formation continue des enseignants.



<u>Les licenciés dans les fédérations de sport scolaire</u> (données 2007- MJSVA)

* Dans les écoles primaires publiques

Les Associations Sportives Scolaires ou (ASS) sont facultatives. Selon les chiffres de l'Education Nationale, 38 % des écoles primaires (13.120 écoles) auraient une ASS. Par le jeu des regroupements inter-écoles, ce sont 11.500 ASS qui sont recensées avec 810.000 élèves inscrits. Les activités vont de la découverte à l'entraînement et la compétition en passant par l'éducation à la vie associative.

Les ASS du secteur primaire public sont affiliées à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (ou USEP).

En 2007, l'USEP regroupait 856.000 licenciés (élèves + professeurs) et a vu son nombre de licenciés augmenter de 12 % sur les quatre dernières années alors que la population d'enfants scolarisés n'augmentait que de 3,1 % dans le même temps.

L'USEP propose des disciplines réparties dans 10 familles d'Activités Sportives Diversifiées (ASD) avec l'une spécialisée sur les activités aquatiques et l'autre sur les activités de pleine nature.

L'USP passe des conventions tripartites (Etat-USEP-fédération) ou quadripartites (Etat-USEP-UNSS-fédération) avec des fédérations sportives. En 2008, trente fédérations sportives étaient conventionnées dont celles de canoë-kayak, de randonnée pédestre, de ski et de voile.

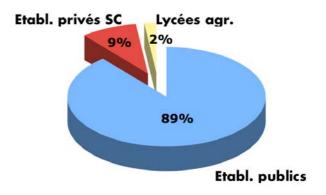
A ce jour, les activités subaquatiques ne sont pas formellement identifiées à l'USEP au niveau national et la FFESSM n'est pas une fédération conventionnée. Par contre des initiatives locales sont repérables en plongée au travers d'une double affiliation fédérale de l'ASS.

* Dans les collèges et lycées publics

Les ASS, obligatoires dans les collèges et lycées publics et affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) proposent des activités multisports et des formations de jeunes officiels (arbitres, juges).

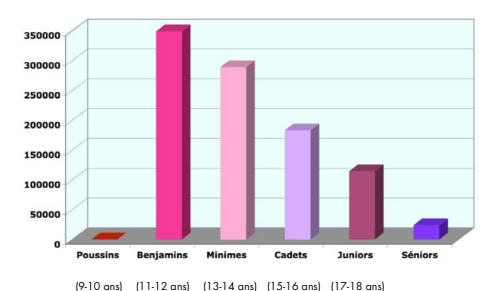
7.908 établissements scolaires publics et 193 lycées agricoles hébergent une ASS, avec un total de 841.000 élèves licenciés à l'UNSS et 31.000 enseignants et animateurs.

Auxquels viennent se rajouter 1.436 établissements privés sous contrat, avec 85.000 élèves licenciés et 3.700 animateurs.



Les licenciés à l'UNSS selon le type d'établissement (données 2006/2007- MEN et UNSS)

Soit au total 961.000 licenciés UNSS en 2007, et une progression de + 11 % en 4 ans alors que la population scolarisée diminuait de - 3 % dans la même période.



<u>Les licenciés UNSS par catégories d'âge</u> (données 2007- UNSS)

L'UNSS propose 81 activités différentes, avec notamment un secteur des APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) qui regroupe 10,54 % des licenciés, soit 101.300 personnes. La plongée subaquatique est identifiée comme l'une des activités proposées par l'UNSS avec un repérage national sur 46 établissements scolaires avec un total de 555 licenciés (254 filles et 301 garçons).

* Dans les écoles, collèges et lycées privés

Les collèges et lycées privés sous contrat sont parfois affiliés à l'UNSS (voir paragraphe précédent).

Une grande partie des autres, notamment ceux d'obédience catholique, sont regroupés au sein de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL). En 2007, cette fédération regroupaient 748.000 licenciés dans 3.200 associations sportives scolaires (+ 2,2% en 4 ans).

Les activités proposées par l'UGSL sont gérées au niveau national, par des CTN (Commission Technique Nationale). Il existe une CTN des Activités Physiques de Pleine Nature qui identifie notamment l'escalade, le VTT, le ski alpin et nordiste, le snowboard et la course d'orientation. Les activités subaquatiques ne sont pas identifiées comme des pratiques régulières.

* Le choix d'une ASS par les élèves

En 2006³⁶, 20 % des élèves scolarisés en collège et lycée étaient inscrits à l'ASS de leur établissement, contre 13 % seulement en 1985. Par ailleurs, les élèves pratiquent également hors de l'école, en clubs à 52 % et en dehors de toute structure à 68 %.

Les élèves qui ont choisi de ne pas pratiquer dans l'ASS invoquent les raisons suivantes :

- Non satisfaits des horaires (55 %)
- Pratiquent déjà en club (51 %)
- Ont trop de devoirs (32 %)
- Manque de moyen de transport (12 %)
- Activités proposées trop limitées (11%)
- Trop axé sur la compétition (7 %)
- Refus des parents (4 %)
- Coût de la licence (4 %)

III-3-4 Le périscolaire et l'accompagnement éducatif

Dans les locaux de l'école, souvent en l'absence du corps enseignant, des activités sont proposées aux élèves avant et après les cours et entre 12 et 14 heures. Il s'agit d'occuper le temps libre avec diverses activités, dont les pratiques sportives.

Ces activités périscolaires sont choisies par le conseil d'école ou le conseil d'administration de l'établissement scolaire qui adopte le projet d'école. Ce dernier est autorisé par l'Académie. Elles sont ensuite organisées avec le concours des administrations, des collectivités territoriales, et des associations.

Les activités sont facultatives et les ressources ne doivent pas constituer un facteur discriminant pour les élèves. Elles sont donc prises en charge, la plupart du temps par la municipalité avec des subventions de l'Etat et ne coûtent rien à l'élève (il n'est donc pas possible d'envisager la souscription d'une licence fédérale).

* Les Contrats Educatifs Locaux (CEL)

Créés en 1998, ces contrats ont pour objectif d'inciter à l'éducation partagée en fédérant les projets éducatifs conçus par des élus, des enseignants, des parents, des associations. Les pratiques culturelles et sportives proposées doivent développer l'accès de tous les jeunes, et plus particulièrement les plus démunis. Un groupe de pilotage local (GPL) met en œuvre le CEL.

Une enquête³⁷ menée en 2005 sur 466 CEL de Métropole a fait apparaître :

- que la commune ou la structure intercommunale est à l'origine du projet dans 75 % des cas,
- que les CEL interviennent sur le domaine scolaire ou périscolaire dans 69 % des cas,
- que les associations sont intégrées au dispositif des CEL dans 14 % des cas, pour moitié en qualité de participant au projet, pour moitié en qualité de prestataire,
- que le sport est partie prenante, principalement dans le domaine du football.

Certaines activités périscolaires, notamment sportives, peuvent être menées au travers d'un CEL.

* L'accompagnement éducatif

Créé en 2007, ce dispositif a d'abord été destiné aux collèges d'éducation prioritaire (CEP), puis étendu à tous les collèges publics et privés sous contrat, ainsi qu'aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire à compter de la rentrée 2008/2009³⁸.

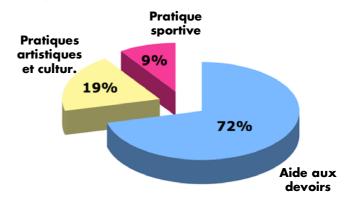
L'accompagnement éducatif est destiné aux élèves volontaires.

Il est organisé tout au long de l'année, avec un volume horaire conseillé de 2 heures le soir après les cours, 4 jours par semaine.

Trois grands domaines éducatifs sont visés :

- l'aide aux devoirs et aux leçons,
- la pratique sportive,
- la pratique artistique et culturelle.

En 2007/2008, la pratique sportive a représenté 9 % des actions.



Les activités de l'accompagnement éducatif en 2007/2008 (données MEN)

Il s'agit principalement d'offrir aux élèves de s'initier à différentes activités sportives. L'encadrement peut être assuré par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation ou des intervenants extérieurs.

Lorsque les activités se déroulent à l'extérieur de l'école, elles doivent être placées sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative scolaire.

L'éducation nationale recommande d'avoir recours, pour les activités sportives, aux services d'associations locales agréées et aux clubs affiliés aux fédérations agréées, sans exclure expressément les structures professionnelles. Si les élèves restent dans le domaine de l'initiation, ils n'ont pas à souscrire de licence, ni à présenter de certificat médical.

Côté ministère en charge des sports, un budget spécial de 20 millions d'euros a été alloué au CNDS (Centre National de Développement du Sport) pour le financement de ces actions.

III-3-5 La plongée à l'école, une utopie?

Il est fréquent d'entendre dans le secteur de la plongée que l'école serait réfractaire aux activités subaquatiques et qu'il n'y aurait pas de volonté ni de véritable souhait, de la part des enseignants et des élèves, de s'engager dans ce type de pratique.

Une enquête³⁶ particulièrement intéressante publiée par l'Education Nationale en 2007 vient complètement infirmer cette idée-reçue et démontre notamment :

- Que lorsque l'on interroge les professeurs d'EPS sur les activités sportives qu'ils souhaiteraient faire pratiquer dans le cadre de l'EPS s'ils en avaient la possibilité, 14 % au lycée et 15 % au collège, citent la plongée subaquatique.
- Que 86 % des élèves interrogés aimeraient pratiquer une activité de pleine nature proposée par leur établissement scolaire, si possible à la journée (40 %) ou en stage bloqué (37 %).

- Que dans les activités de pleine nature, ils recherchent principalement :
 - l'ambiance et la vie de groupe (67%)
 - le dépaysement et l'aventure (67%)
 - le contact avec la nature (54%)
 - la découverte d'un milieu (52%)
 - se sentir bien dans un milieu différent (52%)
 - les risques (43%)
- Qu'en 2006, lorsqu'il est laissé le choix aux élèves de désigner l'activité sportive qu'ils souhaiteraient le plus pratiquer dans le cadre de leur association sportive scolaire, la plongée est placée en première position en étant citée par 36 % des filles et 42 % des garçons, devant le canoë, l'escalade, le VTT, le parapente, le hip-hop, le tennis et le ski alpin (parmi 43 disciplines sportives citées).

III-4 LES JEUNES LICENCIÉS SPORTIFS

En France, en 2007, les fédérations sportives regroupaient 16,2 millions de licenciés et titulaires d'un ATP, soit 25 % de la population française et 39 % du total des français qui pratiquent une activité physique ou sportive.

total des français qui pratiquent une activité physique ou sportive.

Plus de la moitié de ces licences (55 %) sont délivrées à des jeunes sportifs de 19 ans et moins, avec de grands variantes observables selon les fédérations et la typologie des pratiques.

Ce chapitre permet de faire le point sur la situation de ce secteur et de comparer les tendances avec celles observées à la FFESSM.

III-4-1 Le total des licenciés sportifs

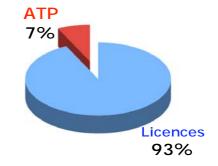
En 2007¹⁹, 115 fédérations délivraient 15,101 millions de licences, avec la ventilation suivante (selon la catégorie de fédération) :

- 49 % (7,460 millions) délivré par 30 fédérations unisports olympiques.
- 17 % (2,622 millions) délivré par 59 fédérations unisports non-olympiques (dont la Ffessm)
- 18 % (2,720 millions) délivré par 5 fédérations de sports scolaires et universitaires
- 16 % (2,298 millions) délivré par 21 fédérations multisports et affinitaires.

(-0,97 % (147.651) délivré par la FFESSM)

44 fédérations délivraient également 1,153 million d'A.T.P. ou Autres Titres de Pratique (licence journée, pass-découverte ...) :

- 31 % délivrés par 8 fédérations unisports olympiques (357.000 ATP),
- 31 % délivrés par 24 fédérations unisports nonolympiques (357.000 ATP),
- 38 % délivrés par 12 fédérations multisports et affinitaires (439.000 ATP).
- Aucun ATP dans les fédérations scolaires et universitaires



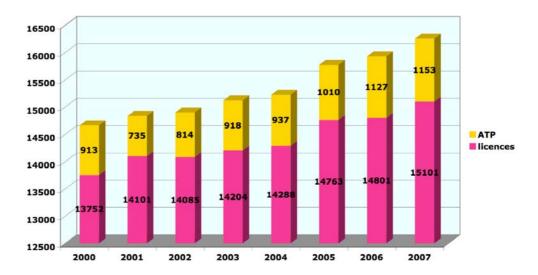
Répartition du total des licences et ATP

Il faut relever que 63 % de ces ATP (700.000) sont délivrés par des activités de pleine nature (canoë-kayack, aviron, voile, char à voile, vol libre, parachutisme, montagne, escalade, randonnée, spéléo, motonautisme, UCPA ...). La FFESSM n'en déclare aucun alors que certains de ses produits correspondent au cahier des charges (pack-découverte, pass-rando, baptêmes).

Au total, en 2007^{19, 22}, il a donc été délivré 16,254 millions de licences et ATP par l'ensemble des fédérations.

Ces chiffres sont en nette progression depuis plusieurs dizaines d'années (x 8 depuis 1949) et ont augmenté de 11 % ces huit dernières années, soit en moyenne + 1,3 % par an. Cette croissance a été principalement due à l'augmentation des ATP (+ 27 %), pendant que celle des licences était plus modérée (+ 9 %).

Sur la même période, la FFESSM a enregistré une baisse de ses effectifs licenciés (- 3,4 %), soit une perte moyenne annuelle de 5.253 licences (0,4 %).

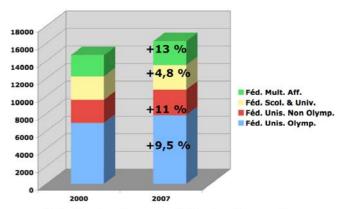


Evolution de la répartition des licences et ATP sur 8 ans (2000/2007)

(en milliers)

De 2000 à 2007^{19, 22}, la croissance des licences + ATP a été plus forte dans les fédérations unisports non olympiques (+11%) et multisports affinitaires (+13%), notamment grâce à l'explosion des activités de pleine nature et de certaines pratiques non olympiques (ex. du rugby).

Dans le même temps, la faible progression dans les fédérations scolaires et universitaires (+4,8%) peut s'expliquer en partie par l'absence d'ATP et la légère réduction des effectifs scolaires (voir III-1-4).



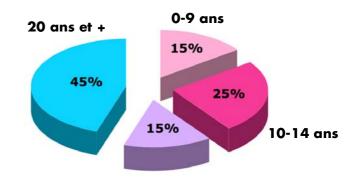
Evolution des licences + ATP selon le type de fédération

III-4-2 Les jeunes licenciés sportifs

Selon la dernière enquête²⁴ (2006) sur la part de jeunes licenciés sportifs, plus de la moitié des licences sont délivrées à des jeunes de 19 ans et moins (55 % / 8,3 millions de licences).

Les 10-14 ans sont les plus nombreux (25 %, soit 3,8 millions), puis viennent à égalité les 0-9 ans et les 15-19 ans (15 %, soit 2,26 millions).

Si ces chiffres sont comparés aux données démographiques de ces mêmes populations, il apparaît qu'en moyenne, un jeune de 0-19 ans sur 2 est licencié (52 %). Ils ne sont plus qu'un sur 7 dans la tranche des adultes de plus de 19 ans (14 %).



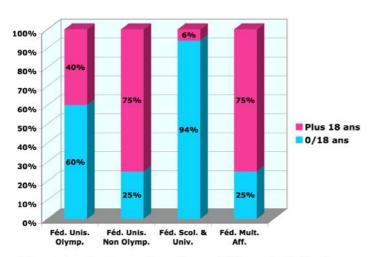
15-19 ans

Répartition des licenciés sportifs/tranche d'âge

Proportionnellement, le taux de licences est beaucoup plus important dans la tranche des 10-14 ans (90 % de licenciés) que chez les 15-19 ans (54 %) et les 0-19 ans (29 %). La FFESSM est une des rares fédérations à avoir son « cœur de cible jeunes » actuel dans la tranche 15-19 ans (58 % des licences délivrées dans la tranche 0-19 ans).

Ces tendances semblent avoir peu évolué ces dernières années, car une enquête²³ du même type en 2003 donnait exactement les mêmes valeurs en pourcentage.

* Les jeunes licenciés sportifs par type de fédération



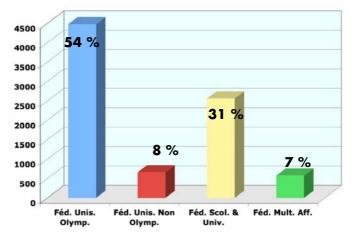
Répartition des jeunes licenciés sportif/type de fédération

La répartition des licenciés selon le type de fédération fait apparaître²⁴ :

- Que les mineurs représentent 94% des licences dans les fédérations scolaires et universitaires (2,56 millions de licences).
- Qu'ils représentent 60 % des licenciés dans les fédérations unisports olympiques (4,48 millions de licences).
- Qu'ils ne sont plus que 25 % dans les fédérations unisports nonolympiques et les multisports affinitaires (660.000 et 575.000 licences).

La plus grande part des jeunes licenciés sportifs se concentre dans les fédérations unisports olympiques (54 %, soit 4,48 millions); Les plus « jeunes » de ces fédérations sont les FF de judo (80 % de jeunes), de handball (75%), de gymnastique (74%), de sports de glace (73%), d'escrime (70%), d'équitation (70%), de natation (68%), de basket-ball (63%) et de football (62%).

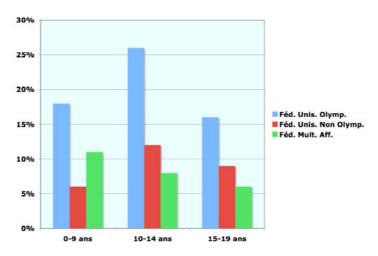
Du côté des fédérations unisports non olympiques qui regroupent 8 % des jeunes licenciés (660.000), les plus « jeunes » sont les FF de rugby à XIII (90% de jeunes), de twirling bâton (77%), de danse (68%) et de karaté et arts martiaux affinitaires (65%).



Répartition du total des jeunes licenciés sportif (par type de fédération- en milliers)

En ventilant le nombre de jeunes licenciés sportifs par tranche d'âge et par fédération (en excluant les fédérations scolaires et universitaires), il apparaît :

- que les fédérations multisports et affinitaires sont les plus « jeunes » avec une forte proportion de licenciés dans la tranche des 0-9 ans.
- que les fédérations unisports olympiques sont les mieux réparties sur l'ensemble des tranches d'âges.
 - que les fédérations unisports non olympiques sont les moins présentes dans la tranche 0-9 ans.



Répartition du total des licences par catégorie d'âge (par type de fédération)

Les sports les plus « jeunes » dans les fédérations unisports olympiques sont très représentés dans la tranche 0-9 ans notamment le judo (41 % de 0-9 ans), la gymnastique (40%) et les sports de glace (27%), mais ce sont également ceux dans lequel le taux d'abandon à l'adolescence est le plus fort (dans la tranche 15-19 ans, il ne reste plus que 9 % des licences en judo, 9 % en gymnastique et 17 % dans les sports de glace).

Cette tendance à l'abandon des activités licenciées dans la tranche des 15-19 ans est globalement sensible dans toutes les pratiques et toutes les familles de fédérations. Par contre, les études démontrent que c'est dans cette population de licenciés très jeunes, que la pratique d'autres activités licenciées est la plus importante après abandon de la première.

Fédérations	% de licenc. + 19 ans
Motonautique	97 %
Randonnée Péd.	95 %
Aéronautique	94 %
Sports de boules	93 %
Cyclotourisme	93 %
Parachutisme	92 %
Golf	90 %
Squash	89 %
Bowling	89 %
Taï chi chuan	88 %
Pétanque et J.Prov.	87 %
Billard	87 %
Pêche au coup	86 %
Javelot, tir/cible	86 %
FFESSM	84,5 %

Les fédérations sportives les « moins jeunes » sont principalement celles :

- qui ont recours à des équipements et des infrastructures lourds, et qui sont onéreuses,
- qui subissent des contraintes juridiques et/ou administratives et sont à haut degré d'organisation,
- qui sont considérées comme peu attractives pour les jeunes (identifiées comme des activités d'adultes).

Le « Top 15 » des fédérations les moins « jeunes »

En valeur absolue, les jeunes licenciés sont très inégalement répartis: 10 fédérations concentrent 43 % des jeunes licenciés sportifs, soit 3,5 millions d'individus. Dans ce domaine également la FFESSM est l'une des moins jeunes des fédérations avec 22.785 licences, soit 0,27 % de toutes les licences délivrées à des jeunes de 0-19 ans (alors qu'elle délivre 0,97 % du total des licences).

Fédérations	0-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	Total 0-19 ans	% de lic.
Football	349.134	469.769	318.147	1.137.050	62,5 %
Tennis	137.350	254.212	149.776	541.338	50,4 %
Judo	227.576	156.048	51.030	434.654	80 %
Equitation	90.045	153.847	79.093	322.985	70 %
Basket B.	36.675	130.452	105.638	272.765	64 %
Handball	61.765	113.526	53.320	228.611	75 %
Gymnastique	91.261	56.630	22.055	171.946	74,5
Natation	44.398	74.145	28.983	147.526	68 %
Karaté	41.392	59.856	28.822	130.070	65 %
Rugby	20.302	46.937	45.660	112.899	51 %
Ffessm	816	8.774	13.195	22.785	1 <i>5,5</i> %

Le « Top 10 » des fédérations les plus « jeunes » en valeur absolue (+ comparaison avec la ffessm)

III-4-3 Les licenciés de pratiques de nature

Selon une enquête de 2006⁴³, les fédérations en charge des pratiques sportives dites « de nature » regrouperaient 2,5 millions de licences et ATP, soit 16 % environ du total des licences et ATP délivrés en France par les 115 fédérations reconnues par l'Etat. A ces chiffres qui ne concernent que les fédérations unisports, il aurait fallu rajouter les licenciés des fédérations multisports et affinitaires (FSGT, UFOLEP ...) qui sont impossibles à comptabiliser avec précision.

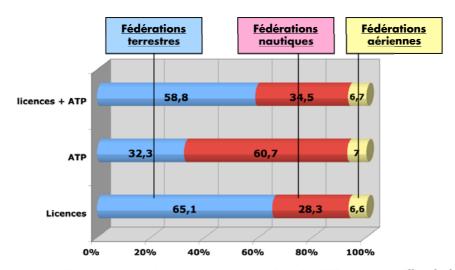
(La FFESSM regroupe 0,97 % du total des licences et ATP délivrés par les fédérations françaises)

La tendance à la pratique des sports de nature semble à la hausse au sein de ces fédérations avec une progression de 1,7 % en 5 ans (2001-2006). La part des ATP y beaucoup plus importante que dans les autres fédérations, avec 44 % des ATP concentrés dans ces fédérations, pour seulement 13,7 % des licences.

Selon la classification retenue par le ministère en charge des sports, les 2,5 millions de licenciés et ATP des activités de nature se répartissent au sein de 35 activités identifiées :

- **14 activités sportives terrestres** (char à voile, course d'orientation, cyclisme, cyclotourisme, équitation, montagne et escalade, motocyclisme, sports de traîneau, pulka, randonnée pédestre, ski, spéléo, triathlon). Ces dernières regroupent 58,8 % des licenciés et ATP, soit 1,47 million de personnes.
- **12 activités sportives nautiques** (aviron, canoë-kayak, **activités subaquatiques**, joute, sauvetage nautique, motonautisme, pêche à la mouche et au lancer, pêche sportive au coup, pêche en mer, ski nautique, surf, voile). Ces activités regroupent 34,5 % des licenciés et ATP, soit 862.000 licenciés. La FFESSM regroupe 6 % de l'ensemble des licenciés « de nature » et 17 % des licences et ATP des 12 activités sportives nautiques (Pour être exact, il aurait toutefois fallu retirer les pratiquants exclusifs de la nage avec palmes, le hockey subaquatique ...). Si l'on exclut les ATP de cette analyse, la FFESSM délivre 26 % du total des licences de ce secteur.
- **9 activités sportives aériennes** (aéromodélisme, aéronautique, aérostation, giraviation, planeur, ULM, vol à voile, vol libre, parachutisme). Ces activités regroupent 6,7 % des licenciés, soit 168.000 licenciés.

La répartition des licences et des ATP est variable selon la catégorie d'activité⁴³: les activités terrestres sont plus caractérisées par la délivrance de licences classiques (1,318 millions de licences et 158.071 ATP) et les activités nautiques par la délivrance des ATP (571.854 licences et 296.264 ATP). La FFESSM est atypique dans ce secteur car elle ne délivre aucun ATP.

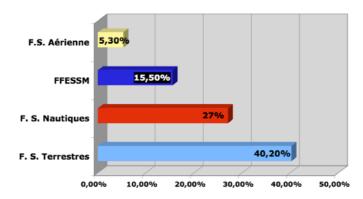


<u>La répartition des licences et ATP du secteur « nature » dans les différentes familles de fédérations</u> (source Stat-Infos n°08-01- MSLSVA – 2008)

* Les jeunes licenciés dans les activités « de nature »

Globalement, les licenciés d'activités de nature sont plus âgés que ceux des autres fédérations 43 : 35 % des licenciés ont moins de 19 ans dans les fédérations de nature, contre 46% dans les autres fédérations (55 % si l'on rajoute les fédérations scolaires et universitaires).

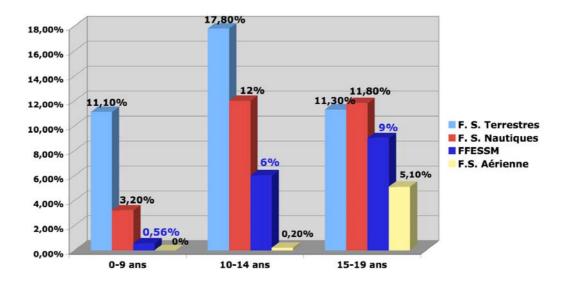
Si l'on considère les trois familles d'activités de nature, il apparaît que les plus « jeunes » sont les fédérations sportives terrestres avec 40 % de moins de 19 ans, puis les fédérations sportives nautiques (dont la FFESSM) avec 27 % et ensuite les fédérations sportives aériennes avec seulement 5,3 % de jeunes licenciés.



Proportion de jeunes licenciés dans les fédérations « de nature » (+ comparaison avec FFESSM)

La FFESSM avec 15,5 % de jeunes licenciés de moins de 19 ans, se situe dans la tranche basse des activités nautiques. Par contre, si l'on considère que le niveau de technicité exigé, le coût de la pratique et l'âge minimum exigé (8 ans), permettent de comparer la FFESSM aux fédérations sportives aériennes, la représentation des jeunes devient non négligeable.

Si l'on observe la répartition des jeunes licenciés dans les fédérations sportives « de nature »⁴³, c'est dans la tranche des 0-9 ans que les écarts sont les plus importants, les fédérations terrestres regroupant une population beaucoup plus importante que les autres activités.



Répartition des jeunes licenciés par tranche d'âge dans les fédérations « de nature » (+ comparaison avec FFESSM)

Si l'on compare la répartition des jeunes licenciés FFESSM avec ceux des autres activités, notamment ceux des activités nautiques, les écarts se resserrent dans la tranche des 15-19 ans puis augmentent très sensiblement avec la diminution de l'âge.

III-4-4 Les voies de recrutement de licenciés

Pour chaque activité et chaque fédération, des voies de recrutement spécifiques existent, mais il est également possible d'identifier trois grandes pistes qui intéressent globalement de nombreuses fédérations.

* La piste de la pratique scolaire

Lorsqu'une activité est largement pratiquée dans le secteur scolaire (EPS et sections et associations sportives scolaires) cela crée inévitablement un creuset de jeunes pratiquants dans lequel les fédérations concernées peuvent puiser pour générer de nouveaux licenciés.

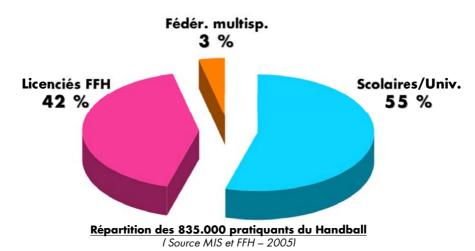
L'exemple du Handball, 1er sport scolaire et universitaire est édifiant:

En 2005, sur les 835.000 pratiquants du handball français recensés, 455.000 sont licenciés dans les fédérations scolaires et universitaires, ce secteur représente donc 55 % du total des pratiquants. Auxquels il faudrait rajouter les pratiquants de l'activité dans les cours d'EPS, le handball étant le sport collectif le plus souvent proposé par les enseignants.

La pratique libre est quasiment inexistante en handball; il existe bien environ 10.000 pratiquants de Sand Ball (« hand des plages »), mais 90 % sont déjà licenciés de la FFH.

Les fédérations multisports ne regroupent que peu de licenciés (30.000 soit 3,6 % des licenciés).

La fédération délégataire (FFH) regroupe 350.000 licenciés, soit 41,4 % du total des pratiquants, ce qui en fait la 6ème fédération olympique française en nombre de licenciés.



Dans cette pratique sportive, le recrutement en club peut donc compter sur un important réservoir de jeunes joueurs potentiels dans le secteur scolaire, ce dernier se renouvelant perpétuellement. Cette voie de recrutement est d'autant plus efficace que 52 % des jeunes

perpétuellement. Cette voie de recrutement est d'autant plus efficace que 52 % des jeunes scolarisés en collège affirment pratiquer une activité en club à côté de leurs activités sportives scolaires (voir III-3-3). Bien sûr, si cette dynamique scolaire incite de jeunes joueurs ayant découvert l'activité à s'inscrire dans un club, ensuite il reste à les motiver dans la continuité de la pratique, notamment dans les tranches d'abandon récurent (12/14 ans) ou de zapping des activités (15/16 ans).

* La piste de la pratique libre

Dans certaines activités sportives, il est fréquent que les pratiquants découvrent le sport et le pratiquent d'abord de manière libre, hors structure fédérale, avant éventuellement de s'engager dans une logique d'adhésion en clubs. Dans ces secteurs, une partie importante des adeptes ne franchissent jamais le pas de la pratique fédérale, mais l'ensemble des pratiquants libres constituent néanmoins un réservoir non négligeable de pratiquants potentiels.

L'exemple du Basket Ball est riche d'enseignements en la matière :

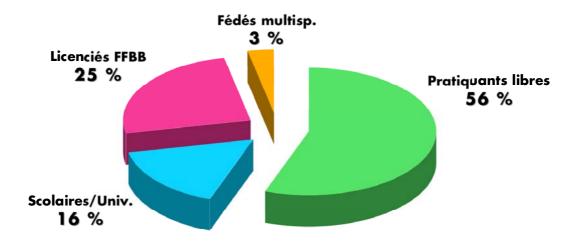
La Fédération Française de Basket Ball (FFBB) annonce en 2008 qu'environ 4,5 millions de personnes jouent occasionnellement ou régulièrement à ce sport, et ce, autant sur des équipements dédiés collectifs ou privés, que sur des lieux détournés de leur usage habituel.

Sur les 1,8 million de pratiquants réguliers recensés en France, 1 million de basketteurs (soit 56 %) fréquentent les « Playground » et autres équipements de pratique familiale, sans jamais être licenciés dans une fédération. Ils évoluent pratiquement sans organisation identifiée (hormis quelques grands tournois et tournées d'été sponsorisés) et avec des règles de jeu partiellement différentes de celles utilisées en compétitions fédérales. Ils évoluent sur des installations et des équipements dits « de rue » et libres d'accès, ou en détournant des équipements scolaires ou universitaires de leur destination première.

Dans les associations sportives scolaires et universitaires, 288.000 jeunes basketteurs sont identifiés, (soit 16 % du total). Ils utilisent le plus souvent des installations disponibles dans leurs établissements scolaires.

60.000 personnes pratiquent également le basket en étant licenciées d'une fédération multisport (soit 3 % du total).

La Fédération Française de Basket Ball (FFBB) regroupe 452.000 licenciés (soit 25 % du total), ce qui en fait la 5^{ème} fédération olympique française en nombre de licenciés.



Répartition des 1,8 millions de pratiquants du Basket Ball (Source MJS et FFBB – 2005)

La FFBB bénéficie d'un réservoir de pratiquants exceptionnellement élevé (1,288 million, soit 72% des pratiquants) constitué conjointement par les joueurs scolaires et universitaires (auxquels il faudrait rajouter ceux qui font du basket en EPS) et les pratiquants « hors structure », et ne subit qu'une très faible concurrence de la part des fédérations multisports qui proposent également du basket.

En ne regroupant qu'un quart environ du total des joueurs de basket français, la FFBB est une des plus grandes fédérations françaises en nombre de pratiquants.

Le report de pratiquants « hors structure » vers la souscription d'une licence FFBB ne se fait pas systématiquement et ce d'autant que les mouvements obéissent à des règles complexes (par ex. une part de ces pratiquants sont d'anciens licenciés qui ont quitté la FFBB). Mais cela contribue tout de même à développer l'image et la réputation de l'activité et constitue bien un creuset dans lequel la FFBB peut puiser pour générer de nouveaux licenciés.

* La piste de la pratique nécessaire

Certaines Activités Physiques et Sportives sont considérées comme des passages obligés et le recrutement initial s'opère donc dans des conditions extrêmement favorables.

L'exemple de la Natation peut illustrer cette piste de recrutement :

La plupart des Français placent le « savoir nager » dans les apprentissages fondamentaux ; le plus souvent dans une optique sécuritaire plutôt que dans l'objectif de pratiquer un sport. Les parents sont profondément attachés au fait de régler très tôt le problème de l'apprentissage de la nage chez leurs enfants, que ce soit par une démarche spontanée (inscription dans une école de natation dès 6/8 ans) ou en passant par la pratique de la natation scolaire.

En 2008, selon la Fédération Française de Natation (FFN), 40 millions de français savent nager (64 % de la population) et 4 millions de personnes nagent au moins une fois par semaine, principalement dans les piscines publiques, pour leur entretien physique ou la pratique d'un sport.

Avec ses 258.000 licenciés en 2007, la FFN regroupe environ 6,45 % de ces nageurs français. Une grosse partie des nageurs a appris à nager dans une école de natation affiliée à la FFN, puis cette dernière ciblant principalement des activités compétitives à l'issue de la phase d'apprentissage, les nageurs sont partis pratiquer « hors structure ».

Les pratiquants « hors structure » ne constituent pas véritablement un réservoir pour la FFN, mais toutes les conditions sont réunies afin que les jeunes pratiquants viennent tout seuls s'initier très tôt au sein des structures fédérales ; leur offrant ainsi la possibilité d'opérer des actions de sélection et détection en lien avec les objectifs de la fédération avant de laisser repartir « l'excédent » de nageurs vers la pratique libre ou l'arrêt de l'activité.

Il existe également d'autres formes d'apprentissage de la natation au travers des écoles municipales, des clubs affiliés aux fédérations multisports (qui organisent aussi des compétitions) et également des activités scolaires en natation (69 % des enfants scolarisés en 1^{er} cycle suivent un cycle natation, soit 2,7 millions d'enfants – voir III-3-1). Le tout pouvant également apporter son lot de jeunes nageurs optant pour la pratique compétitive à la FFN après avoir découvert cette activité dans un autre contexte.

* La piste des grands évènementiels sportifs

Il est démontré que les grands évènements sportifs de ces dernières années ont eu un effet immédiat et quantifiable sur le recrutement de nouveaux licenciés, notamment les plus jeunes.

L'exemple de la Coupe du monde de football en France en 1998 :

Le succès et l'immense relais médiatique autour de la victoire de l'équipe de France dans la coupe du monde de football de 1998 organisée en France, a permis d'observer l'année suivante une augmentation des licences à la FFF de l'ordre de 6,5 % (+112.000 licences) et de péréniser l'augmentation des licences jusqu'à ce jour alors que les licences étaient en régression depuis 2 ans avant la coupe du monde (1997 et 1998).

L'exemple de la Coupe du monde de Rugby en France en 2007 :

Alors que la croissance moyenne des licences à la FFR était déjà engagée, mais de l'ordre de 5 % par an sur trois ans de 2005 à 2007, une véritable explosion a été enregistrée à l'issue de l'organisation de la Coupe du Monde de rugby en France en 2007, avec environ 26 % de licenciés en plus en 2007/2008. Une augmentation plus modérée, mais sensible, a été observée dans les fédérations affinitaires et multisports qui proposent du rugby.

Selon l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) qui a analysé cette augmentation des licences en lle de France, ce sont les écoles de rugby qui en ont le plus bénéficié (+ 44 % de licences) et les catégories les plus jeunes sont les plus sensibles (+ 52 % chez les moins de 7 ans et + 48 % chez les poussins).

L'exemple de l'équipe de France de Handball championne olympique à Pékin en 2008 :

Selon la FFB, la médaille d'or des handballeurs français à Pékin a eu des effets immédiats sur les licences, avec une augmentation directe en début d'année 2008/2009 de + 8,3 % de ses licenciés (+ 19.015) et une prévision totale sur l'année estimée à + 15 % de licences (50.000 licences). Il s'agit principalement de jeunes licenciés et de nombreux clubs sont débordés et doivent refuser des nouveaux adhérents.

L'exemple du succès d'Alain Bernard en natation à Pékin en 2008 :

Ce succès, ajouté aux records battus les mois précédents par l'athlète notamment aux championnats d'Europe d'Eindhoven, s'est traduit, selon la FFN, par une augmentation directe de 10 % des licences à la rentrée 2008/2009 (+ 27.000 licenciés) et les bassins n'ont jamais été aussi pleins.

Les raisons du succès de cette piste de recrutement

Quelques travaux ont été menés sur les motivations des nouveaux licenciés qui adhèrent à un club fédéral à l'issue d'un grand événement sportif. De ces études, il ressort que les résultats sont importants bien sûr, mais le contexte médiatique l'est beaucoup plus : par exemple, les résultats de l'équipe de France de football en coupe du monde de 2006 en Allemagne (finaliste) n'ont pas eu les mêmes retombées qu'en 1998 car au delà de la victoire, les relais médiatiques autour de la Coupe du Monde de 1998 ont été sans précédent. La couverture médiatique globale de ces évènements, avant pendant et après, est donc primordiale en matière de retombées quantifiables en nombre de nouveaux licenciés.

Par ailleurs, il apparaît également que les nouveaux licenciés, notamment les plus jeunes, sont plus fortement sensibilisés à l'image des sportifs concernés qu'à leurs seuls résultats. A cet instar, les Laure Manaudou, Alain Bernard, Nicolas Karabatic et autre Zinédine Zidane ont au moins autant surfé sur leur popularité personnelle pour promotionner leur discipline sportive que sur leurs exploits sportifs.

* La spécificité du recrutement FFESSM

Sans rentrer dans le détail des activités fédérales FFESSM (développées plus loin), il est possible de relever quelques spécificités :

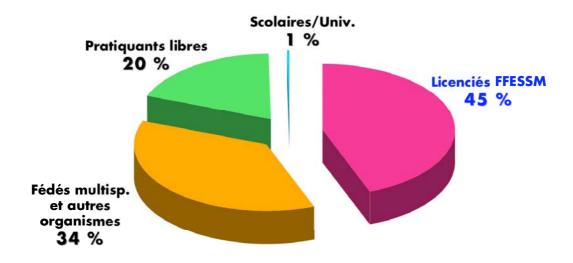
Les ventes de matériel en France⁵, démontrent qu'environ 1 million de packs PMT (Palmes, masque, tuba) sont vendus tous les ans. Il est donc probable que sans pratiquer directement la plongée subaquatique, une grande part de nageurs, touristes et baladeurs subaquatiques pratique occasionnellement ou régulièrement des activités subaquatiques au sens large, en piscines ou milieu naturel, sans être forcément licenciés FFESSM.

Sur les 340.000 pratiquants réguliers des activités subaquatiques identifiés en 2006, la FFESSM regroupe environ 150.000 licenciés soit 45 % du total, ce qui la place parmi les fédérations qui sont les plus présentes dans leur secteur d'activité (30 % de taux de licences en moyenne en France).

A la différence des autres grandes fédérations sportives, la FFESSM est fortement concurrencée par d'autres organismes qui proposent l'activité sans lien direct avec la fédération: 125.000 plongeurs pratiqueraient ainsi dans les « fédérations multisports et autres organismes » (ANMP, FSGT, PADI, SSI ...) soit 34 % du total.

La pratique libre existe mais reste modérée: 65.000 pratiquants « hors structure » sont recensés⁵, soit 20 % du total avec une ventilation estimée à 5.000 pour la pêche sous-marine , 15.000 pour la plongée en scaphandre et 35.000 baladeurs réguliers en PMT, auxquels se rajoutent 10.000 clients directs des voyagistes. Une part importante de ces pratiquants a d'abord été licenciée à la FFESSM, au moins pour se former, avant d'opter pour une pratique « hors structure » et ce faisant ne constitue pas une piste de recrutement de nouveaux licenciés.

La piste scolaire est quasiment inexistante quantitativement et la plongée est proposée comme activité sportive dans très peu d'établissements (voir III-3-3). La FFESSM ne dispose donc pas actuellement d'un creuset de jeunes pratiquants scolarisés dans lequel il serait possible de puiser.



Répartition des 340.000 plongeurs français

(Source enquête socio-économique sur la plongée MIS - 2006)

Sur le plan des évènements sportifs de portée nationale ou internationale, la plongée est peu prolixe. Il existe des résultats mondiaux ou européens dans certaines disciplines compétitives subaquatiques (nage avec palmes, hockey subaquatique, apnée, pêche sous-marine ...), mais ils sont très peu médiatisés.

Il est quand même possible de relever l'effet « Grand Bleu » en 1988 : la sortie de ce film à grand succès (9,2 millions d'entrées en France) a été suivie d'une augmentation sensible des licences FFESSM (+ 18 % en 1989, + 12 % en 1990, soit + 30.000 licences et + 32 % en 2 ans), principalement dans le domaine de la plongée en scaphandre. Ce constat confirme bien l'idée d'un décrochage entre l'évènement et ses retombées en fonction de son impact médiatique : en effet, en terme d'image rationnelle véhiculée, le « Grand Bleu » aurait pu avoir un effet inverse sur le développement de la pratique (les héros pratiquent l'apnée extrême et leur passion les emporte).

IV- LES JEUNES PLONGEURS

IV-1 LA PRATIQUE DES JEUNES PLONGEURS FRANÇAIS

La pratique des jeunes plongeurs français reste à développer car les taux d'activité sont faibles en regard de la population concernée et de ses habitudes sportives.

Les données chiffrées sont délicates à collecter, mais les deux organisations

majeures ont joué le jeu.

Il faut relever que le contexte juridique français qui est parmi les plus contraignants ne crée pas de spécificité réglementaire en matière d'accueil des mineurs.

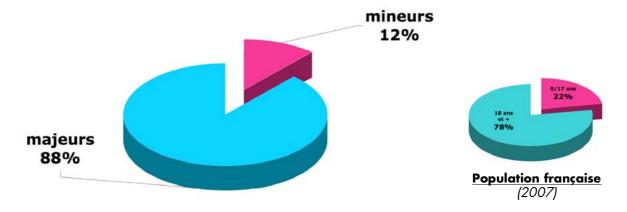
IV-1-1 La population des jeunes plongeurs français

Les seules données exploitables recueillies sont celles de la FFESSM et de l'ANMP-ANPER. Elles portent sur environ 240.000 plongeurs recensés sur la base des données économiques récentes⁵, soit 70 % du total des plongeurs français (340.000).

Elles font apparaître un total de 36.000 plongeurs mineurs (19.000 FFESSM et 17.000 ANMP), soit environ 15 % du total de plongeurs de ces deux organisations.

En l'absence de chiffres fiables, il est possible d'estimer à environ 4.000 le nombre de plongeurs mineurs supplémentaires (FSGT, SNMP, PADI, voyagistes, « hors-structure » ...).

Il est donc possible d'arriver à une estimation annuelle de 40.000 plongeurs mineurs en France, soit 12 % du total (340.000 plongeurs). Cette répartition est nettement inférieure à la proportion démographique de jeunes mineurs en France qui est de l'ordre de 22 % de la population⁴.

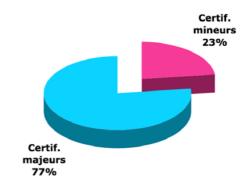


Estimation de la proportion de plongeurs mineurs en France en 2008 (sources ANMP/ANPER- FFESSM – 2008, extrapolées ESE-MJSVA 2006)

Sur la base du nombre de mineurs recensés en France en 2007 (14,1 millions), le taux de pratique actuel de la plongée est d'environ 0,28 % soit moins de 3 enfants sur 1.000, alors que chez les mineurs français, 71 % soit 710 enfants sur 1.000 ont une activité physique ou sportive régulière (voir III-2-1).

En s'intéressant aux chiffres disponibles sur la délivrance des certifications de plongeurs aux mineurs des deux principaux organismes certificateurs, FFESSM et ANMP, soit sur une base de 100.000 certifications (50.000 ANMP sur plusieurs années et 50.700 à la FFESSM en 2007/2008), il est possible de constater que :

- 23 % des certifications délivrées (23.150) le sont à des plongeurs mineurs, alors qu'ils ne représentent que 15 % des pratiquants dans ces deux organismes. Les jeunes plongeurs sont donc beaucoup plus centrés sur la formation et la certification que leurs homologues adultes. Cette tendance peut s'expliquer en partie par le fait qu'ils débutent l'activité pour la plupart.
- Les niveaux 1 et 2 de plongeurs « classiques » représentent la majeure partie de ces certifications (21.000, soit 21 % du total des certifications). Les qualifications spécifiques aux jeunes plongeurs sont donc assez peu utilisées.



<u>Ventilation des certifications de plongeurs</u> (Sources FFESSM et ANMP-2009)

IV-1-2 Les contraintes juridiques

Les contraintes réglementaires de pratique en activités subaquatiques dépendent du type de moyen utilisé pour l'immersion.

* Les contraintes juridiques liées au scaphandre autonome

Les activités en plongée à l'air ou aux mélanges en scaphandre autonome (recycleur compris) sont réglementées par le Code du Sport² dès lors qu'elles sont organisées par un établissement d'APS (ce qui est le cas de tous les clubs associatifs et SCA de la FFESSM).

Les activités des mineurs sont peu abordées dans cette réglementation et aucun âge minimal de début de pratique n'est fixé; il faut juste relever que même lorsque leur niveau de qualification leur donne potentiellement accès aux évolutions en autonomie, les mineurs ne peuvent pas exercer ces prérogatives et doivent donc être systématiquement encadrés par un guide de palanquée certifié. L'ensemble des autres contraintes applicables à l'organisation de la plongée s'applique aux jeunes plongeurs.

C'est le cas notamment de l'exercice des prérogatives et des conditions d'évolution qui se combinent aux règles de délivrances des qualifications de niveau 1 à 4 de plongeurs par les organismes habilités (FFESSM, FSGT, ANMP et SNMP):

- Les enfants de 8 à 12 ans peuvent évoluer dans l'espace proche (0/6 m).
- Les enfants de 12 à 14 ans titulaires d'un niveau 1 de plongeur, ou en fin de formation pour accéder à ce niveau, peuvent accéder à l'espace médian (0/20 m) en étant encadrés.
- Les jeunes de 14 à 16 ans titulaires d'un niveau 1 de plongeur et en fin de formation technique pour accéder au niveau 2, peuvent accéder à l'espace lointain (0/40 m) en étant encadrés.
- Les jeunes de 16 à 18 ans titulaires d'un niveau 2 de plongeur peuvent accéder à l'espace lointain en étant encadré.

La présence systématique, le niveau et les prérogatives des encadrants sont également fixés par la réglementation et ce pour les fonctions de directeur de plongée, guide de palanquée et enseignant, que cette activité soit bénévole ou rémunérée.

Les activités périphériques en scaphandre comme la plongée souterraine, l'orientation sur parcours balisés et l'archéologie sont exclues de ces contraintes.

* Les contraintes juridiques liées au activités sans scaphandre

Les activités s'exerçant en apnée ou sans recours au scaphandre (apnée, randonnée subaquatique, pêche sous-marine, nage avec palmes, tir sur cible, hockey subaquatique ...) ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique.

Toutefois, dans le cadre de l'accueil éventuel de mineurs en collectivité (colonies de vacances, centre aéré ...), le Code de l'Action Sociale et de la Famille et ses arrêtés d'application⁴⁰ limitent la pratique de l'apnée à la profondeur de 6 m maxi.

En nage en eau vive, les clubs et professionnels doivent mettre en œuvre les contraintes juridiques spécifiques d'organisation de l'activité et de sécurité, définies par le Code du Sport⁵² pour les activités nautiques en rivière. Il est précisé dans cette réglementation que les enfants de moins de 12 ans doivent être encadrés et accompagnés.

IV-2 L'OFFRE DE PRATIQUE HORS FFESSM

L'offre de pratique hors FFESSM en France est principalement constituée, en valeur absolue, par les clients des moniteurs de plongée professionnels adhérents à l'ANMP et sa « filiale » l'ANPER.

Il existe toutefois de multiples autres offres dans d'autres organismes qui sont intéressantes à analyser et à prendre en compte.

IV-2-1 Les jeunes plongeurs à l'A.N.M.P.

* Les produits spécifiques

L'A.N.M.P. propose dans son cursus des produits spécifiques aux jeunes plongeurs :

- Trois niveaux de pratique sont proposés : « AQUATICUS », « TETARDO » et « EXPLORATOR ». Ces derniers ne correspondent pas à un cursus particulier. Le moniteur est libre d'y placer le contenu et les prérogatives qu'il souhaite y associer, dans la limite de la législation en vigueur.



- Un « MANUEL DU PLONGEUR JUNIOR » est proposé sous la forme ludique d'une bande dessinée; il remplit à la fois les fonctions de passeport, guide de formation. d'informations et conseils, carnet de plongée. Le moniteur inscrit dans le manuel, sur un espace réservé, les qualifications délivrées, les formations suivies et les compétences validées pour les trois niveaux de pratique. L'enfant peut remplir diverses parties de son manuel, colorier certaines pages, faire des jeux, noter ses impressions et ses plongées, collectionner les tampons et délivrer des cartes à ses copains.



- Le niveau 1 de plongeur ANMP classique est accessible dès l'âge de 12 ans sans adaptation particulière au niveau du cursus et des compétences à valider.
- Le niveau 2 de plongeur ANMP est accessible à partir de 16 ans.
- Diverses qualifications complémentaires sont également accessibles sans limite d'âge (randonnée, piscine et découverte), à partir de 12 ans (autonomie 10 m, vie sous-marine, plongée de nuit) ou à partir de 16 ans (photo, vidéo, épave, matériel, vêtement sec, plongée sous glace, nitrox, nitrox confirmé).

* La stratégie et les données statistiques

Au niveau de l'âge d'accès, l'ANMP ne fixe aucune limite minimale et s'en remet à la compétence et la responsabilisation de ses membres, tous moniteurs professionnels. Il est juste recommandé de proposer des conditions d'évolution adaptées aux compétences et aux possibilités des jeunes plongeurs.

Au niveau des formalités d'accès, l'assurance ANMP permettait jusqu'en 2007 de faire plonger les jeunes sans délivrance d'une licence. Depuis 2008, le changement d'assureur de l'ANMP s'est accompagné d'une nouvelle stratégie avec la création d'une organisation regroupant les plongeurs, l'A.N.P.E.R. (Association Nationale des Plongeurs Et Randonneurs). Si les moniteurs ANMP veulent assurer leurs clients par l'intermédiaire de l'assurance de groupe, jeunes compris, ils doivent maintenant les faire adhérer à l'ANPER avec une adhésion qui, sans se nommer une licence, en a la forme. Cette adhésion peut être souscrite à la journée (2 ϵ), la semaine (12 ϵ) ou à l'année (19 ϵ).

Les moniteurs professionnels ANMP sont également libres de souscrire ailleurs une assurance RC pour leur client et d'utiliser ensuite le cursus ANMP, les deux logiques n'étant pas liées administrativement.

* Les données statistiques

L'ANMP a joué le jeu et accepté de fournir des données exploitables sur la population des jeunes plongeurs.

- Les données sur les pratiquants sont issues de l'ANPER (4.200 plongeurs en 2008) extrapolées à l'estimation⁵ du nombre de plongeurs pris en charge annuellement par les moniteurs ANMP (100.000).
- Les chiffres sur les brevets sont issus de l'ANMP et calculés sur une base de données récente comprenant 50.000 certifications ANMP/CEDIP.

Au niveau des pratiquants:

17 % des plongeurs pris en charge par les moniteurs ANMP ont moins de 18 ans, soit environ 17.000 plongeurs par an sur la base de l'estimation du nombre de plongeurs annuellement pris en charge par les moniteurs ANMP⁵.

Par comparaison, en 2007/2008, les 18.989 plongeurs mineurs de la FFESSM représentent 12,9 % des licences.

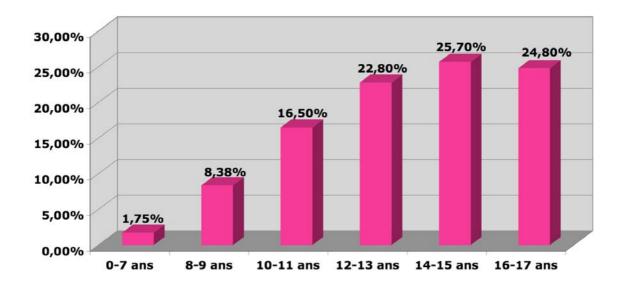


Proportion de plongeurs mineurs à l'ANMP

(Sources ANMP-ANPER - 2008)

La pyramide des âges des jeunes plongeurs à l'ANMP fait apparaître une nette prédominance de la tranche 12-17 ans qui représente 73,3 % des plongeurs mineurs, soit environ 12.000 individus.

Les moins de 12 ans représentent néanmoins 26,6 % des plongeurs (4.390 personnes environ), avec une proportion non négligeable de pratiquants de moins de 8 ans (1,75 %, soit 289 individus).



<u>Pyramide des âges des plongeurs mineurs à l'ANMP</u> (Sources ANMP-ANPER - 2008)

Au niveau des certifications ANMP/CEDIP:

A l'ANMP, les jeunes plongeurs représentent près d'un tiers des certifications délivrées, 30,78% exactement (soit 15.390 plongeurs sur les 50.000 certifications comptabilisées).

En valeur absolue, les plus jeunes sont plus nombreux que les grands adolescents avec 18,31 % (0-15 ans) des certifications pour 12,47 % (16-17 ans).

En s'intéressant plus particulièrement aux certifications de Niveau 1, la même tendance apparaît : 18,31 % des certifiés ont de 0 à 15 ans et 5,52 % ont de 16 à 17 ans. Il semble donc que le début de l'activité soit plus facile à déclencher chez les plus jeunes et plus compliqué chez les grands adolescents.

Il est également possible de s'interroger sur le taux de continuité de l'activité car sur les 23,83% de mineurs qui sont certifiés d'un niveau 1, seuls 6,95 % vont ensuite au niveau 2 avant leur majorité.

Tranche d'âge	N1	N2	Total N1 + N2
0-13 ans	8,94 %		8,94 %
14-15 ans	9,37 %		9,37 %
Cumul moins de 16 ans	18,31 %		18,31 %
16-17 ans	5,52 %	6,95 %	12,47 %
Cumul moins de 18 ans	23,83 %	6,95 %	30,78 %

IV-2-2 Les jeunes plongeurs à la F.S.G.T.

* Les produits spécifiques

La FSGT propose à ses membres un cursus jeune spécifique nommé « SUBA JEUN'S ». Il est articulé autour de :

- 7 « BADGES » portant des noms évocateurs (dauphin, orque, octopus, diodon, barracuda, mousse, océano) et qui correspondent à des grands domaines de compétences (déplacement, respiration, équilibre ...).
- Chacun des badges peut être validé avec un niveau de compétence évolutif codifié par 4 couleurs (Blanc, Jaune, Vert et Bleu). Le nombre de plongées n'est pas fixé, mais les objectifs par badge et par couleur sont définis dans le cursus.
- Lorsque le jeune plongeur a validé tous les badges d'une même couleur il obtient le niveau correspondant :
 - * Blanc = découverte (mini 6 ans),
 - * Jaune = apprentissage (mini 8/9 ans)
 - * Vert = Perfectionnement (mini 10/11 ans)
 - * Bleu = Confirmation (mini 12 ans)



- Le niveau Bleu-Confirmation n'est pas nécessaire pour accéder au niveau 1 de plongeur FSGT (12 ans mini à la délivrance), mais il permet d'obtenir des allègements de formation et de certification.
- Le niveau 2 de plongeur FSGT est accessible à partir de 16 ans.

* La stratégie et les données statistiques en France

Au niveau de l'âge de pratique, la FSGT ne fixe pas de limite minimum, mais impose un cadre sécuritaire à deux vitesses en fonction de l'âge :

Les enfants de 0 à 8 ans accèdent à une évolution appelée « PLONGÉE AQUATIQUE » : limitée à 1 m de profondeur, sans scaphandre autonome (apnée, narguilé, double détendeur ...) et avec un moniteur par enfant.

Les enfants de + de 8 ans accèdent à un cursus évolutif en profondeur (3 m pour les 8/9 ans et 6 m pour 10/12 ans), en conditions d'encadrement (1/1 pour 8/12 ans, 1/2 pour les explos des 10/12 ans) et doivent passer une visite médicale avec un médecin du sport.

Il existe également dans le cursus des recommandations sur la température mini (12 ° à 12 ans et 18 ° à 10 ans), la profondeur maxi en fonction de la couleur de compétence et l'âge (blanc = 0 à 4 m; jaune = 3 à 5 m; vert = 5 à 6 m; bleu = 10 m), le nombre de plongées par jour (1) et la durée maxi de l'immersion (25 mn).

La licence FSGT n'est pas obligatoire pour les formations menant aux badges blancs (découverte pour les moins de 8 ans), puis le devient ensuite.

Au niveau des données statistiques, il est toujours délicat d'obtenir des chiffres sur les pratiques FSGT. Deux raisons au moins expliquent cette tendance : la licence est omnisport et ne permet donc pas d'identifier clairement quelles activités sont pratiquées par le titulaire ; la culture FSGT ne porte pas véritablement vers les chiffres et les analyses statistiques, mais est plutôt centrée sur les individus et leur développement personnel. Le cursus jeunes FSGT est assez récent (2006), un nouveau responsable de ce secteur est en place depuis novembre 2008 et des enquêtes sont en cours pour structurer une base de données exploitable dans ce secteur d'activités.

IV-2-3 Les jeunes plongeurs au S.N.M.P.

* Les produits spécifiques

En 2009, il n'existe pas de cursus enfant au SNMP. Le cursus CIPP (Compagnie des Instructeurs Professionnels de Plongée) est le seul en vigueur. La nouvelle équipe dirigeante élue en janvier 2009 annonce la publication prochaine d'un cursus dédié aux jeunes plongeurs ...

- Le niveau 1 de plongeur CIPP est accessible aux enfants de 12 ans minimum.
- Le niveau 2 de plongeur CIPP est accessible aux jeunes de 15 ans minimum.

IV-2-4 Les jeunes plongeurs chez P.A.D.I.

* Les produits spécifiques

Il existe divers produits enfants dans le cursus PADI avec fournitures associées et les deux niveaux principaux de plongeurs sont accessibles aux jeunes plongeurs :

- Le programme « SASY » est accessible dès 5 ans ; il vise la découverte du monde aquatique en surface, mais en utilisant un détendeur.
- Le programme « BUBBLEMAKER » est un ensemble de séances très ludiques visant à faire découvrir l'univers de la plongée aux enfants à partir de 8 ans, en piscine uniquement et sans dépasser 2 m de profondeur.
- Le programme « SEAL-TEAM », accessibles aux enfants dès 8 ans, se compose d'une quinzaine d'aventures sous-marines (les « AQUAMISSIONS ») se déroulant en piscine et visant à faire découvrir la plongée et acquérir des compétences tout en suivant un scénario basé sur le jeu et l'aventure.



- Les enfants de 10 ans peuvent accéder au cours d'OPEN WATER DIVER, soit directement, soit en passant par des étapes intermédiaires (PADI Discovery, Junior Scuba Diver, Junior Open Water Diver ...). Ils peuvent également accéder à diverses spécialités (altitude, naturalisme, Aware, vêtement étanche, photographie, photographie digitale, vidéo, maîtrise de la flottabilité, orientation, matériel) et divers autres programmes (Skin Diver, SCuba Diver ...).
- Les enfants de 12 ans peuvent accéder à diverses spécialités (scooter, dérive, multi-niveaux, nuit, recherche et récupération d'objet), ainsi qu'au cours de PADI Junior Advanced OWD.

- Les enfants de 15 ans accèdent au cours « ADVANCED OWD », ainsi qu'à des spécialités (profonde, épave, recycleur semi-fermé Dräger Ray et Dolphin).

<u>* La stratégie et les données statistiques en France</u>

Pour la mise en œuvre du cursus PADI, il n'est pas exigé d'âge minimum, mais de respecter les âges mini correspondant aux divers produits de formation. Il faut avoir au moins 10 ans pour être certifié.

Il n'y a pas de délivrance de licence préalable pour plonger et se former.

Entre 10 et 11 ans, les plongeurs certifiés doivent plonger avec un parent, un tuteur ou un moniteur professionnel, sans dépasser 12 m de profondeur.

De 12 à 14 ans, les jeunes plongeurs certifiés doivent évoluer avec un adulte certifié. A 15 ans, ils sont considérés autonomes par binômes.

Au niveau des chiffres à l'international, PADI indique que 16 % des plongeurs certifiés d'un premier niveau ont entre 16 et 24 ans.

Les représentants PADI France ont été contactés mais n'ont pas communiqué de données chiffrées sur le marché français.

IV-2-5 Les jeunes plongeurs chez S.S.I.

<u>* Les produits spécifiques</u>

Il existe chez S.S.I. un premier niveau « SCUBA-RANGER » accessible aux enfants de moins de 10 ans qui est très limité en zone d'évolution (1 m) et en objectifs.

Ensuite plus rien n'est proposé jusqu'au « JUNIOR OPEN WATER » accessible à partir de 10 ans ; ce niveau étant une copie de l'Open Water destiné aux adultes.



* La stratégie et les données statistiques en France

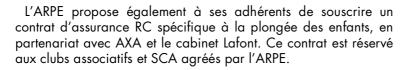
SSI France a fait le choix de ne pas traduire pour l'instant le produit SCUBA-RANGER en français et donc fait l'impasse sur les fournitures enfants, plutôt que d'investir dans un produit inadapté au marché français et aux jeunes plongeurs concernés.

Cet organisme revendique clairement le conseil qu'il donne à ses moniteurs professionnels français de se diriger vers les cursus FFESSM et ANMP en présence de jeunes clients, et ne peut donc pas produire de données statistiques exploitables sur ce secteur d'activité.

IV-2-6 Le cas particulier de l'A.R.P.E.

L'Association de Réflexion pour la Plongée des Enfants est un organisme qui regroupe des moniteurs, dirigeants et enseignants passionnés par la plongée des enfants et qui a pour vocation de participer au développement de la plongée pour ce public particulier.

- Si les objectifs principaux de l'ARPE sont les échanges et la réflexion partagée entre acteurs d'un même secteur de pratique, l'association propose également diverses actions :
- La formation de cadres avec des actions ponctuelles et des publications.
 - La participation à des salons (Salon de la plongée, Kidexpo).
- La participation à des animations et évènements (ex. des RIPE 2008 avec la FFESSM).
- La réalisation d'outils (ex. de la malette éducative « Iroise 0/20 m » en Bretagne).





En 1991, l'ARPE, en association avec d'autres partenaires, a créé les J.E.P.E. (Journées Européennes de la Plongée Enfant) qui se sont déroulées à Banyuls sur Mer jusqu'en 1993, puis à Cadaques (Espagne) pendant deux ans, avant de revenir sur la côte catalane (Banyuls, Cap-Cerbère ...).

Sur le plan de l'organisation des pratiques, l'ARPE préconise une grande ouverture et la responsabilisation des cadres, tout en conseillant de commencer la plongée à partir de 6 ans en eaux tempérées ; la pratique des plus jeunes (moins de 6 ans) étant plutôt conseillée dans les eaux chaudes et conditions très favorables (ex. des lagons).

IV-3 L'OFFRE DE PRATIQUE A LA FFESSM

L'offre de pratique dédiée aux jeunes pratiquants existe à la FFESSM et elle est à l'image des activités regroupées par la fédération, riche, multiple et variée ... mais également un peu dispersée et difficile à identifier pour un néophyte.

Pour la plongée en scaphandre, la principale activité subaquatique en nombre de pratiquants, la fédération a choisi de mettre en place des conditions d'accès contraignantes et limitatives pour les jeunes plongeurs, notamment en regard de celles pratiquées par les autres organismes qui proposent l'activité.

IV-3-1 L'accès à la pratique

La FFESSM a fait le choix d'une réglementation interne restrictive en matière d'accès à la plongée pour les jeunes, alors que le contexte juridique (Code du Sport²) pourtant très prolixe en matière de contraintes fixées à la plongée ne prévoit que très peu de spécificités liées aux jeunes (seul l'accès à l'autonomie est limité pour les mineurs).

* L'âge minimal en plongée scaphandre

Les règlements fédéraux⁴⁴ précisent qu'il faut avoir au moins 8 ans pour pratiquer « *la plongée en immersion avec scaphandre* ». Cette restriction vise toutes les formes de pratique en scaphandre, baptême compris.

Les activités des commissions qui utilisent le scaphandre (orientation, photo, vidéo, biologie, plongée souterraine) sont donc soumises aux mêmes contraintes d'âge minimal. Certaines d'entreelles fixent des contraintes d'âge supérieures liées à la possession d'un niveau de plongeur (photo et vidéo par ex.) ou réservent leur pratique à des adultes (archéologie par ex.).

* L'âge minimal dans les activités sans scaphandre

En apnée, il n'y a pas de limite d'âge formelle pour la randonnée subaquatique, ni pour accéder au premier niveau de pratique (1 m en statique et 25 m en dynamique). Il faut avoir 16 ans mini pour les autres niveaux et 18 ans pour participer aux compétitions.

En nage avec palmes, l'âge de début des compétitions est fixé par la première catégorie des poussins (11 ans et moins). Les plus jeunes peuvent donc accéder à la découverte et l'entraînement sans limite d'âge et participer dans cette catégorie.

En Hockey subaquatique, le début des compétitions est fixé à 10 ans pour la catégorie benjamin. Les enfants plus jeunes peuvent participer aux compétitions dans cette catégorie en étant surclassés (certificat médical particulier).

En nage en eau vive, le baptême et la pratique loisirs ne sont pas soumis à un âge minimal. Les premiers niveaux de pratique (Alevin) sont accessibles à partir de 8 ans, de même que la première catégorie de compétition (poussins).

Le tir sur cible ne fixe pas d'âge limite pour découvrir l'activité et s'entraîner, mais il faut avoir au moins 14 ans pour participer aux compétitions dans la première catégorie (cadets).

En pêche sous-marine, c'est la réglementation nationale qui fixe l'âge minimum de pratique à 16 ans.

Activités	Début des activités	Début des compétitions
Plongée en scaphandre	_	
et activités liées	8 ans	
Apnée – Rando et initiation	Pas d'âge mini	
Apnée – niveaux supérieurs	16 ans	18 ans
Nage avec palmes	Pas d'âge mini	« 11 ans et moins »
Hockey subaquatique	Pas d'âge mini	10 ans
Nage en eau vive	Pas d'âge mini	8 ans
Tir sur cible	Pas d'âge mini	14 ans
Pêche sous-marine	16 ans	

L'âge minimum de pratique dans les activités de la FFESSM

* Le certificat médical

Selon les règlements fédéraux⁴⁴, la pratique de la plongée en scaphandre est soumise à la production d'un certificat médical de non-contre-indication signé par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé en plongée, ce dernier pouvant faire réaliser un examen tympanométrique.

Le certificat médical n'est pas exigé pour le baptême, mais « Une information minimale sur les risques liés à l'activité doit cependant être communiquée au responsable légal du mineur ». Le certificat médical devient en revanche obligatoire pour les baptêmes des enfants handicapés.

Les enfants qui souhaitent entrer en formation de niveau 1 de plongeur avant l'âge « normal » de 14 ans, doivent fournir un certificat médical de non contre-indication « autorisant le surclassement ».

Dans les activités subaquatiques gérées par les commissions, un certificat médical de non contre-indication à l'activité concernée est souvent exigé, délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport.

Le certificat médical est également obligatoire lors de la délivrance de première licence, et ce quelle que soit l'activité concernée.

* La licence

La possession d'une licence est obligatoire dans toutes les activités proposées par la FFESSM, à l'exception de celles clairement identifiées comme des actions de découverte, et notamment :

- Les baptêmes
- Le pack-découverte
- Le pass-rando

Il existe trois types de licences à la FFESSM :



- La licence enfant : destinée aux moins de 12 ans et sans limite d'âge minimal pour la délivrance de la licence (coût en 2009 : 10 euros).
 - La licence jeune : destinée aux jeunes de 12 à 16 ans (coût en 2009 : 22,20 euros).
 - La licence : dite « adulte », destinée aux plus de 16 ans (coût en 2009 : 35 euros)

IV-3-2 Les produits spécifiques

La FFESSM, au travers de sa Commission Technique Nationale (CTN) a mis en œuvre divers produits de formation spécifiques aux enfants.

* Les produits spécifiques en scaphandre autonome

Dans le cadre du cursus fédéral, trois brevets spécifiques aux enfants sont proposés :

- Le PLONGEUR DE BRONZE: accessible à partir de 8 ans, il cible les compétences de base pour évoluer en toute sécurité avec un enseignant dans l'espace proche (0/6 m).
- Le PLONGEUR D'ARGENT: accessible à partir de 8 ans, il développe les qualités de base acquises dans le plongeur de bronze et permet à l'enfant d'accéder à l'évolution en exploration dans une palanquée encadrée par un guide, sans dépasser l'espace proche (0/6 m).
- Le PLONGEUR D'OR: accessible à partir de 10 ans, il vise à donner la capacité à évoluer progressivement vers l'espace médian (0/20 m) en exploration encadrée. Il ressemble sur la majorité des compétences au niveau 1 de plongeur (5/6 compétences) et est considéré juridiquement² comme un « débutant en fin de formation niveau 1 », ce qui lui ouvre les portes de l'espace médian.

Tous ces niveaux sont obtenus à l'issue d'une formation et d'une évaluation en continue réalisées en milieu artificiel ou naturel sur une période laissée à l'appréciation du formateur. Les objectifs et contenus sont présentés sous la même forme que celle utilisée pour les autres qualifications fédérales de plongeur : 6 domaines de compétences avec des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être.







Le cursus FFESSM propose également trois qualifications complémentaires aux brevets enfants :

- La qualification GILET: elle vise à développer les compétences à utiliser individuellement son gilet au cours de la plongée et pour se stabiliser.
- La qualification BATEAU 1: elle permet d'acquérir les compétences liées à la plongée à partir d'un bateau de type barge, pneumatique ou semi-rigide.
- La qualification BATEAU 2: elle développe les compétences spécifiques à la plongée à partir d'un bateau doté d'une certaine hauteur de franc-bord (type vedette ou chalutier).

Les qualifications peuvent être délivrées sans limite d'âge avant ou après les brevets de plongée enfants. Les savoir-faire doivent être validés en continu sur au moins trois plongées en milieu naturel.



Il est également proposé un « PASSEPORT JEUNES PLONGEUR » construit sur une base proche de celui des adultes mais permettant la validation des différents brevets et qualifications complémentaires accessibles aux jeunes plongeurs.

Sous certaines conditions, les jeunes plongeurs peuvent également accéder aux brevets et qualifications proposés à l'ensemble des plongeurs au sein du cursus FFESSM: Le niveau 1 est accessible à partir de 14 ans et le niveau 2 à partir de 16 ans. Sous conditions particulières (demande de l'enfant et ses parents, avis favorable du moniteur et du président, certificat médical délivré par un médecin fédéral ou spécialisé en plongée), un enfant de 12 ans peut entrer en formation de niveau 1 et le valider.

Age	Certifications	Remarques
8 ans	Plongeur de BRONZEPlongeur d'ARGENTQualif. gilet, bateau 1 et 2	
10 ans	- Plongeur OR	
12 ans	- Niveau 1	Sous conditions particulières
14 ans	- Niveau 1 - Qualif. Nitrox - Qualif. vêtement sec	- si niveau 1 - si niv.1 en fin de form. N2
16 ans	- Niveau 2 - Qualif. Nitrox Confirmé - RIFAP	- si niveau 2

Les certifications « scaphandre » accessibles au jeunes plongeurs à la FFESSM

* Les produits dans les autres activités subaquatiques

Certaines commissions nationales d'activités subaquatiques de la FFESSM proposent des certifications qui sont accessibles aux jeunes plongeurs en fonction de leur âge, mais également d'éventuelles contraintes à combiner avec celles de la plongée en scaphandre lorsqu'un niveau de pratique est nécessaire pour accéder à l'activité (ex. du niveau 2 de plongeur en bio, photo ou vidéo).



Age	Nage en eau vive	Apnée	Tir sur cible	Bio et envir.	Photo SM	Vidéo SM
Avant 8 ans	edu vive	Niv.1 apnée Pass-rando Attest. de randonneur	Cible	Attest. de déc. de l'environn. subaqu.	SM	Sivi
8 ans	Alevin	«		«		
10 ans	Truite	«		«		
12 ans	Flotteur de Bronze	«		«		
14 ans	«	«		«		
16 ans	Flotteur d'argent Juges	Niv.2 apnée Niv.3 apnée	RIFAT	Pl. bio 1 Pl. bio 2	Phot. N I Phot. N II	Vidéaste N I Vidéaste N II

Les certifications « autres activités subaquatiques » accessibles au jeunes à la FFESSM

* Les compétitions dans les activités subaquatiques

Certaines commissions sportives de la FFESSM proposent aux jeunes de participer à des compétitions en fonction des catégories dans lesquelles elles organisent des championnats, des coupes et autres chalenges et critériums.

D'autres ne proposent pas de catégories de jeunes et soit elles autorisent la participation aux mêmes compétitions que celles des adultes à partir d'un certain âge (14 ans pour l'orientation), soit elles n'autorisent pas la compétition aux mineurs (ex de l'apnée).

Catégories	Nage avec palmes	Apnée	Tir sur cible	Nage en eau vive	Hockey Sub.
Poussins	0/11 ans			8/10 ans	
Benjamins	12/13 ans			11/12 ans	10/11 ans
Minimes	14/15 ans			13/14 ans	12/13 ans
Cadets	16/17 ans		14/15 ans	15/16 ans	14/15 ans
Juniors			16/17 ans	17/18 ans	16/17 ans
Séniors	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans

Les catégories de compétition dans les activités subaquatiques à la FFESSM

IV-3-3 Les contraintes réglementaires fédérales

Dans le respect des réglementations nationales (voir IV-1-2), la FFESSM, au travers de ses commissions nationales a élaboré des réglementations internes qui définissent des contraintes supplémentaires s'appliquant aux enfants :

* Les contraintes fédérales en plongée en scaphandre

La commission technique a élaboré des conditions environnementales et matérielles pour la plongée des enfants :

- * Pratique interdite lorsque la température de l'eau est inférieure à 12 degrés .
- * Plongée maxi 25 minutes lorsque la température de l'eau est inférieure à 23 degrés.
- * Utilisation de matériel adapté à la morphologie du jeune plongeur.
- * Mise à disposition d'une trousse de secours adaptée à l'âge et la morphologie.
- * Une seule plongée par jour pour les moins de 12 ans.
- * Plongée systématiquement dans la courbe de sécurité.
- * Réduction du nombre de jeunes dans la palanquée en fonction de l'âge et du niveau de qualification (maxi 3 dans la palanquée).
- * Réduction de la profondeur maxi d'évolution en fonction de l'âge et du niveau de qualification (ex. maxi 10 m à 12 ans).

Espace d'évolution	Age	Niveaux	Compétence mini encadrant	Effectif maxi palanquée, encadr.	
			(si bénévole)	non compris	
0-2 m	8-10 ans	Baptême	E1	1	
0-3 m	10-14 ans	Baptême	E1	1	
0-6 m	8-14 ans	- Form. Pl. Bronze - Plongeur Bronze - Plongeur Argent	E1	1 à 3 selon les cas	
0-10 m	10-12 ans	Plongeur Or	E1 ou P4 (explo)	2 à 3 selon le cas	
0-20 m	12-14 ans	Plongeur Or	E2 ou P4 (explo)	2 à 3 selon le cas	

Conditions de pratique de la plongée enfant en milieu naturel à la FFESSM

* Les contraintes dans les autres activités subaquatiques fédérales

Chaque commission fixe des règlements internes de pratique parfois élaborés en toute autonomie, et d'autre fois sous la contrainte du respect de règlements internationaux (pratiques compétitives en lien avec la CMAS par ex.).

Certaines de ces règles sont imposées aux pratiquants et d'autres prennent la forme de préconisations ou de conseils aux organisateurs (ex. des préconisations fédérales sur la randonnée subaquatique).

IV-3-4 La déclinaison régionale

L'offre d'activités, de certifications et de pratiques compétitives n'est pas uniformément proposée aux jeunes pratiquants sur le territoire français.

Dans le domaine de la plongée en scaphandre, tous les organismes déconcentrés régionaux sont dotés de Commissions Techniques Régionales (CTR) et le maillage est plutôt bien assuré soit localement par les clubs et SCA de la FFESSM, soit par ces instances régionales, chacun pour la partie qui le concerne. Par contre, toutes les structures d'accueil ne sont pas équipées et adaptées à l'accueil d'un public de jeunes plongeurs.

Dans les autres activités subaquatiques gérées par la FFESSM, la situation est beaucoup plus complexe car les commissions nationales ne sont pas systématiquement représentées au niveau régional et départemental, et surtout les clubs qui proposent les activités sont très inégalement répartis sur le territoire et parfois organisés en section d'un club affilié à une autre fédération.

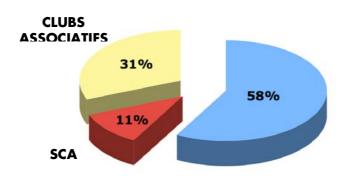
IV-3-5 L'offre des clubs et SCA

L'offre des clubs et des Structures Commerciales Agréées (SCA) de la FFESSM est très difficile à identifier. Il n'existe actuellement qu'un seul moyen : la consultation sur le site fédéral du moteur de recherche qui permet de trouver un club ou une SCA en fonction de critères différenciés. L'inconvénient majeur de cette base de données est d'être constituée d'informations déclaratives saisies par le club ou la SCA eux-mêmes. Cela implique trois types de difficultés :

- La véracité des informations n'est pas garantie, certains dirigeants de structures cochant systématiquement toutes les activités alors qu'ils ne mettent pas en œuvre une véritable stratégie spécifique. Par exemple 1.203 structures fédérales affichent le critère « Rando subaquatique » alors que 90 seulement ont intégré le réseau des « Points Rand'eau » avec un engagement à mettre en œuvre un accueil adapté.
- La pertinence des informations pose problème car certains dirigeants ne comprennent pas bien le sens précis du critère. Deux exemples : parmi les 190 structures qui proposent « orientation subaquatique », certaines ont probablement confondu l'activité sportive avec la compétence technique à s'orienter. Idem pour les 777 structures (dont 134 SCA) qui ont coché le critère « Nage avec Palmes » avec pour certaines une probable confusion avec la formation technique au palmage.
- L'accueil du public des jeunes plongeurs n'est pas identifiable dans son ensemble car il n'existe que le critère « enfant de 8 à 12 ans ». Rien ne permet donc d'identifier les clubs et SCA qui accueillent des jeunes plongeurs de 13 à 17 ans, même s'il est probable que certains dirigeants de structure communiquent sur l'accueil global des plongeurs mineurs en cochant le seul critère disponible sur les 8-12 ans.

Il faut donc constater que les bases de données fédérales sur les clubs et SCA ne permettent pas aujourd'hui d'identifier avec précision et finesse l'offre en matière d'accueil des jeunes plongeurs.

En se fiant aux données déclarées sur le fichier fédéral, 989 structures annoncent accueillir spécifiquement des enfants de 8-12 ans, soit 42 % du total des 2.341 structures fédérales. Il s'agit de 255 SCA (88 % des 292 SCA) et 734 clubs associatifs (36 % des 2.049 clubs).



<u>Les structures qui accueillent des enfants de 8-12 ans à la FFESSM</u> (source fichier sur Ffessm.fr - 2009)

En observant les différents autres critères déclarés par les structures qui accueillent les enfants de 8-12 ans, il apparaît que si moins d'une structure fédérale sur deux (42%) accueille ce public, la plupart des SCA souhaitent viser la jeune clientèle (87 % des SCA), alors qu'un club associatif sur trois environ est en mesure ou souhaite le faire (36 % des clubs).

Le taux d'accueil est très variable d'une activité subaquatique à une autre (de 36 à 70 %).

Activités	SCA« enfant »		Clubs « enfant »		Clubs + SCA « enfant »	
	/ total SCA	%	/ total clubs	%	/ total clubs + SCA	%
Toutes (scaph.)	255 /292	87	734 /2.049	36	989 /2.341	42
Rando sub.	208 /219	95	511 /984	52	719 /1.203	60
Photo-vidéo	133 /134	99	327 /643	51	460/777	59
Bio-environn.	112 /125	89	313 /732	43	425 /857	50
Apnée	62 /70	88	357 /780	46	419 /850	49
Nage av. Palm.	24 /26	92	219 /570	38	243 /596	41
Orient. subaqu.	45 /47	96	88 /143	61	133 /190	70
N. en eaux viv.	1/2	50	57 /158	36	58 /160	36
Hockey sub.	0/0	0	51 /131	39	51 /131	39
Tir sur cible	1 /1	100	32 /77	42	33 /78	42

<u>Les SCA et clubs FFESSM qui accueillent des enfants de 8-12 ans</u> (source fichier sur Ffessm.fr - 2009)

Il existe également des tentatives éparses de recensement des structures qui accueillent des jeunes plongeurs, mais elles sont toutes basées sur le principe d'une déclaration et sont donc partiellement incomplètes et inexactes.

Il est ainsi possible de trouver sur internet un « Listing des clubs enfant » proposé par un auteur indépendant spécialiste de plongée enfant et qui recense 92 clubs et SCA en France qui seraient axés sur l'accueil de ce public particulier.

IV-3-6 L'accès aux informations

Il y a, dans ce domaine de l'accès à l'information sur l'offre de pratique, un véritable problème de communication et de lisibilité à la FFESSM :

- Il est très difficile pour un néophyte d'obtenir simplement des informations sur ce que les enfants peuvent faire dans chacune des activités gérées par des commissions nationales.
- Les stratégies varient d'une activité à l'autre, et sans véritable synergie de communication (par exemple une catégorie cadet regroupe les 16/17 ans en nage avec palmes, les 14/15 ans en tir sur cible ou en hockey subaquatique et les 15/16 ans en nage en eau vive).
- Il n'existe pas de véritable outil de communication dédié aux enfants et adapté à eux, tant dans le message que dans le visuel, pour présenter transversalement les activités subaquatiques et proposer des activités en fonction de l'âge.

IV-4 LA PRATIQUE DES JEUNES A LA FFESSM

La plongée pour les jeunes est une réalité à la FFESSM et en 2008 il est possible de recenser près de 22.000 plongeurs mineurs licenciés, soit environ 14 % du total des licenciés.

Cette proportion de jeunes plongeurs a plutôt chuté ces dernières années et des tendances différentes sont observables en fonction des tranches d'âge.

La comparaison avec d'autres données exploitables, ainsi que le recensement des actions spécifiques engagées pour développer ce public particulier, sont intéressantes à prendre en compte et riches d'enseignement.

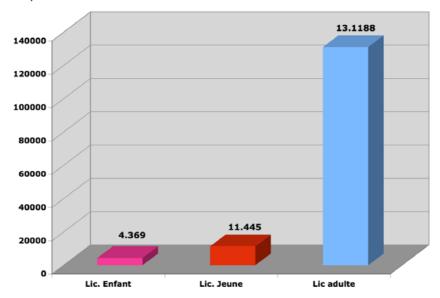
IV-4-1 Les licences enfant et jeune à la FFESSM

A la FFESSM, les licences sont ventilées en trois catégories :

- La licence « enfant » pour les 0-11 ans.
- La licence « jeune » pour les 12-15 ans.
- La licence « adulte » pour les 16 ans et plus.

* Les licences « enfant » et « jeune » en 2008

Sur la base de cette ventilation, la répartition des licences en 2007/2008 à la FFESSM fait apparaître 4.369 licences « enfant » (3 %) et 11.445 licences « jeune » (7,8 %), soit au total **15.814 licences enfant + jeune** qui représentent **10,8** % du total des licences fédérales de l'année (147.000).



Ventilation des licences FFESSM par typologie de licence en 2008 (source fichier Ffessm - 2009)

Il faut remarquer que cette typologie des licences FFESSM ne permet pas de comptabiliser les jeunes de 16 à 18 ans ayant souscrit une licence adulte qui leur ouvre les mêmes droits que leurs homologues adultes.

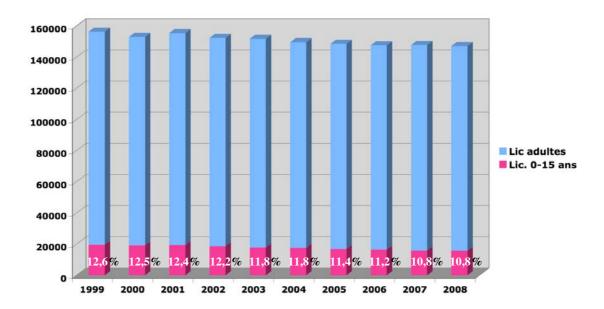
* L'évolution des licences « enfants » et « jeunes » sur 2 ans

La licence enfant ayant été créée à la FFESSM en 2007, il n'est possible de comparer les données que sur une période de deux exercices.

Sur ces deux années fédérales, il n'apparaît pas de variation sensible en pourcentage dans la ventilation des licences par type. Toutefois la légère variation observable en valeur absolue du secteur enfant + jeune (perte de 150 licences soit 0,9 %) est le double en pourcentage de la variation globale du total des licences fédérales de 2007 à 2008 (perte de 649 licences soit 0,44 %), ce qui pourrait signifier que la chute du secteur jeune impacte sensiblement la tendance actuelle à la baisse du nombre de licenciés à la FFESSM.

* L'évolution des licences 0-15 ans sur 10 ans (1999/2008)

En globalisant le nombre des licences « jeune et enfant » pour s'intéresser au total de licences délivrées à des jeunes de 0 à 15 ans, il est possible de réaliser une courbe des évolutions en pourcentage sur 10 ans (de 1999 à 2008).



Evolution des licences FFESSM délivrées à des 0-15 ans sur 10 ans (1999/2008) (source fichiers Ffessm - 2009)

Il apparaît très nettement une chute de l'ordre de 1,8 % en 10 ans, soit une moyenne annuelle d'environ 0,18 % de perte de licence, ce qui représente sur la base du nombre de licenciés comptabilisés en 2008 à la FFESSM, une perte moyenne de 265 licences par an.

En valeur absolue le nombre de licences délivrées à des 0-15 ans a chuté de 3.845 licences en 10 ans, alors que le nombre total de licenciés n'a chuté que de 9.220 licences dans la même période. Alors qu'elles ne représentent que 11,7 % des licences en moyenne sur 10 ans, la chute des licences 0-15 ans sur la même période représente 42 % de la perte totale de licenciés. Il est donc possible d'affirmer que la chute progressive des jeunes licenciés a sensiblement impacté la perte totale des licenciés fédéraux sur les dix dernières années.

Il faut remarquer que la création en fin 2006, pour l'exercice 2007, d'une licence enfant pour les 0-11 ans à tarif réduit (pratiquement 50 % du tarif jeune, lui même inférieur de 30 % environ au tarif adulte) n'a pas permis d'inverser la tendance mais peut-être de la stopper car les chiffres semblent se stabiliser entre 2007 et 2008.

* L'évolution des licences 0-15 ans sur 23 ans (1986/2008)

En observant l'évolution des tendances sur une plus longue période (23 ans de 1986 à 2008), il apparaît :

- Que dans les 13 premières années (1986 à 1999) le pourcentage de licences délivrées à des jeunes de 0-15 ans n'a fait qu'augmenter progressivement (+ 4,4 % en 13 ans).
- Que le point culminant de cette évolution se situe en 1999 avec 12,6 % de licenciés. Il faut relever une concordance entre cette valeur et les points culminants du nombre total de licenciés à la FFESSM sur la même période qui se situent en 1998 (156.708) et 1999 (156.222).
- Dans les 10 années suivantes, la chute des licences s'est amorcée et n'a fait que s'accentuer jusqu'au tassement observé en 2007 et 2008.

Ces observations confirment l'idée que l'évolution des licences jeune suit la courbe de l'évolution du nombre total des licenciés et qu'il est plausible qu'elle l'influence en participant activement aux tendances observées.



Evolution des licences FFESSM délivrées à des 0-15 ans sur 23 ans (1986/2008)

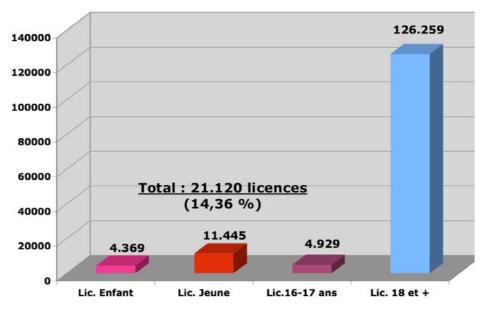
(source fichiers Ffessm - 2009)

IV-4-2 Les licences délivrées aux mineurs à la FFESSM

Afin d'avoir une photographie plus précise de la population des mineurs licenciés à la FFESSM, il est nécessaire de dépasser la typologie des licences et de comptabiliser l'ensemble des licences délivrées à des jeunes de 0 à 17 ans.

Sur la base des chiffres de l'exercice fédéral 2007/2008, il est donc nécessaire d'ajouter les licences enfant (4.369), les licences jeune (11.445) et la fraction d'individus de 16 à 17 ans (pris en compte à la date du 01 janvier 2008) qui ont souscrit une licence adulte sur cet exercice, soit 4.930 personnes.

Au total, nous arrivons donc à un total de **21.120 licences FFESSM** délivrées à des mineurs sur l'exercice 2008, soit **14,36** % du total de licenciés.



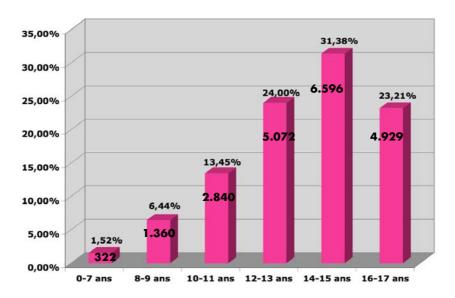
<u>Ventilation des licences FFESSM délivrées à des mineurs en 2007/2008</u> (source Ffessm - 2009)

* La pyramide des âges à la FFESSM en 2008

Sur la base de l'âge civil des personnes licenciées au 01 janvier 2008, la pyramide des âges de l'ensemble des licenciés mineurs de la FFESSM fait apparaître un cœur de cible dans la tranche des 14-15 ans (31,38 % des licences délivrées aux mineurs).

Il apparaît également un grand décalage entre la tranche des enfants de 0 à 11 ans (21,4 %) et la tranche des adolescents de 12 à 17 ans (78,6 %). Cette tendance peut largement s'expliquer par une partie des freins identifiés au paragraphe V de cet audit.

Il est possible d'observer une progression régulière du nombre de licenciés de 0 à 15 ans, puis une chute sensible par la suite; cette tendance pourrait signifier une baisse de l'intérêt pour découvrir la plongée dans cette tranche d'âge et/ou une recrudescence de l'abandon de la pratique assez symptomatique des adolescents.



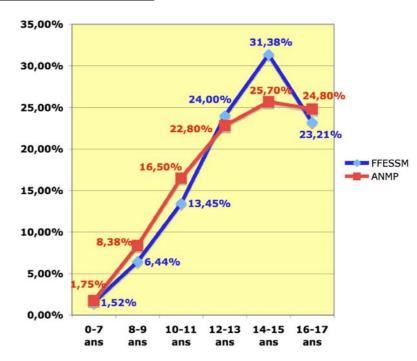
La pyramide des âges des mineurs à la FFESSM en 2007/2008 (source Ffessm - 2009)

* Etude comparative avec les données de l'ANMP

Il est intéressant de comparer la pyramide des âges des plongeurs mineurs FFESSM avec ceux des plongeurs mineurs ANMP car cet organisme est le deuxième acteur principal du secteur (30 % de parts de marché) après la fédération (44%)⁵. Les plongeurs mineurs représentent 17 % du total à l'ANMP et 14,36 % à la FFESSM.

Il apparaît que les pourcentages de pratiquants FFESSM mineurs sont inférieurs à ceux des mineurs ANMP dans les tranches 0-12 ans, puis deviennent supérieurs dans la tranche 13-16 ans.

Cette tendance pourrait indiquer que la prise en charge des plus jeunes enfants par les moniteurs professionnels, dans un contexte réglementaire plus souple est plus adaptée à ce public particulier.



Comparaison des pyramides des âges ANMP et FFESSM (sources ANMP/ANPER et FFESSM – 2008)

* Etude comparative avec les données démographiques

En comparant les données démographiques sur la population des mineurs français⁴ (voir III-1-1) avec les chiffres de licenciés mineurs à la FFESSM, il apparaît que la population la plus importante des mineurs (les 0-7 ans) est complètement sous-représentée en plongée.

Age	Total mineurs	Plongeurs FFESSM	Taux de pratique
0 - 7 ans	6.345.000 (45%)	322 (1,52%)	0,005 %
8 – 11 ans	3.102.000 (22%)	4.200 (19,89%)	0,13 %
12 - 15 ans	3.102.000 (22%)	11.668 (55,38%)	0,38 %
16 - 17 ans	1.551.000 (11%)	4.929 (23,31%)	0,32 %
Total	14.100.000	21.120	0,15 %

Comparaison de la répartition des mineurs français et des plongeurs FFESSM (sources FFESSM – 2008 et INSEE - 2007)

Le cœur de cible actuel de la FFESSM (les 12-15 ans) ne représente qu'environ $1/5^{\text{ème}}$ du total des mineurs français. Par ailleurs, et alors qu'elles affichent le même nombre de mineurs, les populations des 8-11 ans et des 12-15 ans présentent un écart de taux de pratique du simple au triple.

Par comparaison, le taux de pratique fédéral des adultes est d'environ 0,26 %, soit 1,5 fois plus important que celui des mineurs qui plafonne à 0,15 %. Au total le cumul des deux populations ramène le taux de pratique total fédéral à 0,23 % et c'est bien la population des mineurs qui tire cette valeur vers le bas.

* Etude comparative avec les données sur le secteur scolaire

En comparant les données sur la population des jeunes français scolarisés en 2007/2008 (voir III-1-4) avec les chiffres de licenciés mineurs à la FFESSM, et sous réserve que tous les licenciés FFESSM de 6 à 16 ans soient scolarisés, il apparaît un taux de pratique un peu supérieur à celui de l'ensemble des mineurs (0,22 % pour 0,15 %).

Le cœur de cible fédéral (les 12-16 ans) correspond à la population scolarisée dans le 1^{er} cycle du second degré (collège) qui représente un peu moins de la moitié des enfants scolarisés.

Dans la tranche la plus importante en valeur absolue, celle des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré CP-CM2 en primaire, la part de pratique de la plongée en structure fédérale est très faible.

Age	Total enfants scolarisés	Plongeurs FFESSM 6-16 ans	Taux de pratique
6 – 11 ans	4.047.000 (54%)	4.500 (26,75%)	0,11 %
12 - 16 ans	3.427.000 (46%)	12.322 (73,25%)	0,36 %
Total	7.474.000	16.822	0,22 %

Comparaison de la répartition des jeunes français scolarisés et des plongeurs FFESSM (sources FFESSM – 2008)

Ces chiffres peuvent être mis en perspective avec les données développées dans le chapitre III-3 de cet audit, et notamment le fait que 36 % des filles et 42 % des garçons scolarisés en collège souhaiteraient pratiquer la plongée subaquatique³⁶.

IV-4-3 La répartition des licences par sexe

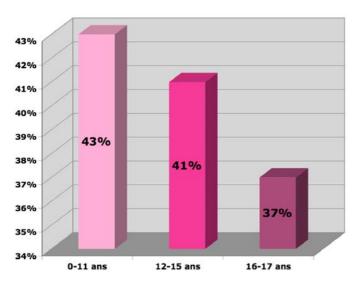
En différenciant par sexe les licences délivrées aux mineurs à la FFESSM en 2007/2008, il apparaît **40** % **de licences féminines**.

Cette valeur est très largement supérieure au taux moyen de 30,4 % de licences féminines à la FFESSM en 2007/2008.

Sur la base des chiffres 2006/2007 sur les fédérations⁴⁶, ce chiffre est également supérieur au taux moyen de licences féminines toutes fédérations confondues qui est de 35,4 %, ainsi qu'à celui en vigueur dans les fédérations unisports non-olympiques (dont la FFESSM) qui est de 25,6 %



Répartition des licences filles et garçons délivrées à des 0-17 ans



Répartition des licences filles FFESSM par tranche d'âge

En analysant la part de licences féminines par tranche d'âge à la FFESSM et 2007/2008, il apparaît de grandes variations.

Il semblerait que les plus jeunes filles soient plus attirées par la plongée que les adolescentes.

Il faut également remarquer la très nette réduction d'activité avec l'âge.

Cette tendance à l'abandon progressif plus rapide chez les filles que chez les garçons dans la tranche 12-17 ans est conforme à celle observée dans l'ensemble des pratiques sportives (voir III-2-1), mais en étant moins marquée (– 6 % vs – 16 %).

IV-4-4 Les structures qui délivrent les licences

En comparant la part de licences délivrées à des jeunes mineurs par les clubs associatifs et la part de celles délivrées par les SCA, il apparaît que ce sont les structures professionnelles qui ciblent le plus l'accueil des jeunes plongeurs (en %).

En 2007/2008, le taux de délivrance de licences à des jeunes plongeurs est de 12,5 % dans les 2.062 clubs associatifs et de 14,7 % dans les 279 SCA, soit une différence de 2,2 %. En revanche, en valeur absolue, les clubs associatifs sont bien évidemment les plus gros pourvoyeurs de ce type de licences (88,4 % du total).

Structure	Total licences	Licences	% licences
	délivrées	0-17 ans	0-17 ans
CLUBS	133.315	18.670	12,5 %
associatifs	(90,69 %)	(88,4 %)	
SCA	13.687 (9,31 %)	2.450 (11,6 %)	14,7 %
Total	147.002	21.120	14,36 %

Répartition des licences FFESSM délivrées aux 0-17 ans dans les clubs et SCA

Il est probable que cette tendance puisse s'expliquer par une partie des freins identifiés dans le chapitre V de l'audit, qui ne s'appliquent pas avec la même force aux clubs et aux SCA (disponibilité et prof. de l'encadrement, équipements, communication, créneaux piscine ...).

En s'intéressant exclusivement aux licences « jeune et enfant », il apparaît qu'en 2007/2008, sur le total des 2.341 structures fédérales (clubs + SCA), 1.838 soit 78,5 % délivrent au moins une licence jeune ou enfant et 503 (21,5%) n'en délivrent aucune.

Du côté des 2.062 clubs associatifs, 79,5 % (1.638) délivrent ce type de licences alors que sur les 279 SCA, 71,5 % (200) en délivrent. En nombre de structures, les clubs associatifs sont donc de meilleurs prescripteurs de licences jeune et enfant que les SCA.

IV-4-5 La répartition régionale des licences

Seuls les chiffres concernant la délivrance des licences jeune et enfant (0-15 ans) en 2007/2008 ont été accessibles avec une ventilation par comités régionaux.

COMITES REGIONAUX	Adultes	Jeunes	Enfant	J.+ E.	%	2008
Atlantique Sud	8 891	700	271	971	11	9 862
Bretagne, Pays de la Loire	12 716	1 009	320	1 329	10	14 045
Corse	3 748	797	127	924	25	4 672
Cote d'Azur	11 044	1 267	329	1 596	14	12 640
Est	10 570	927	578	1 505	14	12 075
Ile de France	27 833	2 124	736	2 860	10	30 693
Centre	3 436	384	135	519	15	3 955
Languedoc-Roussillon/Midi-Pyren.	11 165	830	322	1 152	10	12 317
Nord-Pas-de-Calais	4 188	433	267	700	17	4 888
Ligue pays Normands	5 164	499	223	722	14	5 886
Provence	9 064	727	252	979	11	10 043
Rhone-Alpes / Bourgogne-Auvergne	14 994	1 086	514	1 600	11	16 594
Sous-Total:	122 813	10 783	4 074	14 857	12	137 670
Guadeloupe	1 727	203	79	282	16	2 009
Martinique	1 775	137	48	185	10	1 960
Nouvelle-Caledonie	872	45	28	73	8	945
Polynesie Francaise	1 295	117	73	190	15	1 485
La Reunion	1 688	80	27	107	6	1 795
Sous-Total:	7 357	582	255	837	11	8 194
						1
Autres et divers	1 018	80	40	120	12	1 138
TOTAL GENERAL	131 188	11 445	4 369	15 814	12	147 002

Logiquement, il apparaît qu'en valeur absolue, les comités qui délivrent le plus de licences sont également ceux qui délivrent le plus de licences « jeune et enfant ». L'Ile de France et RABA se distinguent donc, ainsi que la Côte d'Azur.

En pourcentage de délivrance de licences « jeune et enfant » par rapport au total de licences, aucune des régions fortes n'apparait comme étant leader. Ainsi, ce sont la Corse, le Nord-Pas-De-Calais et la Guadeloupe qui délivrent le plus de licences proportionnellement au nombre total de licences dans leur comité. A l'inverse les gros comités en nombre de licences affichent souvent les plus faibles pourcentages de délivrance de licences « jeune et enfant ».

Sur la base des déclarations formulées par les comités qui ont répondu au questionnaire de l'audit (11 sur 17), il est possible d'identifier, au-delà des freins classiques et repris dans l'ensemble des régions, quelques spécificités régionales qui peuvent expliquer ces tendances :

- des raisons économiques (prix des activités, coût de la licence ...),
- des facteurs environnementaux (température, climat, état de la mer, dangers ...),

- des effets concurrentiels (nombre de SCA, autres structures professionnelles, conditions d'accès plus souples, autres activités de pleine nature ...),
- des difficultés organisationnelles et structurelles (disponibilité des créneaux piscine, conservatisme des dirigeants, compétence et motivation des encadrants ...),

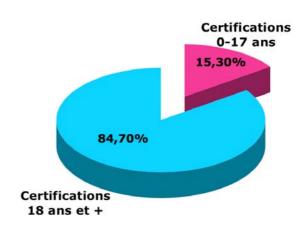
Il est possible de relever que le « trio de tête » des régions qui délivrent le plus de licences « jeune et enfant » en pourcentage est situé en Méditerranée (Corse), en Dom-Com (Guadeloupe) et dans le nord (Nord-Pas-De-Calais).

IV-4-6 La délivrance des certifications fédérales

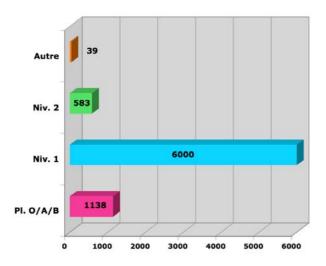
Les chiffres communiqués sont principalement ceux de la Commission Technique Nationale (CTN) qui sont accessibles informatiquement au siège car les certifications sont quasi systématiquement sanctionnées par la délivrance d'une carte plastifiée.

Il existe probablement une frange (minime à la commission technique et importante dans certaines commissions) de certifications papier délivrées et qu'il n'est pas possible de prendre en compte.

En 2007/2008, il est possible d'identifier **7.760 certifications** délivrées à des licenciés âgés de 0 à 17 ans, soit **15,3** % du total de 50.700 certifications de plongeur.



Ventilation des certifications fédérales en 2007/2008



Typologie des certifications fédérales délivrées aux 0-17 ans en 2007/2008

La typologie des différentes certifications fédérales délivrées à des plongeurs de 0-17 ans en 2007/2008 fait apparaître :

- Que 1.138 certifications, soit 14,6 % du total, sont des certifications en plongée scaphandre spécifiques aux enfants (Plongeurs d'or, argent et bronze).
- Que 6.000 certifications, soit 77,3 % du total, sont des niveaux 1 de plongeur en scaphandre.
- Que 583 certifications, soit 7,5 % du total, sont des niveaux 2 de plongeur.
- Que 39 certifications, soit 0,6 % du total, sont des niveaux d'apnée (37) ou de bio (2).

Cette ventilation démontre une très forte prédominance des brevets de plongeur « classique », au détriment des certifications spécifiques aux jeunes (les plongeurs or, argent et bronze). Ainsi les certifications enfants ne représentent que 14,6 % du total alors qu'elles ciblent une population (les 8-11 ans) qui représente environ 20 % du total des jeunes plongeurs fédéraux.

Par contre, les niveaux 1 représentent 77,3 % du total des certifications pour une population cible (les 12-15 ans) qui représentent environ 56 % des jeunes plongeurs fédéraux.

En comparant la typologie des certifications fédérales en plongée scaphandre délivrées en 2007/2008 avec l'âge des plongeurs concernés, en valeurs et en pourcentages du total des certifications fédérales, il est possible de constater :

- Que la tranche des 8-13 ans ne représente que 4,14 % du total des certifications fédérales alors que cette population regroupe 5,38 % du total des licenciés de la FFESSM.
- Que la tranche des 14-15 ans représente 5,76 % du total des certifications fédérales pour une population qui ne regroupe que 4,48 % des licenciés de la FFESSM.
- Que la tranche des 16-17 ans représente 5,32 % des certifications pour une population qui ne regroupe que 3,35 % des licenciés de la FFESSM.

Il est donc possible d'affirmer que plus les plongeurs sont jeunes, moins ils se forment et sont certifiés, ce qui pourrait démontrer que les certifications spécifiques ne sont pas complètement adaptées ou suffisantes. A l'inverse, plus le mineur se rapproche de la majorité et plus il acquiert des certifications de type « adulte » (niveaux 1 et 2).

Tranche d'âge	Pl. O/A/B	N1	N2	Total
8-13 ans	1,99 %	2,15 %		4,14 %
	(1.011)	(1.090)		(2.101)
14-15 ans	0,25 %	5,51 %		5,76 %
	(1 <i>27</i>)	<i>(2.794)</i>		(2.921)
Cumul - de 16 ans	2,24 %	7,66 %		9,9 %
	(1.138)	(3.884)		(5.022)
16-17 ans		4,17 %	1,15 %	5,32 %
		(2.116)	(583)	(2.399)
Cumul - de 18 ans	2,24 %	11,83 %	1,15 %	15,22 %
	(1.138)	(6.000)	(583)	(7.721)

Ventilation des certifications fédérales par type et tranche d'âge en 2007/2008

* Etude comparative avec les données de l'ANMP

En comparant les données statistiques fournies par l'ANMP (voir IV-2-1) avec celles de la FFESSM, il apparaît de fortes variations. Le taux de certification des jeunes plongeurs est beaucoup plus fort à l'ANMP qu'à la FFESSM: 30,78 % du total des certifications soit 15.390 certifications à l'ANMP pour 15,3 % soit 7.760 certifications à la FFESSM (du simple au double sur un échantillon identique d'environ 50.000 certifications).

Cet écart est en réalité beaucoup plus important car dans les chiffres de l'ANMP ne sont pas comptabilisées les qualifications complémentaires enfants (Aquaticus, Tetardo et Explorator) alors que les brevets enfants (plongeurs d'or, argent et bronze) sont comptabilisés dans les chiffres de la FFESSM.

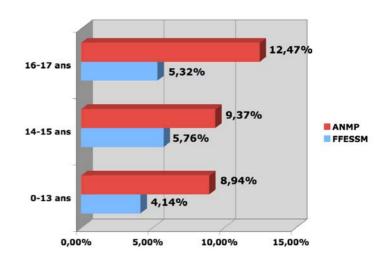
En comptabilisant les seuls niveaux 1 et 2 de plongeurs, l'écart entre l'ANMP et donc encore plus important : 30,78 % des certifications à l'ANMP et 12,98 % à la FFESSM.

En rapprochant ces dernières données de celles concernant le pourcentage de plongeurs mineurs, soit 14,38 % à la FFESSM et 17 % à la FFESSM, il apparaît clairement que l'écart de 2,62 % en nombre de jeunes plongeurs en faveur de l'ANMP ne suffit pas à expliquer la variation de 17,8 % avec la FFESSM en matière de certification de jeunes plongeurs.

Il faut donc faire le constat que les jeunes plongeurs sont sensiblement plus attirés par les structures utilisant le cursus ANMP et beaucoup plus intéressés par les certifications proposées.

En comparant les certifications FFESSM et ANMP par tranche d'âges, il apparaît :

- Que c'est dans la tranche des 14-15 ans que la FFESSM affiche l'écart le plus faible avec les statistiques de l'ANMP.
- Que dans la tranche d'âge des 0-13 ans, l'écart est important alors que les qualifications spécifiques enfants ANMP ne sont pas comptabilisées (les plongeurs or, argent et bronze fédéraux le sont).
- Que dans la tranche des 16-17 ans, l'écart est énorme, presque du simple au triple. Cet écart est surtout créé par la différence de certifications de niveau 2 de plongeur (1,15 % pour la FFESSM et 6,95 % pour l'ANMP), alors que les pourcentages sont plus proches pour le niveau 1 (4,17 % pour la FFESSM et 5,52 % pour l'ANMP).



Comparaison des certifications FFESSM et ANMP par tranche d'âge en 2007/2008

IV-4-7 Les pratiques par commissions nationales

Il a été très difficile d'obtenir des données exploitables sur la pratique des mineurs dans les différentes commissions nationales de la FFESSM. Plusieurs explications à ce constat :

- La licence fédérale permet de participer à toutes les activités subaquatiques sans identification précise des activités pratiquées. Il n'est donc pas possible de cibler informatiquement les pratiques.
- Les commissions nationales ne disposent pas d'outils informatiques et statistiques pour le suivi de leurs pratiquants et ne peuvent donc pas donner de chiffres précis. Tout au plus disposent-elles parfois de données sur les compétiteurs.
- Certains dirigeants de commissions nationales ont semblé ne pas souhaiter communiquer sur les chiffres exploitables dans leur secteur, probablement en partie à cause du climat pré-électif fédéral.

Le recensement présenté ci-après est donc très synthétique et incomplet et ne permet pas de réellement mener un audit différencié commission par commission, mais il résulte de la réponse aux questionnaires et à divers entretiens avec les responsables nationaux. Seules sont abordées les commissions nationales qui ont souhaité répondre au questionnaire et/ou participer à un entretien tel que proposé.

* Commission Nationale AUDIOVISUELLE (CNAV)

Les jeunes plongeurs qui pratiquent la photographie ou la vidéo sous-marine seraient estimés aux environs de **7.500**, et seraient tous licenciés. Ils représenteraient environ 25 % du total des plongeurs licenciés FFESSM qui pratiquent cette activité (30.000 environ).

Leur activité principale serait la photographie sous-marine, avec une répartition par tranche d'âge qui cible plutôt les plus âgés : 1 % de 10-12 ans, 10 % de 12-14 ans, 20 % de 14-16 ans et 69 % de 16-18 ans.

La population des jeunes plongeurs dans la commission audiovisuelle serait en progression depuis 2 à 3 ans, notamment en raison de l'avènement du numérique, mais aussi de l'organisation de concours et compétitions spécifiques à ce public et la création de produits dédiés (formation, fournitures, outils organisateurs ...).

Les principaux freins spécifiques seraient le coût de revient du matériel pour pratiquer (appareil + caisson), l'absence de budget pour relayer au niveau régional les actions nationales et le déficit de médiatisation des produits de la commission (ex. du livret découverte numérique).

* Commission Nationale ENVIRONNEMENT et BIOLOGIE SUB. (CNEBS)

Les jeunes plongeurs qui pratiquent cette activité en lien avec la plongée en scaphandre ou en apnée sont probablement très nombreux, mais la commission nationale ne dispose d'aucun moyen fiable pour les recenser. Les seuls outils qui pourraient être utilisés à ces fins (délivrance des brevets et journées-stagiaires) ne sont pas suffisamment et systématiquement traités par voie informatique pour permettre de donner des infos exploitables.

* Commission Nationale de HOCKEY SUBAQUATIQUE (CNHS)

Les jeunes hockeyeurs subaquatiques seraient aux environs de **1.500**, ce qui représenterait environ 30 % du total des pratiquants. Selon la CNEBS, 600 d'entre-eux seraient licenciés, ce qui représenterait environ 35 % du total des licenciés dans cette activité. La répartition par tranche d'âge serait de l'ordre de 22 % pour les 10-12 ans, 28 % pour les 12-14 ans, 20 % pour les 14-16 ans et 30 % pour les 16-18 ans.

Le hockey subaquatique aurait enregistré une nette progression de ce public de pratiquants sur la dernière année et une forte progression sur les cinq dernières années. Parmi les raisons de cet engouement, sont avancés le caractère ludique de l'activité, la facilité de mise en œuvre et les actions spécifiques aux secteurs scolaire et péri-scolaire, dans les maisons de quartiers et centres d'éducation spécialisée.

A l'initiative de la commission régionale de Bretagne-Pays de Loire, le hockey subaquatique s'est doté d'une véritable valise pédagogique à destination des encadrants et des animateurs et qui cible notamment les pratiques destinées aux enfants.

* Commission Nationale de NAGE Avec PALMES (CNNAP)

La commission n'est pas en mesure de fournir de chiffres fiables sur le nombre de jeunes pratiquants licenciés, en raison de l'absence d'outil informatique adapté et de l'impossibilité d'identifier les activités réellement pratiquées par les licenciés de la FFESSM. Dans le même registre, le nombre total de pratiquants de tous âges confondus n'est pas disponible.

En 2006, une Etude Socio-Economique sur la plongée⁵ avait réalisé une estimation fixée aux environ de **7.000** nageurs avec palmes, sans que ce chiffre ne soit validé aujourd'hui par la CNNAP. Cette dernière évoque plutôt le chiffre de **4.000** compétiteurs répartis dans 150 à 200 clubs, avec la difficulté de recenser les sections nage avec palmes dans des clubs de natation.

Au chapitre de l'engouement des jeunes nageurs, la commission relève l'attrait pour une pratique compétitive, les sensations de vitesse et le côté spectaculaire de l'activité. Des actions spécifiques aux jeunes sont menées en matière de perfectionnement et préparation au haut-

niveau, mais également dans le domaine de la découverte au travers de la mise en œuvre des actions et produits du CIAA (Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques).

Les principaux freins spécifiques à la NAP seraient l'absence d'une véritable politique fédérale de développement de l'activité, le manque d'implications des Conseillers Techniques Sportifs dans les régions et de déclinaisons régionales des directives nationales (DTN). Sont également identifiés l'absence d'un véritable plan de communication sur la discipline et le manque de volonté et de projet politique fédéral de développement des clubs et sections de nage avec palmes.

* Commission Nationale de NAGE en EAU VIVE (CNNEV)

La commission estime qu'environ **60** jeunes plongeurs participent régulièrement aux activités de la NEV, ce qui représente environ 4 % de l'ensemble des pratiquants de la discipline (1.500 personnes environ). Ces chiffres concernent principalement les activités sportives. Il existe également un secteur de pratique loisir (« hydro-speed ») sur lequel la FFESSM n'a pas aujourd'hui de véritable lisibilité nationale (organisé par des professionnels dépendant principalement de la Fédération Française de Canoë et Kayak).

La répartition par tranche d'âge fait apparaître qu'à la CNNEV les jeunes pratiquants sont ventilés comme suit : 16 % pour les 8-10 ans, 18 % pour les 10-12 ans, 27 % pour les 12-14 ans, 21 % pour les 14-16 ans et 18 % pour les 16-18 ans.

La pratique des jeunes en eau vive serait en légère progression ces dernières années, notamment grâce à des actions ponctuelles menées par la commission, des évènementiels, des stages et des sélections de jeunes sportifs. Au-delà des rivières et cours d'eau, des activités en bassins artificiels, de type piscines à vagues ou stades d'eau vive, se développent spécifiquement pour les enfants.

Au chapitre des freins identifiés par la commission figurent le coût de l'activité (notamment le transport sur site), le manque de bénévoles pour encadrer les activités, la méconnaissance de l'activité par les clubs de plongée en scaphandre et l'absence de délégation de l'Etat pour cette activité. Il faut noter que récemment cette délégation a été accordée à la FFESSM (à compter du 01 janvier 09).

* Commission Nationale d'ORIENTATION SUBAQUATIQUE (CNOS)

La commission ne recense pas de jeunes plongeurs qui pratiqueraient l'activité.

Les principales raisons en seraient le coût de l'activité, les problèmes de transport sur le site et la nécessité d'avoir un brevet de plongeur ou une attestation de pratique.

Aucune action spécifique aux jeunes pratiquants n'est menée, mais selon la commission, il serait envisageable de se rapprocher de la nage avec palmes pour mener des actions concertées.

* Commission Nationale de PECHE SOUS-MARINE (CNPSM)

La commission pêche sous-marine ne recense aucun jeune chasseur sous-marin.

Avant 16 ans, la réglementation française interdit la pratique de cette activité. Après 16 ans, les chasseurs loisir et compétition sont titulaires d'une licence FFESSM adulte qui ne permet pas d'identifier et recenser la pratique de l'activité.

La commission souhaiterait voir abaisser l'âge minimal légal à 14 ans pour les mineurs accompagnés d'un adulte licencié, organiser des stages et rencontres jeunes et valoriser l'image globale de la discipline auprès des jeunes en associant une action éducative sur l'environnement.

* Commission Nationale de PLONGÉE SOUTERRAINE (CNPS)

La commission recense aujourd'hui **3** jeunes plongeurs spéléo, tous âgés de 18 ans. Ils représentent environ 0,1 % du total des pratiquants (environ 300). Ce chiffre est en légère progression par rapport aux années passées.

Les règlements fédéraux interdisent la pratique de la spéléo avant 18 ans. Cette approche est basée sur le concept actuel de la plongée spéléo centré sur la pratique en autonomie et souvent en solo, qui ferme la porte aux mineurs. De plus la spéléo terrestre est elle-même peu pratiquée par les enfants, si ce n'est avec leurs parents.

L'animation d'un atelier spéléo tous les ans aux RIPES laisse envisager des ouvertures avec ce public si l'activité est proposée dans une dimension ludique et axée sur la découverte. La commission recommande de mener une réflexion sur l'intérêt et les risques à faire plonger ce jeune public sous terre. Une approche visant à l'accès à la découverte des cavernes ouvertes pour les 16-18 ans est actuellement à l'étude.

* Commission TECHNIQUE Nationale (CTN)

La plupart des données chiffrées sur la pratique des jeunes plongeurs en scaphandre a déjà servi à alimenter les différentes rubriques de ce chapitre de l'audit, il n'est donc pas nécessaire d'y revenir (voir notamment les paragraphes IV-3 et IV-4 dans leur intégralité).

Ces vingt dernières années, la CTN a mené diverses réflexions sur la plongée des jeunes. Les jeunes plongeurs en scaphandre sont aujourd'hui les plus nombreux dans le total des licenciés et la CTN est probablement une de celles qui a le plus développé les produits dédiés à ce public.

Depuis une quinzaine d'années (1993-1994), elle a structuré une approche spécifique avec des produits de formation adaptés aux 8-12 ans (voir IV-3-2), et la mise en œuvre de conditions de pratique et de préconisations fédérales qui ont abouties, pour certaines d'entres-elles, à des restrictions en matière d'accès sous l'influence des recommandations de la commission nationale médicale (notamment l'âge minimal en plongée scaphandre).

En 2006, certaines préconisations et conditions d'accès des jeunes plongeurs ont été assouplies.

Devant le du constat d'une carence en stratégies et produits adaptés au public des adolescents (14-18 ans) dans le cursus de formation fédéral, la CTN a engagé en juin 2008 une réflexion visant à trouver des solutions. Une des pistes envisagées à cette occasion et toujours à l'étude à ce jour, consisterait à opter pour l'ouverture de l'accès aux brevets de cadres aux jeunes plongeurs.

* La tranversalité inter-commissions

En octobre 2005, la fédération a organisé des « Etats Généraux FFESSM pour les jeunes » à Toulouse qui ont regroupé une centaine de personnes issues des diverses activités subaquatiques et permis la réalisation d'un cahier blanc⁴⁷ sur les activités dédiées aux jeunes à la FFESSM. Ce document identifie des freins au développement de l'activité en analysant des points faibles et envisage différentes pistes de solutions et propose divers axes de développement.

Au chapitre des freins identifiés, figuraient la réglementation fédérale, les aspects financiers, les déficits d'infrastructures et moyens matériels, l'inadaptation de la communication et des relations de partenariat, les carences humaines (encadrement notamment) et le cloisonnement des différentes activités fédérales. Il faut noter que la plupart de ces freins sont toujours identifiés comme prédominants par les structures fédérales et les dirigeants (voir chapitre V).

Plusieurs solutions étaient envisagées, notamment :

- la revalorisation de l'encadrement des jeunes,
- la formation de cadres pluridisciplinaires,
- l'abaissement du coût de la licence pour les enfants,
- l'allègement des procédures de certificat médical,
- l'augmentation de la disponibilité de structures d'accueil,
- la recherche de subventions spécifiques, le décloisonnement des commissions,
- la mise en œuvre d'une communication adaptée,
- le développement de nouveaux partenariats,
- la création d'évènementiels.

La plupart de ces pistes n'ont pas encore été mises en œuvre et sont toujours d'actualité. D'autres ont débouché sur des applications concrètes qui n'ont malheureusement pas permis de développer de façon significative le public des jeunes plongeurs (exemple de la création en 2007 de la licence enfant à coût réduit).

IV-4-8 Les évènementiels nationaux spécifiques

La FFESSM met en œuvre au niveau national des évènementiels spécifiques aux enfants ou qui les accueillent en marge du public adulte.

* LES R.I.P.E.

Les Rencontres Internationales de la Plongée Enfant (RIPE) sont organisées par la FFESSM depuis 1994 et en sont à leur 14 ème édition en 2008.

Les 11 premières éditions se sont déroulées à Banyuls sur Mer, de 1994 à 2004. En 2005, la fédération a souhaité marquer une pause pour réfléchir au développement de cette manifestation qui a été remplacée par les « Etats généraux FFESSM pour les jeunes » à Toulouse.

En 2006 et 2007, les RIPE ont été confiées à la CTN et se sont déroulées à Niolon (13) avec une orientation nouvelle vers la tranversalité entre commissions et activités subaquatiques.



La 14^{ème} édition, dont l'organisation a été « reprise » par la FFESSM, s'est déroulée à Porquerolles (83) avec une forte orientation sur l'environnement, la protection du milieu. Cette édition a vu le retour du partenariat avec l'ARPE (voir IV-2-6).

Les RIPE se déroulent traditionnellement en octobre, sur 4 jours (du dimanche au mercredi en 2008) et sont ouvertes aux jeunes plongeurs de 8 à 16 ans qui sont principalement adressés par leurs clubs. Divers ateliers sont proposés aux enfants de 8 à 11 ans, et les 12-16 ans participent à des activités animées par les commissions et à un raid sportif. Des challenges sont également organisés.

En moyenne, 300 à 600 personnes participent aux RIPE, avec 18 à 40 clubs représentés, 150 à 200 jeunes présents et 120 à 160 encadrants et animateurs.

Les RIPE ne sont pas véritablement de nature à générer de nouveaux plongeurs car cette manifestation s'adresse à des plongeurs déjà identifiés pour la plupart dans les clubs. Par contre tant en terme de communication que d'image ou d'objectif annuel, les RIPE peuvent servir à développer le secteur de la plongée des jeunes et permettent également d'alimenter la réflexion et l'expérience des cadres et dirigeants fédéraux.

* LES JEUX SUBAQUATIQUES

Depuis 2007, la FFESSM a décidé de regrouper sur une manifestation unique la plupart des championnats de France de ses commissions sportives. Se retrouvent ainsi l'apnée, le tir sur cible, le hockey subaquatique, la nage en eau vive, l'orientation subaquatique et la nage avec palmes.

En 2007, la première édition, organisée par la région R.A.B.A. (Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne) s'est déroulée dans les villes de Thonon et Evian. En 2008, la deuxième édition, organisée par la région Côte d'Azur, s'est déroulée à Antibes Juan les Pins.



Ces championnats regroupent sur un même site environ 800 à 850 compétiteurs et plus de 200 juges, entraîneurs, capitaines, médecins et arbitres avec une forte proportion de jeunes compétiteurs.

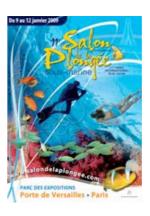
Cette manifestation n'est pas directement de nature à générer de nouveaux pratiquants car elle s'adresse à des compétiteurs experts de leur discipline, mais la communication autour de l'événement pourrait parvenir à atteindre cet objectif et elle peut permettre d'augmenter la motivation et l'intérêt des jeunes pratiquants. Par ailleurs, elle est de nature à lutter efficacement contre la tentation de cloisonnement des différentes activités subaquatiques.

* LE SALON DE LA PLONGÉE

Ce salon qui se déroule Portes de Versailles à Paris vient de terminer sa $11^{\text{ème}}$ édition en janvier 2009. Il a été recensé 39.144 visiteurs venus de toute la France en principal et également de l'étranger.

Depuis plusieurs années, une piscine chauffée de 300 m³ et 1,20 m de profondeur est mise à disposition pour l'organisation d'activités immergées.

Cette année, l'organisation des activités subaquatiques a été confiée au comité régional FFESSM lle de France/Picardie qui a assuré les animations et l'encadrement des activités avec ses bénévoles et moniteurs.



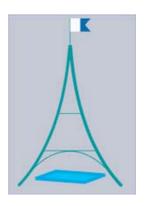
Au programme de multiples baptêmes de plongée en scaphandre, mais également la découverte du tir sur cible, de l'apnée, de la nage avec palmes ou de la photo sous-marine (au total 387 baptêmes, dont 290 en scaphandre et recycleur). De nombreux enfants (à partir de 8 ans) ont ainsi pu participer directement à ces activités ou les découvrir visuellement.

* OPERATION « TOUR EIFFEL » 2007

En juin 2007, la FFESSM a été partenaire des organisateurs (Sub Com, Plongée On Line, Société d'Exploitation de la Tour Eiffel) d'une manifestation d'envergure consistant en l'installation d'une piscine entre les pieds de la Tour Eiffel et à la réalisation de baptêmes aux visiteurs du site.

Les baptêmes ont été assurés par près de 150 bénévoles de la région lle de France et 15 salariés du clubs Réderis à Banyuls sur Mer.

Environ 2.700 baptêmes ont été réalisés sur une période de 10 jours, en grande partie à des Français (75 %), franciliens pour la moitié d'entre eux.



Environ 50 % des baptêmes (soit 1.350) ont visé des enfants à partir de 8 ans, et avec une égale répartition sur toutes les tranches d'âge. Un grand nombre de jeunes pratiquants ont ainsi pu découvrir la plongée en scaphandre.

La FFESSM a prolongé l'action durant l'été 2007 en offrant à ceux qui le souhaitaient des baptêmes en mer à réaliser dans les clubs et SCA de la fédération.

IV-4-9 Les évènementiels régionaux spécifiques

Les comités régionaux ou départementaux de la FFESSM mettent également en œuvre des évènementiels spécifiques aux enfants. Il n'est pas possible de tous les recenser ici, mais sur la base des déclarations faites dans les questionnaires ou au cours des entretiens individuels menés pour l'audit, voici une présentation synthétique de quelques évènementiels dédiés aux enfants.

* L'AQUARAID JEUNES dans le Loiret

Organisé depuis 11 ans par le comité départemental du Loiret (Codep 45), cette manifestation qui se déroule dans le département (Orléans en 2007) regroupe des équipes de jeunes de 8 à 13 ans et de 14 à 16 ans, dans le but de les initier aux activités aquatiques.

Basé essentiellement sur les aspects ludiques et compétitifs, l'Aquaraid cible des activités en milieu naturel (technique capelée, nage avec palmes, orientation, nage en eau vive, tir à la corde et divers jeux) et d'autres en milieu artificiel (tir sur cible, apnée, hockey, monopalme, matelotage, baptêmes de plongée, biologie, audiovisuel).

En 2007, 143 jeunes de 8 à 16 ans ont participé aux deux journées de l'Aquaraid Jeunes.

* Les AQUAJEUNES (REVA) en Loire Atlantique

Organisées par le comité départemental de Loire Atlantique (Codep 44), les journées Aquajeunes ou REVA (Rendez-Vous des Aquajeunes) permettent à des jeunes de 10 à 15 ans, titulaires a minima d'un plongeur de bronze fédéral et ayant déjà réalisé une plongée en bateau, de participer à divers ateliers proposés par les commissions départementales.

Sont ainsi proposés pendant deux jours, des balades sur l'estran, des ateliers photos, des parcours aquatiques et des randos PMT, du tir sur cible, de l'orientation subaquatique, de l'hydrospeed et du kayak. 60 jeunes sont acceptés durant la journée.

* Les CELTIADES à Tréburden

Organisées par le CAP Trébeurden, les Celtiades sont des journées de plongée enfants destinées aux 8-17 ans, même débutants, avec des activités pour les licenciés par tranche d'âge (nature et plongée pour les 8-13 ans et immersion dans le grand bleu pour les 14-17 ans) et d'autres activités pour les non licenciés (découverte de la plongée).

Les Celtiades visent également à être un lieu d'échange pour les encadrants et les dirigeants qui se préoccupent de la spécificité de la plongée des enfants.

* Les BULLES PARTY à Banyuls sur Mer

Organisée par le Rédéris Club à Banyuls sur Mer avec le soutien du comité interrégional Pyrénée-Méditerranée, cette manifestation qui a vu le jour en 2005 vient de clôturer en novembre 2008 sa 4ème édition.

Pendant deux jours, des enfants et leurs encadrants et accompagnants peuvent participer à la découverte du recycleur, de la peinture sur coquillage et réaliser des plongées à la carte, mais également participer à des activités spécifiques aux enfants (course au trésor, sensibilisation à la biologie et protection du milieu) ou aux adolescents (découverte du nitrox et de l'apnée à la gueuse, raid sportif).

En moyenne, 10 à 15 clubs participent aux Bulles Party avec 80 à 150 jeunes plongeurs et de nombreux encadrants et accompagnants (au total 170 à 250 personnes).

* Les OXYJEUNES en Midi-Pyrénées

Le comité interrégional organise depuis 2007 des rencontres d'une journée en piscine, réservées aux clubs de l'interrégion et à leurs jeunes licenciés de 8 à 17 ans.

Les Oxyjeunes proposent des compétitions dans lesquelles les jeunes s'affrontent par catégories d'âge et de sexe dans le cadre de plusieurs épreuves « non conventionnelles » (nage PMT, nage capelée, apnée, course hawaïenne parcours en scooter sous-marin ...) et semblent être très prisées par les jeunes pratiquants.

* L'UCPA au stade de France

Organisée pendant 10 jours de fin juillet à début août par l'UCPA au stade de France, cette manifestation vise à faire découvrir des activités ludiques et sportives à des enfants et ados qui ne partent pas en vacances durant cette période.

Au programme figurent plus de trente activités différentes (kayak, ski nautique, escrime, karaté, toboggan aquatique ...), dont la plongée subaquatique.

En 2008, dans un bassin de 150 m² dédié à la plongée, 200 moniteurs fédéraux bénévoles de la région lle de France/Picardie ont réalisé 4.024 baptêmes à des enfants âgés de 8 ans minimum (3.342 baptêmes en 2007).

Il s'agit d'une action de découverte qui est difficile à concrétiser immédiatement sous la forme de la continuité de la pratique car les publics visés ne sont pas dans le cœur de cible précis de la plongée subaquatique mais l'initiative est forte en termes d'image et de partenariat.

* Les DIVING EXPÉRIENCE et SIRENIA en Côte d'Azur

Depuis 4 ans, le comité régional Côte d'Azur organise des journées « Diving expérience » dédiées aux enfants, en partenariat avec divers organismes (villes, conseil général, magasins ...).

En 2008, huit journées de ce type ont été organisées dans les Alpes Maritimes et huit autres dans le Var, pour un total de près de 800 baptêmes et divers jeux, diplômes, médailles

* Les CIGALIA et VITALSPORTS en Côte d'Azur

La journée annuelle Cigalia organisée dans la rade de Marseille par le comité Provence permet l'accueil de jeunes de 12 à 16 ans pour réaliser gratuitement un baptême.

La journée Vitalsports organisée par Décathlon permet au comité Provence de tenir un stand et de proposer des baptêmes dans deux piscines aménagées sur le parking du magasin. En 2008, sur deux jours, plus d'une centaine de jeunes ont pu réaliser des baptêmes et découvrir l'apnée et la nage avec palmes.

* et diverses autres manifestations ...

De nombreuses autres manifestations ont été identifiées sans pouvoir être détaillées ici. Pour ne citer qu'elles :

- Un congrès régional enfants en 2007 à Dunkerque avec plongée sur épave (80 enfants)
- Les actions du comité Guadeloupe en 2008 dans le cadre de l'accompagnement éducatif (75 collégiens formés).
 - Les rencontres normandes de plongée enfant sur 2 jours avec épreuves, visites, jeux ...

Sont également à prendre en compte les actions menées par divers organisateurs dont la fédération est partenaire, comme le Beuchat Diving Tour ou la Course au Trésor de Daniel Méouchy.

V- LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT

V-1 LES FREINS A LA DÉLIVRANCE DES LICENCES

Les chapitres précédents ont permis de constater, d'une part que le taux de délivrance de licences à des mineurs est relativement faible à la FFESSM, et d'autre part que la proportion de licences dans ce secteur est en régression depuis 10 ans.

Ils ont également permis de dégager le formidable potentiel que constituaient les mineurs dans le réservoir de pratiquants potentiels.

Il convient maintenant de recenser les explications possibles à la situation actuelle en identifiant les freins à la délivrance des licences tels que les perçoivent les clubs associatifs et SCA de la FFESSM, les élus, les permanents et les différents acteurs impliqués dans le processus fédéral et les activités de plongée pour les mineurs.

Quinze freins principaux émergent avec des degrés d'influence variables.

V-1-1 Les cinq freins principaux

Voici les cinq principaux freins les plus fréquemment cités pour expliquer la faiblesse du taux de délivrance des licences enfant et jeune, classés par ordre de priorité en fonction des réponses enregistrées durant l'audit :

1	Le coût de l'activité
2	L'arrêt après le baptême
3	Les horaires inadaptés
4	La lourdeur de la visite médicale
5	Le déficit d'image et de communication

1) LE COUT DE L'ACTIVITÉ

Chacun l'exprime à sa manière, mais l'impact financier de l'activité est le frein à la délivrance des licences le plus fréquemment cité.

Les SCA relèvent systématiquement le prix de la licence; l'obligation de licence est souvent considérée comme un surcoût sur le produit global qui, associé à la difficulté de le vendre à un prix correct, les pousse à plutôt utiliser d'autres cursus de formation avec les jeunes plongeurs (organismes qui n'exigent pas la licence).

La plupart des autres structures et acteurs interrogés invoquent plutôt le coût financier global de la plongée, sans dissocier la licence des autres postes (coût de la plongée, location de matériel, gonflage ...).

L'image de pratique onéreuse qui collerait à la plongée est également citée, sans que cela soit réellement lié avec les coûts réels. Les parents jugent l'activité peu accessible a priori, avant même d'en connaître le prix. Dans certains clubs associatifs qui prêtent le matériel, les parents agitent quand même le spectre du coût des équipements.

Lorsque des structures décident de proposer l'activité à un coût jugé abordable par les parents (ex. de clubs associatifs), les frais de mise en œuvre sont tellement importants que l'équilibre financier de la structure s'en trouve fragilisé. Les problèmes de rentabilité de la plongée pour les jeunes sont également évoqués par les professionnels (ratio encadrement/temps/clients).

Avec certains publics, par exemple les scolaires ou les centres aérés et colonies de vacances, le principe et le coût de la licence sont souvent rejetés soit parce qu'ils sont structurellement inadaptés, soit en raison du coût.

2) L'ARRÊT APRÈS LE BAPTÊME

Beaucoup de structures qui parviennent à générer une activité de découverte de la plongée au travers d'actions ponctuelles de type baptême ou séance d'essai, déplorent que les enfants et leurs parents ne donnent pas suite en continuant l'activité.

Il semble que le choix soit souvent fait par les parents, en fonction de plusieurs paramètres touchant à la perception qu'ils ont de la plongée : « trop onéreuse, pas vraiment un sport, trop dangereuse ... ». Il est probable que les enfants interviennent quand même dans le choix de leurs parents.

Dans certains cas, la limitation à un baptême est le choix du prescripteur, qu'il soit en situation de gestionnaire du groupe d'enfant (scolaire, accueil de mineurs ...) ou de financeur (collectivités territoriales, CAF, CE ...). Pour ces prescripteurs, la délivrance d'une licence sportive n'est tout simplement pas dans leur culture.

Les licenciés potentiels et leurs prescripteurs sont souvent incapables de dégager un intérêt à poursuivre l'activité au delà d'une première expérience. En plongée en scaphandre par exemple, en l'absence d'une logique compétitive, les axes d'intérêts en matière de découverte d'un milieu sont souvent considérés comme peu attractifs pour les jeunes.

Dans la plupart des cas, il semble difficile de prolonger l'expérience et de réussir à convaincre de passer à une activité régulière sanctionnée par la prise d'une licence.

3) LES HORAIRES INADAPTÉS

Contrairement aux idées-reçues, peu de structures et personnes interrogées relèvent la difficulté à obtenir des créneaux piscine au sens large.

Par contre, parmi les structures et personnes (très nombreuses) qui ont recours aux activités en piscine, il y a une quasi-unanimité pour regretter la difficulté à obtenir des créneaux piscine dans des tranches horaires adaptées aux jeunes plongeurs, c'est à dire le mercredi ou le samedi aprèsmidi et les fins d'après-midi (17-20 h), ou plus largement dans le périscolaire.

Sur ces tranches horaires, la concurrence avec les autres activités aquatiques est rude et bon nombre de gestionnaires d'installation privilégient d'autres activités que la plongée, jugées moins problématiques (matériel, bruit, rinçage ...) et supposées plus conformes aux exigences de leur public (« apprendre à nager », « faire du sport », « s'entraîner » ...).

Les créneaux habituels des clubs de plongée sont donc placés la plupart du temps en semaine, en soirée, de 20 h à 22 h et donc peu adaptés à la pratique des jeunes plongeurs.

Au chapitre des créneaux inadaptés, il faut également relever que la difficulté d'obtention de deux créneaux distincts par semaine, cumulée avec les horaires tardifs, conduisent à systématiser la mixité des publics jeunes et adultes sur un même créneau, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre de démarches adaptées à ce public particulier.

Lorsque des structures associatives seraient en mesure d'obtenir des créneaux piscine dans les bonnes tranches horaires, elles souffrent souvent du manque de disponibilité de leur encadrement bénévole qui travaille dans les tranches concernées. Les professionnels de leur côté se heurtent au sempiternel blocage institutionnel qui s'oppose le plus souvent à l'attribution de créneaux à des structures commerciales dans des établissements publics (Etat ou collectivités territoriales).

4) LA LOURDEUR DE LA VISITE MÉDICALE

L'obligation d'exiger un certificat médical de non-contre-indication à la plongée avant la délivrance d'une licence est considérée par beaucoup de structures comme un frein supplémentaire.

Bien sûr, cette contrainte a une dimension réglementaire incontournable (délivrance d'une première licence), mais certains acteurs notamment professionnels préfèrent se tourner vers d'autres organismes certificateurs qui n'exigent pas cette formalité.

Pour de nombreuses structures et personnes, c'est également la lourdeur de la visite qui est mise en cause, et ce tant sur un plan fonctionnel que sur un plan financier :

- Tous les médecins, notamment ceux « de famille » ou le pédiatre habituel, ne peuvent pas réaliser la visite (pour les 8-14 ans, les règlements fédéraux imposent un médecin fédéral ou diplômé de médecine subaquatique), que ce soit pour la pratique de la plongée en scaphandre ou de l'une des activités subaquatiques de compétition. Cela semble vécu par les parents comme une lourdeur supplémentaire dont ils ne comprennent pas toujours le fondement s'ils ont une grande confiance dans leur médecin, a fortiori lorsqu'il est spécialisé en médecine du sport.
- De nombreux médecins rendent obligatoires des examens complémentaires, comme l'audiotympanométrie. A ce sujet, la formulation dans la réglementation fédérale a été récemment modifiée pour transformer cette obligation initiale en une formule plus souple : « ... conformément aux règles de bonnes pratiques médicales, peut prescrire ou réaliser une audio-tympanométrie. », mais sur le terrain cela semble signifier pour bon nombre de médecin la systématisation de cet examen.
- Ces examens complémentaires semblent fréquemment ne pas être remboursés par la sécurité sociale. Parfois c'est la visite dans son ensemble qui n'est pas remboursée (lorsque le médecin applique à la lettre les consignes de la sécurité sociale) et la visite et ses examens complémentaires viennent donc se rajouter au problème du coût déjà évoqué en point 1.
- Dans les DOM-COM, ou certaines régions rurales de métropole, ce sont les installations et équipements de proximité qui font défaut pour réaliser l'examen tympanométrique et cela se traduit par la nécessité d'un déplacement long et couteux (ex.: sur certaines petites îles des Caraïbes ou de Polynésie, il semble nécessaire de prendre l'avion pour satisfaire à cette exigence).
 - Dans la tranche des 8-12 ans, le médecin peut prescrire plus d'une visite annuelle.
- Pour les enfants de 12 ans qui veulent accéder au niveau 1 de plongeur, il faut obtenir un certificat de non-contre-indication de surclassement ... donc une nouvelle visite en cours d'année si celui-ci n'a pas été réalisé en début d'année fédérale ou si l'enfant n'avait pas encore 12 ans.

Bien sûr, toutes ces contraintes peuvent se justifier sur un plan strictement médical et de prévention, mais dans le contexte actuel qui permet aux enfants et aux parents soit de choisir d'autres activités sportives, soit de pratiquer la plongée avec des structures moins exigeantes, elles peuvent agir comme un frein au développement de la délivrance d'une licence fédérale ou de la certification (ex. du niveau 1 de plongeur).

Certains prescripteurs (dirigeants, exploitants, moniteurs) expriment qu'ils ont également un peu de mal à saisir la finalité et la subtilité médicale de certaines contraintes. Par exemple, pourquoi un enfant de 13 ans et 11 mois est toujours considéré comme un enfant sur un plan médical même s'il pratique la plongée depuis 5 ans ... pendant qu'un enfant de 12 ans et 1 jour qui vient d'obtenir son niveau 1 de plongée est considéré comme un adulte (cf. article 9-2-2 du règlement médical fédéral) ?

5) LE DÉFICIT D'IMAGE ET DE COMMUNICATION

Ce secteur est fréquemment cité par les différents interlocuteurs de l'audit, mais sous des formes et des expressions variées.

Le manque de communication appropriée au secteur des enfants est le plus souvent relevé. Il est fait référence autant à la teneur du message résolument destiné à un public adulte, qu'aux divers outils à disposition des structures pour communiquer (site fédéral, brochures, dépliants ...). Des moyens existent, mais ils ne sont pas jugés efficaces avec le public des jeunes.

Les actions et les efforts engagés par la FFESSM au niveau national, mais aussi régional, pour communiquer efficacement à destination du public des jeunes sont jugés insuffisants en nombre et pas assez efficaces. Ce déficit est encore plus marqué et souvent cité lorsqu'il s'agit de la communication vers le secteur scolaire (enseignants, directeurs, proviseurs, inspecteurs ...).

Lorsque des actions de promotion sont menées par la fédération, les acteurs des activités subaquatiques compétitives déplorent que ces actions soient le plus souvent centrées sur la seule promotion de la plongée en scaphandre.

En terme d'image auprès des jeunes et des parents, une résultante partielle des actions de communication, il est fréquemment constaté que la plongée est considérée comme une activité dangereuse, notamment chez les parents ou les prescripteurs (scolaires par ex.), mais aussi peu sportive, complexe, très technique et difficile d'accès.

V-1-2 Les autres freins identifiés

Sans être primordiaux, ni faire l'unanimité, d'autres freins à la délivrance de la licence ont été cités ; ils sont classés par ordre d'importance en fonction de la fréquence de leur évocation par les structures et personnes consultées pour cet audit :

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
6	Age minimum de pratique à 8 ans
7	Concurrence des autres organismes
8	Réglementation inadaptée
9	Produits et cursus pas assez attractifs Et/ou pas assez adaptés
10	Responsabilités dans l'accueil des mineurs qui effraient
11	Manque de clubs et SCA spécialisés
12	Manque de disponibilité encadrants Et carence de cadres bénévoles
13	Mixité avec les adultes problématique
14	Activités trop encadrées, pas « fun »
15	Manque d'évènementiels nationaux

La plupart de ces freins étant également cités et analysés dans la partie concernant les freins au développement des pratiques, ils ne sont pas analysés ici.

Il faut également noter que certains clubs ou SCA relèvent des problématiques spécifiques dont voici quelques exemples : l'éloignement de la mer et la difficulté d'intéresser les jeunes seulement en piscine ; l'accueil d'une clientèle d'hôtels de luxe avec très peu d'enfants présents ; des raisons politiques liées au système de décompte de voix accordées aux SCA ; des conditions de pratique locales peu adaptées aux enfants (accès, t°, turbidité, état de la mer, courants, dangers ...).

V-2 LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

L'activité de plongée proposée aux enfants peut revêtir des formes différentes, dont certaines ne sont pas forcément sanctionnées par la souscription d'une licence, il est intéressant de cibler la globalité des pratiques en identifiant les freins au développement des pratiques subaquatiques dans leur ensemble.

Logiquement, une partie de ces freins est commune avec ceux identifiés comme freins à la délivrance d'une licence, mais certains viennent apporter un indispensable éclairage supplémentaire, plus large et synthétique encore.

V-2-1 Les cinq freins principaux

Voici les cinq principaux freins à la pratique des activités subaquatiques par les jeunes les plus fréquemment cités, classés par ordre de priorité en fonction des réponses enregistrées durant l'audit :

1	Réglementation et contraintes d'accès
2	Coût de l'activité
3	Insuffisance des capacités d'accueil
4	Déficit de cadres
5	Cursus et produits inadaptés

1) LA RÉGLEMENTATION ET LES CONTRAINTES D'ACCÈS

C'est le frein le plus cité, même si différents aspects sont évoqués, parfois en même temps, parfois isolés selon les interlocuteurs, la majorité s'accordant sur le fait que la réglementation et les contraintes d'accès constituent la principale difficulté à vaincre pour recruter de jeunes plongeurs.

Dans cette rubrique, quatre paramètres paraissent incontournables :

- 1-1- L'obligation de délivrer une licence: déjà évoquée dans le paragraphe précédent pour expliquer l'arrêt fréquent après le baptême, cette contrainte fédérale est jugée inadaptée au jeune public pour le domaine de la plongée en scaphandre. L'impact est moindre dans les activités compétitives car la souscription d'une licence est quasi-systématique dans les autres activités sportives. Cette influence négative sur le développement de la pratique est en revanche systématiquement relevée dans toutes les activités qui concernent le scolaire et le périscolaire (ex. de l'accompagnement éducatif dans lequel l'Education Nationale impose, lorsque les élèves restent dans le domaine de l'initiation, qu'il n'y ait pas de délivrance de licence obligatoire voir III-3-4).
- 1-2- La lourdeur de la visite médicale: déjà largement analysé au paragraphe précédent (voir V-1-1-), ce paramètre semble faire l'objet de nombreuses critiques, d'autant qu'il se combine systématiquement avec la délivrance d'une licence. Bon nombre d'interlocuteurs ont également relevé l'absence de nuances en matière de contre-indications: par ex. en plongée scaphandre, ce sera la pratique ou pas ... alors qu'il y aurait matière à envisager des degrés de pratique (piscine, mer, profondeur, conditions ...).

- 1-3- L'âge minimum de pratique: s'il n'existe pas d'âge minimum pour la délivrance d'une licence FFESSM et aucune contrainte législative en ce domaine (voir IV-1-2), de nombreuses réglementations fédérales FFESSM créent une limite minimale pour le début des activités (voir IV-3-1). Celle qui est la plus citée et qui semble avoir le plus d'impact négatif sur la pratique concerne l'âge minimal de pratique fixé à 8 ans pour la plongée en scaphandre et ce, d'autant qu'aucun autre acteur de la plongée française ne met en œuvre ce type de restriction (voir IV-2). Au delà du fait que cette contrainte interdit d'aller puiser dans un important potentiel de pratiquants potentiels (voir III-1-1 et III-1-4), elle est également mal perçue et peu comprise par bon nombre d'encadrants et de dirigeants car ils invoquent la possibilité de faire pratiquer aux plus jeunes des activités dérivées du scaphandre, sans quitter la proximité de la surface et sans risque particulier ... activités que la plupart d'entre eux mettent en œuvre avec leurs propres enfants. A ce titre, la limite d'âge fédérale est souvent perçue comme une contrainte lourde et inutile.
- 1-4- La réglementation sur l'accueil des mineurs: cette réglementation³, qui n'est pas spécifique à la plongée, concerne tous les accueils collectifs de mineurs hors du domicile parental et de l'école (voir III-1-3 et III-2-4). Elle est un peu plus prégnante dans le secteur de la plongée (notamment en scaphandre) car il est fréquent d'envisager de se déplacer sur un site de pratique pour deux ou plusieurs jours afin de participer à un séjour. Les contraintes qui sont associées à ce type d'accueil ont tendance à être méconnues et à effrayer les organisateurs potentiels et les encadrants. Cette appréhension de ce secteur réglementaire conduit beaucoup de clubs à limiter l'accès de leurs activités extérieures à des jeunes plongeurs accompagnés de leurs parents.

A ces quatre paramètres spécifiques aux jeunes plongeurs, se rajoute un cinquième aspect également évoqué :

1-5- La réglementation sur la plongée en scaphandre: ces contraintes générales, applicables à tout le secteur de la plongée en scaphandre, contribuent à faire de la plongée une des activités physiques et sportives les plus contraintes de France. Cette législation participe également à la construction de l'image d'activité complexe, lourde à mettre en œuvre et difficile d'accès qui colle à la plongée, notamment chez les prescripteurs de l'activité (enseignants, directeurs d'école, proviseurs, inspecteurs d'Académie, directeurs de séjours de vacances et centres aérés, collectivités territoriales ...).

2) LE COÛT DE L'ACTIVITÉ

Ce paramètre apparaissait déjà au chapitre précédent comme le premier frein à la délivrance de la licence. Les éléments d'analyse décrits dans ce chapitre sont systématiquement repris par les structures et divers interlocuteurs de l'audit lorsqu'il s'agit d'expliquer les freins au développement des pratiques, il n'est donc pas utile de les décrire à nouveau ici (voir V-1-1).

Les SCA mettent également en avant des facteurs influant sur la rentabilité de l'activité comme l'encadrement systématique des jeunes plongeurs et la réduction du nombre de plongeurs dans les palanquées, la nécessité d'investir dans des équipements dédiés aux plus jeunes et difficile à amortir ou tout simplement la mauvaise rentabilité récurrente de la plongée.

Les clubs associatifs focalisent plus sur le prix unitaire des plongées en milieu naturel qui a souvent un effet répulsif, quand bien même la cotisation aux clubs et la licence sont restés assez modiques pour convaincre les enfants et leurs parents de s'engager dans l'activité régulière en piscine.

Sont également citées la baisse du pouvoir d'achat des Français et son influence sur le choix de pratiques physiques et sportives peu onéreuses ou jugées comme telles.

3) L'INSUFFISANCE DES CAPACITÉS D'ACCUEIL

Paradoxalement, il semble évident pour le plus grand nombre d'interlocuteurs que lorsque les premiers écueils ont pu être franchis, les jeunes intéressés par les activités subaquatiques ont du mal à trouver une offre adaptée à leurs attentes.

Plusieurs paramètres sont fréquemment cités dans ce registre :

- **3-1- Les créneaux et horaires inadaptés :** l'inadaptation des créneaux piscine et des horaires, déjà longuement analysée au paragraphe précédent (voir V-1-1) est à nouveau citée ici et considérée comme un frein majeur à l'accueil du jeune public. Même lorsque les créneaux sont adaptés au niveau de l'horaire, ils sont souvent insuffisants en nombre.
 - **3- 2- La carence de cadres :** ce facteur est largement décrit au point 4 suivant.
- **3- 3- la capacité d'accueil limitée :** bon nombre de clubs associatifs et parfois même de SCA sont limités par leur capacité d'accueil des jeunes plongeurs. Soit parce qu'ils sont tout simplement limités par la capacité de leurs créneaux piscine ou les places sur leur bateau et qu'ils préfèrent opter pour des publics adultes réputés moins lourds à gérer et/ou qui évoluent en autonomie. Soit parce qu'ils ont fait le choix de réserver des créneaux aux jeunes, mais qu'ils sont déjà submergés par la demande et doivent refuser de nouvelles inscriptions.
- **3- 4- Le manque de matériel adapté :** la plupart des structures qui accueillent des jeunes plongeurs ou souhaiteraient le faire, déplorent l'insuffisance de moyens matériels à leur disposition, notamment au niveau des équipements individuels (bouteilles, gilets, détendeurs, palmes combinaisons ...). Il n'est pas toujours aisé de trouver ces équipements en location et les clubs et surtout les SCA invoquent la difficulté pour rentabiliser l'investissement éventuel dans des équipements spécifiques au plus jeune public. Les adolescents posent moins de problèmes en ce domaine car le parc d'équipement des adultes peut leur convenir parfaitement. Cette carence en matériel adapté s'observe également dans les pratiques compétitives (hockey, nage avec palmes, nage en eau vive ...).

4) LE DÉFICIT DE CADRES

Dans ce registre, plusieurs domaines de carences s'expriment. Elles convergent toutes vers la difficulté que rencontrent les structures pour proposer un encadrement compétent au jeune public.

4- 1- L'insuffisance de cadres : c'est un mal récurrent dans toutes les structures fédérales. Il s'exprime au niveau des encadrants bénévoles dans les clubs associatifs pour des raisons de nombre, de disponibilité, de volonté et de renouvellement insuffisants et même lorsque des encadrants sont disponibles, ils ne le sont pas forcément dans les créneaux adaptés aux enfants (périscolaire par ex.). Il s'exprime tout autant dans les SCA avec les moniteurs professionnels dont le nombre est systématiquement réduit au strict minimum en raison du coût total de l'emploi et de la faible rentabilité de l'activité. Cette tendance est renforcée par les contraintes législatives inhérentes à la plongée en scaphandre² qui systématisent la présence des cadres (directeur de plongée) et souvent d'encadrants (guides et moniteurs) en les limitant en nombre d'élèves ou de plongeurs (4 au maxi). L'accès à l'évolution en autonomie apparaissant comme l'unique alternative à ces contraintes d'encadrement.

Cette insuffisance de cadres est beaucoup plus sensible avec un public de jeunes plongeurs en scaphandre, parce que les conditions d'évolution exigent encore plus d'encadrement que la plongée des adultes : plus d'attention, plus de présence, moins de plongeurs dans les palanquées et aucun accès réglementaire à l'autonomie avant l'âge de la majorité.

4- 2- Les carences en formation spécifique: de nombreux interlocuteurs qui pratiquent l'accueil des jeunes plongeurs relèvent le manque de formation adaptée chez les initiateurs et moniteurs de plongée, même professionnels. Certains ignorent tout de ce public particulier. D'autres ont juste reçu des informations et ont été prévenus des risques spécifiques. Rares sont ceux qui ont acquis dans leur formation des compétences en matière d'approche pédagogique et

d'animation adaptées au jeune public. Et encore plus rares sont ceux qui allient à ces capacités une solide expérience de terrain avec ce type de pratiquants.

4- 3- Le manque de motivation des cadres : le peu d'intérêt exprimé par les cadres pour la plongée des enfants est également cité. Ce manque de motivation peut s'exprimer en partie par les carences en formation décrites ci-dessus, mais également par les différences très marquées entre l'approche éducative et résolument ludique des enfants et celle plus touristique et donc plus « classique » des adultes. Les moniteurs sont psychologiquement plus préparés à l'une qu'à l'autre et les conditions d'exercice de leur métier lorsqu'ils sont professionnels les prédisposent assez peu à l'accueil du jeune public.

5) LES CURSUS ET PRODUITS INADAPTÉS

Globalement, et même si les activités enfants sont déjà structurées à la FFESSM, bon nombre d'interlocuteurs relèvent différents paramètres qui conduisent à l'inadaptation de l'offre aux attentes du jeune public.

- 5- 1- L'insuffisance de produits spécifiques: en laissant de côté les certifications qui ont été créées pour les adultes et qui sont également proposées à de jeunes pratiquants (souvent les ados), comme les niveaux 1 et 2 de plongeur en plongée scaphandre ou la plupart des certifications des autres commissions, il existe peu de produits de formation véritablement dédiés aux enfants. Il faut bien sûr noter les plongeurs or, argent et bronze qui visent le public des 8-14 ans, mais peuvent être rapidement acquis aux différents âges concernés. La plupart des structures et interlocuteurs s'accordent à dire qu'il faudrait d'autres produits spécifiques.
- 5- 2- Le manque de progressivité des produits de formation : sur la base des éléments d'analyse du point précédent, il apparaît qu'il y a un véritable « trou » entre 12 et 18 ans en matière de produits de formation spécifiques aux jeunes plongeurs en scaphandre. Bien sûr, ces derniers peuvent accéder aux niveaux 1 et 2 de plongeur « adultes » mais qui ne sont pas complètement adaptés à eux (ex. du niveau 2 qui donne la compétence à l'autonomie alors que le plongeur mineur ne peut y accéder). Il n'existe pas non plus beaucoup de produits de formation spécifiques à la plongée des enfants en piscine, que ce soit en plongée en scaphandre ou dans les autres activités. Dans la mesure où, dans certaines pratiques (plongée en scaphandre, rando), il n'existe pas non plus de logique compétitive avec son corollaire de progression de l'entraînement et des performances, le problème de la progression et de la continuité de la pratique se pose sérieusement.
- 5- 3- Le manque d'attractivité : la majeure partie des raisons qui amènent les jeunes à pratiquer une activité physique et sportive ne se retrouve pas aujourd'hui en plongée, notamment en scaphandre. Le côté ludique n'est que très rarement mis en avant. La plus grande part des activités ne propose pas de logique compétitive. Les activités sont souvent considérées comme peu sportives et sans apport au niveau de la condition physique. Les formations sont peu attractives car souvent conçues pour des adultes et animées à l'identique. L'immobilisation au niveau du temps est importante (souvent une 1/2 journée) pour une durée d'activité effective trop courte (30 à 40 mn), surtout si la plongée est réalisée à partir d'un bateau (ce qui est souvent le cas). Même lorsqu'ils apprécient la découverte de l'activité et d'un nouveau milieu, les jeunes ont du mal à trouver une motivation à s'engager dans une activité régulière et soutenue. Les activités sont fortement encadrées et l'adulte est omniprésent, ce qui peut poser problème dans certaines catégorie d'âge et nuire à l'identification de la plongée comme une activité de loisir. Le mélange systématique avec les adultes au cours des activités peut également poser problème, tant au niveau des adultes eux-mêmes (comportement, vocabulaire, aspects festifs, exhibitionnisme ...) qu'au niveau de la perception des jeunes (contrainte, gêne, manque d'intimité, sentiment d'inadaptation ...). Les désagréments sont nombreux (froid, matériel lourd, effets de la pression...) et les principaux attraits recherchés (nouvelles sensations, voir des poissons, se faire plaisir...) pas toujours au rendez-vous.

5- 1- Le manque de « fun »: tout ou presque dans la plongée est à l'opposé de l'imaginaire collectif lié au « fun » et cher à la plupart des jeunes, notamment les adolescents. Les couleurs, les logos, les messages et même le nom de l'activité (plongée enfant ou plongée des jeunes) ne sont pas funs. Les équipements et les tenues sont peu valorisants sur un plan esthétique. La systématisation de l'encadrement et la multiplicité de règles et contraintes nuisent à la quête de liberté de certains publics. La dominante résolument technique se superpose aux notions de découverte, d'aventure et de plaisir. Souvent, les contenus des cours et séances ne sont pas assez adaptés à ces exigences, pas assez inventifs au goût des jeunes pratiquants.

V-2-2 Les autres freins identifiés

D'autres freins à la pratique des activités subaquatiques par les jeunes ont été identifiés par les structures et interlocuteurs ayant participé à l'audit; ils sont classés par ordre de priorité en fonction des réponses enregistrées :

6	Carence de partenariat scolaire
7	Déficit d'image et de communication
8	Concurrence des autres organismes
9	Crainte des responsabilités
10	Déficit de tranversalité

Même si ces freins ont été moins souvent cités que les précédents, ils l'ont été fréquemment et il est intéressant de les analyser :

6) LA CARENCE DE PARTENARIAT SCOLAIRE

La simple lecture du chapitre III-3 permet d'identifier le décalage entre les habitudes et les attentes du secteur scolaire et l'offre en la matière à la FFESSM, tout autant que fabuleux potentiel que ce secteur représente.

De nombreux acteurs relèvent le déficit récurent de partenariat entre les structures fédérales et le secteur scolaire, et ce tant au niveau national que régional ou local. Ils déplorent le manque d'informations, d'outils mais aussi de stratégie nationale de partenariat avec l'Education Nationale et les fédérations de sport scolaires et universitaires.

Sont également cités le déficit d'informations des enseignants d'EPS et des maîtres des écoles, de même que leurs chefs d'établissement, ainsi que leur manque de formation en matière d'activités subaquatiques ... qui n'a d'égal que leur intérêt apparent et déclaré pour ces pratiques et celui encore plus fort de leurs élèves (voir III-3-5).

Les structures fédérales intéressées par les jeunes plongeurs se plaignent de leurs difficultés à « pénétrer » l'école, et avec un peu moins de difficultés le collège, et de l'inadaptation des stratégies d'accès et contraintes associées, tout autant que celle des produits de formation.

7) LE DÉFICIT D'IMAGE ET DE COMMUNICATION

Ce frein a déjà été cité et analysé dans la partie du chapitre précédent sur l'identification des freins à la délivrance de la licence (voir V-1-1, point 5). Les arguments avancés ici sont les mêmes.

Plusieurs interlocuteurs ont relevé l'inadéquation du nom même de l'activité, ou plutôt l'absence d'identification des jeunes pratiquants dans les termes employés. Qu'il s'agisse tout à tour de « plongée enfant » ou de « plongée des jeunes », ces vocables sont jugés peu fédérateurs et peu représentatifs.

À plusieurs reprises, il a également été abordé le déficit d'évènementiels majeurs ayant une portée sur les jeunes et de nature à modifier l'image de la plongée auprès de ce public. L'impact des évènementiels sportifs n'étant plus à démontrer (voir III-4-4), les actions engagées aujourd'hui dans ce secteur sont trop axées vers les jeunes déjà plongeurs ou sur la réalisation d'actions de découverte. Il n'y a pas de véritable événement médiatique de niveau national capable de modifier efficacement l'image actuelle de la plongée auprès des jeunes.

8) LA CONCURRENCE DES AUTRES ORGANISMES

De nombreuses structures fédérales déplorent la concurrence exercée par les structures affiliées à des organismes de plongée qui sont tous moins exigeants et contraignants en matière d'accès que la fédération (voir point 1 de ce paragraphe). Certains professionnels reconnaissent opter, pour les mêmes raisons, pour les cursus et produits enfants d'autres organismes, alors qu'ils utilisent le cursus fédéral avec leurs plongeurs adultes.

Parfois, c'est le caractère plus attractif des cursus et produits spécifiques aux jeunes qui est évoqué comme raison principale ou associée de la concurrence.

Cette tendance à la concurrence est fortement observée chez les professionnels qui optent le plus souvent pour l'ANMP ou PADI, mais elle est également souvent citée par les clubs associatifs, soit qu'ils subissent la concurrence directe de clubs professionnels travaillant avec l'ANMP et PADI, soit qu'ils soient tentés de plus en plus souvent par les approches spécifiques proposées à la FSGT.

Il faut également constater que nombre de structures déplorent la concurrence exercée sur le public jeune par d'autres activités de loisir et de pleine nature, notamment nautiques ... comme le surf beaucoup plus accessible et plus adapté aux attentes des jeunes.

Les activités compétitives subissent également de plein fouet la concurrence d'activités plus « grand public » comme celles de la natation par exemple, avec lesquelles elles sont en situation concurrentielle au niveau du public, mais également des installations et des subventions.

9) LA CRAINTE DES RESPONSABILITÉS

Cadres et dirigeants semblent souffrir d'un syndrome de la crainte de trop engager sa responsabilité en prenant en charge un public de jeunes plongeurs, mais sans vraiment expliquer pourquoi.

Tout au plus sont évoqués les contraintes de l'accueil collectif des mineurs ou le supposé transfert de responsabilité créée par l'autorisation parentale, mais sans que cela soit bien défini. Peut-être faut-il y voir un effet pervers du sentiment individuel de dangerosité des activités ou du très médiatique risque de procédure juridique en présence de supposés actes de pédophilie ou d'atteinte à la pudeur des enfants.

Au final, même si ce sentiment de crainte n'est pas réellement et objectivement fondé, son existence constitue bien un frein dans la mesure où il agit parfois comme un repoussoir de bonnes volontés ou un alibi pour ne pas s'engager.

10) LE DÉFICIT DE TRANSVERSALITÉ

Même si des efforts ont été réalisés dans ce domaine ces dernières années, de nombreux interlocuteurs déplorent encore un manque de transversalité.

C'est le cas des clubs d'activités subaquatiques compétitives qui regrettent leur isolement et le peu d'intérêt qu'ils estiment susciter de la part des instances régionales et nationales, tout autant que de leurs collègues de la plongée. Ils expriment systématiquement leur regret de voir la communication de la fédération et la plupart des stratégies centrées sur la plongée en scaphandre, tout en constatant que le manque de tranversalité les empêche d'utiliser le réservoir de plongeurs comme un vivier de pratiquants de leurs disciplines.

De leur côté, les acteurs de la plongée en scaphandre ont complètement intégré la complémentarité avec les commissions biologie et environnement ou audiovisuelle qui utilisent le scaphandre comme support principal, et ils commencent à sentir l'intérêt des pratiques de loisir en apnée (de type rando). Par contre, ils ont encore du mal à identifier tout ce que les pratiques compétitives pourraient leur apporter en permettant d'améliorer l'attractivité des produits spécifiques aux jeunes.



V-1 L'état des lieux général

La première partie de l'audit fait apparaître un contexte général résolument marqué par l'augmentation de la pratique sportive des français, notamment celle des mineurs, avec des tendances porteuses de perspectives intéressantes pour le secteur de la plongée.

Tant les indicateurs démographiques français, que les données sur les secteurs scolaires, les accueils collectifs de mineurs, les jeunes sportifs et les jeunes vacanciers ou les habitudes de ces publics en matière de pratiques sportives, de souscriptions de licences et de choix des activités, convergent vers l'identification d'un fort potentiel de jeunes plongeurs.

V-2 Le constat de la situation fédérale

La première partie de l'audit fait émerger très clairement la faiblesse de la délivrance des licences FFESSM aux mineurs et leur régression depuis une dizaine d'années.

Tous les indicateurs observés et les tendances qui ont émergé de cette partie de l'audit confirment que les mineurs sont sous-représentés dans la population des licenciés de la FFESSM et que cette tendance s'accentue progressivement depuis dix ans.

V-3 Les explications plausibles

La deuxième partie de l'audit permet d'identifier des freins à la délivrance des licences et au développement des pratiques.

Le recensement des différents freins, les explications formulées par les différentes structures et interlocuteurs interrogés dans l'audit puis l'analyse objective qui en découle, permettent d'identifier des explications plausibles aux tendances constatées dans la deuxième partie de l'audit.

V-4 Les propositions

Sur la base de l'audit, il sera possible de réaliser un deuxième document centré sur les propositions de nature à agir efficacement sur les freins et inverser les tendances constatées.

Dans cette partie qui prolongera l'audit, le rédacteur va prendre en compte et synthétiser les propositions émanant des divers questionnaires et personnes interrogées, mais également intégrer des pistes de propositions issues de son analyse et sa connaissance de la situation.

Une part de ces propositions découlera directement des freins identifiés dans l'audit et aura pour objet d'en réduire les effets ou de les faire disparaître.

Une autre part prendra la forme de propositions innovantes visant à développer ce secteur d'activité et anticiper sur des freins non identifiés par les acteurs interrogés.

VI- RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) Décret n° 90-618 du 11/07/90 modifié.
- 2) Articles A.322-71 à A.322-115, et annexes III-14 à III-20b des dispositions réglementaires (arrêtés) du Code du Sport.
- 3) Articles L.227-1 à L.227-11 et R.227-1 à R.227-30 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- 4) Résultats INSEE la situation démographique en 2007 (01 août 2008).
- 5) Etude Socio-Economique relative à la plongée subaquatique de loisirs MJSVA (janvier 2006).
- 6) Pyramide des âges de la population française de 1997 à 2007 INSEE (juin 2008).
- 7) Espérances de vie en France et en Europe de 1995 à 2006 INSEE (mai 2008).
- 8) Projection de population pour la France en 2050 INSEE (2006)
- 9) Chiffres clefs de la fréquentation des séjours de vacances de 1998 à 2007- MSJSVA (2008)
- 10) Effectifs d'élèves et d'étudiants INSEE (2008)
- 11) L'Education Nationale en chiffres MESR (2007)
- 12) Les chiffres clefs 2008 du tourisme-Direction du Tourisme (2008)
- 13) Les vacances des français en 2004 INSEE (2005)
- 13) Tourisme Infos Stat n°2008-7- Les activités des Français lors de leurs voyages Direction du Tourisme (2008)
- 14) Le tourisme des jeunes Direction du Tourisme (2002)
- 15) Enquête auprès des visiteurs étrangers Direction du Tourisme (2005)
- 16) Le tourisme dans l'outre-mer français Direction du tourisme (octobre 2007)
- 17) La pratique sportive des jeunes Stat-Info MSJSVA (nov. 2003)
- 18) Age, diplôme, niveau de vie : principaux facteurs sociodémographiques de la pratique sportive et des activités choisies Stat-Info MJSVA (nov. 2005)
- 19) Licences et ATP délivrés par les fédérations agréées en 2007 MSJSVA (2008)
- 20) Chiffres-clefs du sport 2008 MSJSVA (2008)
- 21) Poids économique du sport en 2000 Stat-Infos MJSVA (sept. 2002)
- 22) Licences et ATP délivrés par les fédérations agréées de 2000 à 2006 MSJSVA (2007)
- 23) Les jeunes dans la pratique sportive en 2003 Stat-Info MJSVA (fév. 2005)

- 24) Licences et ATP et clubs des fédérations agréées en 2006 MSJSVA (2007)
- 25) Enquête sur la pratique sportive des franciliens IRDS (2007)
- 26) Nouveaux programmes de l'école primaire BOEN (hors série du 20/02/08)
- **27)** Circulaire n°99-136 sur l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et primaires publiques (21/09/99)
- 28) Note d'information n°04-01 sur l'EPS en école primaire MEN (janvier 2004)
- 29) Programme de l'EPS au collège BOEN spécial n°6 du 28/08/08
- 30) Programme des enseignements d'EPS en seconde BOEN HS n°6 du 31/08/2000
- 31) Programme d'enseignement d'EPS dans le cycle terminal Arrêté du 20/07/01
- **32)** Création des sections sportives scolaires circulaire n°96-291 du 13/12/96 (BOEN n°47 du 26/12/96)
- 33) Charte des sections sportives scolaires MEN (13/06/02)
- **34)** Suivi médical des élèves en section sportive scolaire— circulaire n°2003-062 du 24/04/03 (BOEN n°22 du 29/05/03)
- 35) Sport de haut-niveau dans l'enseignement élémentaire et secondaire circulaire n°2006-123 du 01/08/06 (BOEN n°32 du 07/09/06)
- **36)** Dossier « Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au collège et au lycée 2005/2006 » MEN (octobre 2007)
- **37)** Regard sur les CEL Note d'évaluation du MEN n°05.12 (nov. 2005)
- **38)** Circulaires n°2008-080 et 2008-081 du 05/06/08 sur la généralisation de l'accompagnement éducatif.
- **39)** Articles L.133-6, L.227-1 à 12, R.227-1 à 30 et L.2324-1 à 4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- **40)** Arrêté du 20/06/03 (modifié en 2004 et 2005) fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines APS dans les centres de vacances et les centres de loisirs.
- 41) La pratique du sport durant les vacances d'été Stat-Info n°07-01 MSJSVA (janvier 2007)
- 42) La pratique des APS en France INSEE (2003)
- 43) Les sports de nature en France en 2006 Stat-Info n°08-01 MSJSVA (avril 2008)
- 44) Manuel du moniteur FFESSM édition 2009
- **45)** Articles A.322-42 à A.322-52, et annexes III-12 et III-13 des dispositions réglementaires (arrêtés) du Code du Sport.
- 46) Répartition des licences masculines et féminines en 2006 et 2007 MJSVA- 2008
- 47) Des activités pour les jeunes au sein de la FFESSM cahier blanc octobre 2005